

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT 2024 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

REUNION DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3211-1, L. 3311-3 et D. 3311-9,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment son article 1,

Vu la présentation du rapport au comité social territorial le 3 décembre 2025,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 25.236,

M. Jean-Yves Sénant, rapporteur, au nom de la Commission des finances, entendu,

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE :

Il est pris acte de la communication du rapport 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes du Département des Hauts-de-Seine, ainsi que des orientations qui y sont présentées, annexé à la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
le 17 décembre 2025 à l'Hôtel du
Département et de la réception en préfecture
le 17 décembre 2025
Identifiant de l'acte :
092-229200506-20251205-117249-DE-1-1*

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise- 2-4, boulevard de l'Hautil, BP 3032- 95027 Cergy-Pontoise cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification."



RAPPORT 2024

Égalité femmes-hommes

SOMMAIRE

ÉDITO	5
CHIFFRES ET FAITS MAJEURS	6
A. INTRODUCTION	17
B. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DU DÉPARTEMENT	21
1. Les données statistiques relatives aux agents départementaux au 31 décembre 2024	23
a) La place des femmes et des hommes dans les effectifs départementaux	23
b) La place des femmes et des hommes dans les postes d'encadrement	25
c) Le poids des femmes et des hommes dans les recrutements	25
d) L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle	26
e) La rémunération des femmes et des hommes	26
f) Le déroulement de carrière des agents	29
g) Le départ en formation des agents	29
h) L'absentéisme des agents	30
i) Handicap	30
2. Les actions menées et les ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle	31
a) Favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers	31
b) Favoriser l'évolution des parcours professionnels	32
c) Réduire les écarts de rémunération	35
d) Concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale	37
e) Traiter et prévenir les discriminations, les violences, le harcèlement et les agissements sexistes au travail	40
3. Bilan 2024 du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle	42
4. Orientations du nouveau plan 2024-2026	43
C. LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LE DÉPARTEMENT	45
1. Indicateurs socio-économiques, bilan 2024 et orientations	46
a) Indicateurs socio-économiques dans les Hauts-de-Seine	46
b) Bilan 2024 et orientations générales	59
2. Des plans d'action autour de dates symboliques	64
a) Focus sur le 24 janvier 2024, Journée internationale du sport féminin	64
b) Focus sur le 8 mars 2024, Journée internationale des droits des femmes	65
c) Focus sur le 25 novembre 2024, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	68
3. Lutter contre toutes les formes de violences, de vulnérabilité et de précarité rencontrées par les filles et les femmes	70
a) Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les victimes	70
b) Appui aux politiques locales de prévention de la délinquance	77
c) Lutter contre la précarité des femmes	78
d) Lutter contre le harcèlement de rue	81
4. Encourager et soutenir la place et la réussite des filles et des femmes dans les différents domaines d'intervention du Département	82
a) Accompagner les femmes dans leur vie affective, sexuelle et parentale	82
b) Accompagner la réussite et l'insertion socio-professionnelle des femmes et des filles	85
c) Accompagner et favoriser les pratiques sportives et culturelles des femmes et des filles	104
d) Des aménagements publics pour des usages mixtes et partagés	115
5. Sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes et développer la culture du respect	124
a) Sensibiliser les jeunes	124
b) Ouvrir et accompagner le champ des possibles des filles et des garçons	125
c) Sensibiliser les plus jeunes à l'égalité et déconstruire les stéréotypes	134
d) Éduquer les jeunes à la vie affective et relationnelle et les filles à des thématiques de santé féminine	141



© CD92/Julia Brechler

Chère Madame, cher Monsieur,

Il y a près de trois ans, le Département des Hauts-de-Seine lançait sa nouvelle stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, visant à garantir les mêmes droits et les mêmes chances de réussite pour tous les habitants sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité par notre Assemblée, cette feuille de route regroupe l'ensemble des actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de sensibilisation des jeunes – filles et garçons – et de mobilisation contre tous types de violences faites aux femmes portées par notre collectivité, qui a consacré à cette politique globale 7,6 millions d'euros en 2024 malgré un contexte budgétaire contraint.

Ces moyens conséquents ont notamment permis de poursuivre la lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui mobilise depuis très longtemps le Département des Hauts-de-Seine. Notre Observatoire départemental des violences faites aux femmes mobilise en ce sens tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs pour une prise en charge plus efficace des femmes victimes de violences et des enfants co-victimes. L'observatoire forme également les agents de notre collectivité au repérage des violences. Afin d'être largement présent et de mailler notre territoire le plus finement possible, le Département alloue également des subventions aux associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes pour près de 1,9 M€, notamment pour soutenir les dispositifs d'accompagnement des victimes.

Mais pour être pleinement efficaces dans notre action et agir sur les racines des inégalités entre les femmes et les hommes, le Département des Hauts-de-Seine a souhaité mener une véritable politique de promotion de l'égalité, partout où cela est possible.

À ce titre, près de 10 000 femmes en recherche d'emploi, monoparentales, isolées ont bénéficié des dispositifs de l'Institut des Hauts-de-Seine qui se déploient dans les 36 Villes altoséquanaises : Bus santé Femmes, Ecoles Françaises des Femmes, site femmes-monoparentales.com et Forums Juste Elles. Nous avons également initié le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui promeut les réussites au féminin avec, par exemple, le Trophée Elles en Seine, afin d'encourager chaque Alto-séquanais à réaliser ses projets en brisant les plafonds de verre et l'autocensure. Le Département a ainsi fait le choix de soutenir le rayonnement des femmes dans tous ses domaines d'intervention afin de mettre à l'honneur des modèles et des mentors, des parcours inspirants, en particulier pour les plus jeunes.

Car la sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes doit se faire dès le plus jeune âge. Selon une enquête réalisée par la société BVA Xsight auprès des jeunes des Hauts-de-Seine de 11 à 25 ans, près de deux tiers d'entre eux jugent que les inégalités en France entre les femmes et les hommes sont importantes, et près de sept jeunes sur dix ont déjà eu le sentiment d'avoir été moins bien traités dans au moins un domaine en raison de leur sexe. Voilà pourquoi le Département propose aux collégiens des Hauts-de-Seine un programme global, avec plusieurs dispositifs éducatifs et citoyens complémentaires. 38 500 collégiens ont ainsi participé à des actions de sensibilisation sur l'année scolaire 2024-2025 autour de trois axes : l'ouverture du champ des possibles grâce à un travail sur l'orientation scolaire, les préjugés relatifs à certaines filières et la découverte de métiers d'avenir, la sensibilisation générale au respect et à notre rapport à l'autre, ainsi que l'éducation de tous les jeunes à la vie affective et relationnelle et l'information des jeunes filles sur des thématiques de santé féminine grâce à des ateliers comme Toutes Culottées, Toutes Informées.

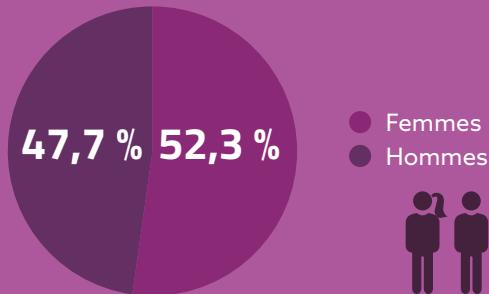
Enfin, notre stratégie départementale confirme également l'engagement fort de notre administration en faveur de l'égalité professionnelle. En renforçant l'accès des femmes à des postes à responsabilité, en réduisant les écarts de rémunération – de 6,2 % en 2024, soit une baisse d'un point en un an – et en renforçant les dispositifs de prévention et de signalement des discriminations, violences, harcèlement et agissements sexistes au travail, nous sommes pleinement mobilisés, ce qui nous a permis d'atteindre le score global de 89 points à l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, soit onze points de plus qu'en 2023.

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes ne se décrète pas mais se construit jour après jour, le Département des Hauts-de-Seine poursuit avec détermination son engagement en matière de lutte contre les violences, de sensibilisation et de promotion des réussites au féminin. Les résultats obtenus témoignent de la mobilisation constante de notre collectivité, qui se poursuivra dans les prochaines années.

Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine

INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

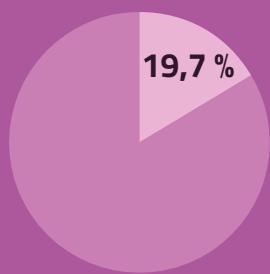
Population globale dans les Hauts-de-Seine¹



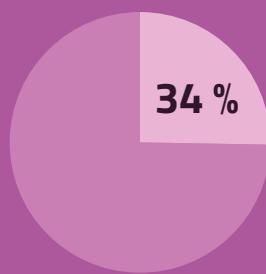
Monoparentalité

83 405

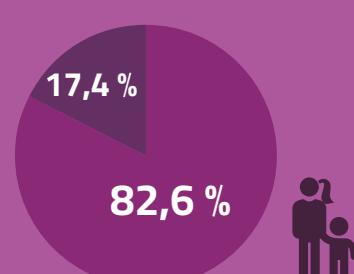
familles monoparentales dans les Hauts-de-Seine²



Part des familles monoparentales des familles alto-séquanaises

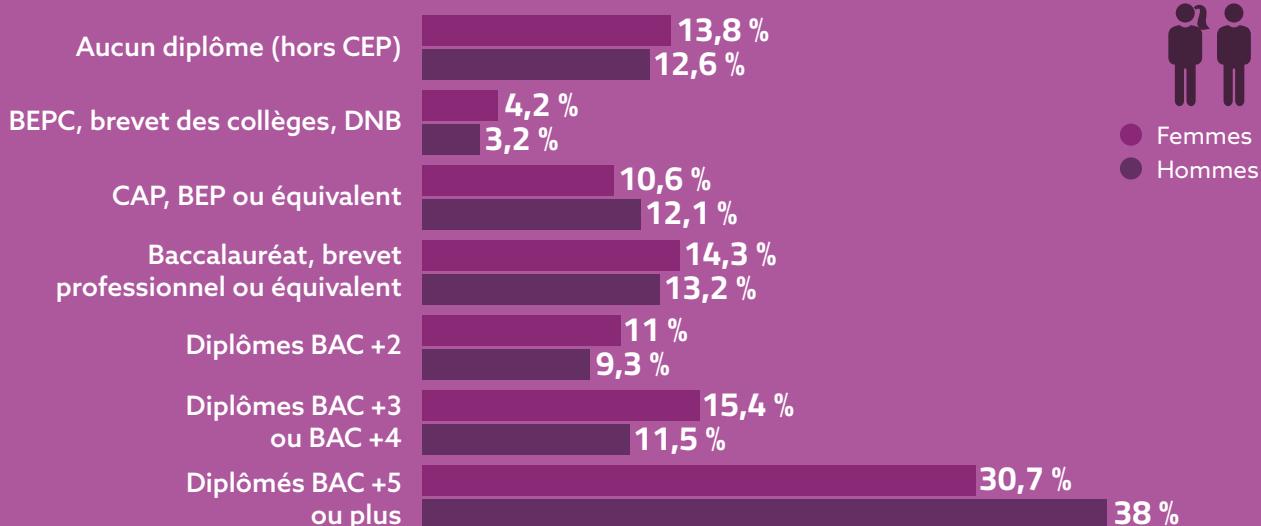


Part des familles monoparentales dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)³

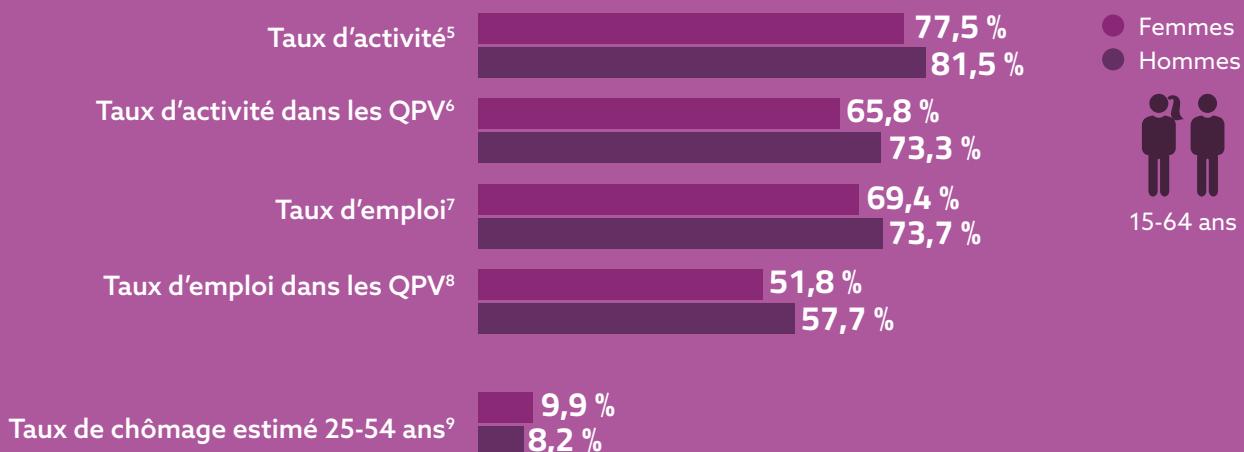


Répartition des familles monoparentales

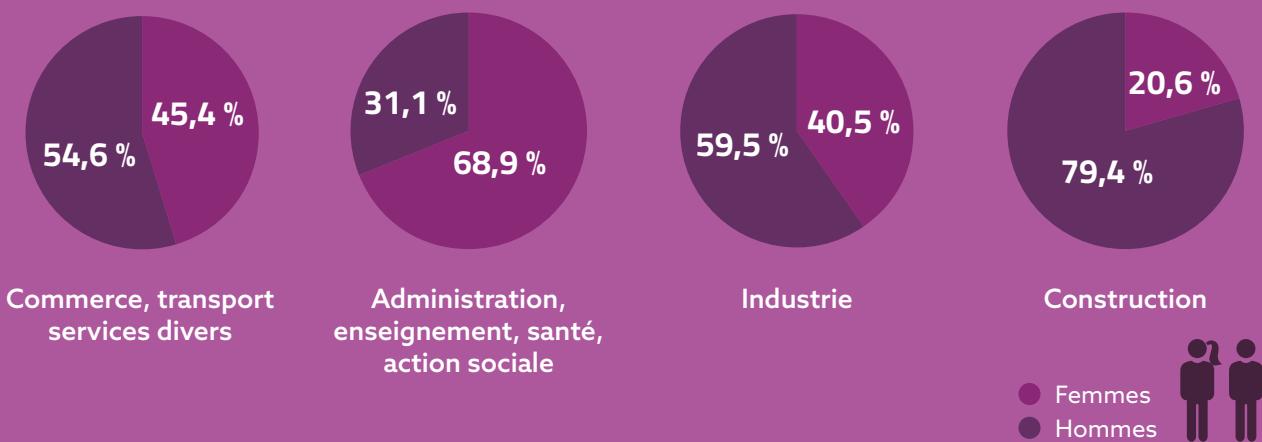
Diplôme le plus élevé de la population alto-séquanaise⁴ de plus de 15 ans non scolarisée



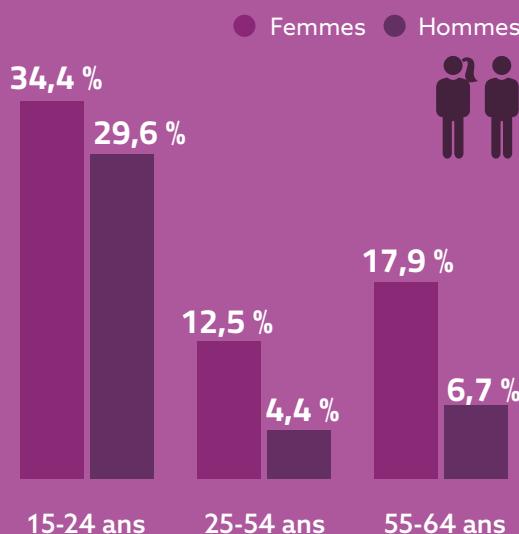
Statut d'activité par sexe dans les Hauts-de-Seine



Part des emplois F-H selon le secteur d'activité¹⁰



Le temps partiel¹¹



Salariés de 15 à 65 ans par sexe, âge et temps partiel dans les Hauts-de-Seine en 2022

Écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans les Hauts-de-Seine

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus :

2021¹² → 16,7 %
2022¹³ → 15,4 % -1,3 points

En 2022, une situation variable selon la CSP :

- Le plus gros écart femmes-hommes en défaveur des femmes : 18,4 % pour les cadres
- Le plus gros écart femmes-hommes en faveur des femmes : 1,2 % pour les employés

¹²Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2023

¹³Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024

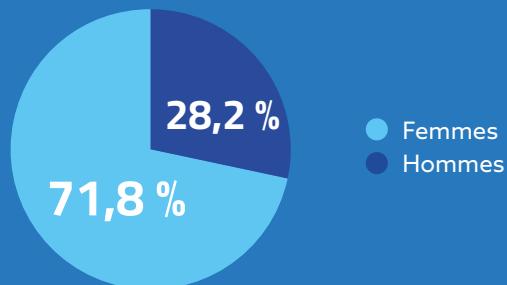
EN 2024, LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE A CONSACRÉ

7,6 M€

AUX ACTIONS SPÉCIFIQUES DÉPLOYÉES DANS LE CADRE
DE LA STRATÉGIE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AGENTS DU DÉPARTEMENT

4 545
agents permanents



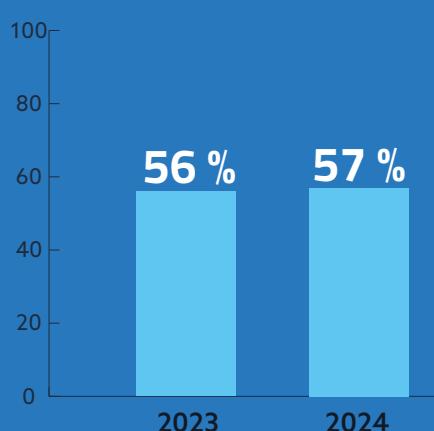
Poursuite de la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes : de 7,2 % en 2023 à 6,2 % en 2024¹.



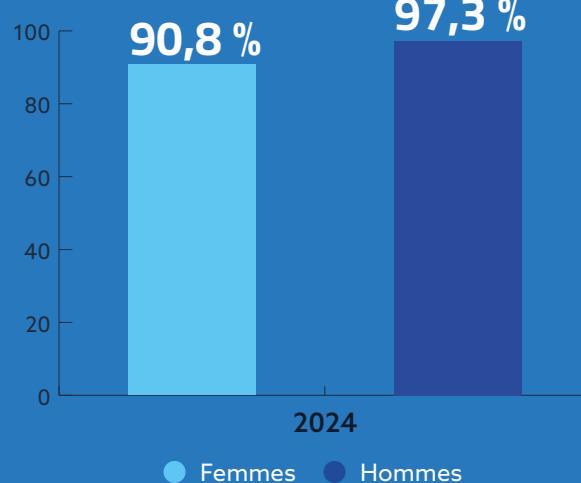
Index égalité professionnelle (sur 100)



Part des femmes dans les postes d'encadrement



Quotité de temps de travail Temps plein



¹Avec neutralisation du temps partiel.

Renforcement des actions ayant pour objectif la prévention et le traitement des discriminations, des violences, du harcèlement et des agissements sexistes au travail.

1 906

agents ont suivi la formation sur la prévention des discriminations

25

signalements statués par la commission de signalement dont 60 % concernaient des femmes

Pour les parents d'enfants de 0 à 3 ans

Une crèche de

60 

berceaux pour le personnel départemental

Frais de garde

171 

femmes

ont bénéficié de la subvention en 2024

50 

hommes



Création et diffusion d'un guide pour les managers, pour mieux accompagner leurs collaboratrices enceintes.



Mise à disposition d'une salle d'allaitement à l'Arc en complément de celle de l'HD Arena.



Plan d'action combiné *Octobre rose et Novembre bleu*, pour prévenir les cancers féminins et masculins.



Développement d'activités physiques et sportives pour les agentes : nouveau programme annuel de football féminin et ateliers de self-défense.



Nouvelles actions : formation sur le leadership au féminin, cycle de conférences *Cultivons nos talents*, formation obligatoire sur la prévention des discriminations, Entretiens Albert-Kahn sur les stéréotypes.

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES ET DE PRÉCARITÉ RENCONTRÉES PAR LES FEMMES

Depuis de nombreuses années, le Département mène des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité.

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

2023

Création

2024

année 2
de fonctionnement

1 888 000 €

Soutien du Département en 2024
aux associations spécialisées dans la lutte contre les violences
faites aux femmes et l'aide aux victimes

Nombre de femmes victimes identifiées par les partenaires
et accompagnées en 2024 :

7 128

femmes victimes de
violences conjugales

554

femmes victimes de
violences sexuelles

131

femmes victimes de
violences sexistes et
sexuelles au travail

Plan de formation sur le repérage systématique des femmes victimes de violences

plus de
200
managers formés
au 31 décembre 2024



Création d'un questionnaire permettant aux professionnels de saisir des données sur la thématique des violences

plus de
105
agents des services sociaux formés au 31 décembre 2024



Nombre de personnes ayant assisté au colloque annuel interprofessionnel sur les violences faites aux femmes :

2023

2024

340 **365**

848 500 €

Soutien du Département en 2024 à l'hébergement à trois associations spécialisées : Escale, SOS Femmes Alternative - Centre Flora Tristan, AFED 92

869

appels reçus en 2024 sur la ligne d'écoute départementale FVV92

95 % de ces appels concernaient des violences, majoritairement conjugales.

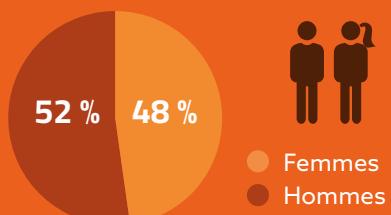
Poursuite du déploiement du « Bus Santé Femmes », un dispositif itinérant proposé par l'Institut des Hauts-de-Seine, en partenariat avec la RATP :

38

interventions réalisées dans les Hauts-de-Seine en 2024, bénéficiant ainsi à

718
femmes

Allocataires du RSA



26 % des foyers allocataires du RSA sont des familles monoparentales, avec plus de **90 %** de femmes

Programme départemental d'insertion 2024-2026 : de nombreux outils mobilisables pour accompagner les femmes en difficulté d'insertion

PROGRAMME FEMMES DES HAUTS-DE-SEINE

Encourager et soutenir la place et la réussite des filles et des femmes dans les différents domaines d'intervention du Département

Accompagner les femmes dans leur vie affective, sexuelle et parentale

8 700 
femmes vues
en Centre de Santé Sexuelle¹
en 2024, soit 91,7 % des
consultations et entretiens

19,9 M€
aide allouée en 2024
par le Département pour
les équipements dédiés
à l'accueil des jeunes enfants

Accompagner la réussite et l'insertion socio-professionnelle des femmes et des filles

Lancement du premier Appel à projets Égalité femmes-hommes

6
projets lauréats soutenus par
le Département à hauteur de

49 500 €

- Boost Entrepreneurs au féminin (CCI 92) : soutien du Département à de jeunes entrepreneuses des Hauts-de-Seine

Lancement du premier Trophée départemental *Elles en Seine*

20 
femmes lauréates des
villes des Hauts-de-Seine

- Soutien de la place des femmes à travers les programmes de développement agricole dans le cadre de la politique de coopération internationale du Département en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti

- Lancement de la saison 2 des Podcasts « Portraits de Femmes remarquables des Hauts-de-Seine »



Écoles Françaises des Femmes

Ouverture en septembre 2024
à Bagneux de la 7^e École
de l'Institut des Hauts-de-Seine

Année scolaire 2023-2024 :

466 
femmes de 80 nationalités différentes accueillies
dans les Ecoles Françaises des Femmes

Accompagner et favoriser les pratiques sportives et culturelles des femmes et des filles



Poursuite et renforcement du soutien du Département au sport féminin

Engagement financier du Département



17

sportives de haut niveau²
soutenues à hauteur de



59 500 €
durant la saison 2024-2025

Vacan'Sports

15 236



filles accueillies en 2024
(près de 43 % des participants)



Renforcement de l'accompagnement par le Département des pratiques culturelles féminines

La Défense Jazz Festival

50 %
de femmes en lead
sur les 26 groupes
programmés



+30 points
par rapport
aux festivals
de jazz français

Les tremplins musiques actuelles favorisent l'émergence d'artistes féminines

73 %
des artistes
sélectionnés³



Mise en place, pour la première fois en 2024,
d'un dispositif complet de lutte contre
les VHSS⁴ dans le cadre du festival Chorus



- La Seine Musicale avec Laurence Equilbey,
Chef d'orchestre et directrice musicale
d'Insula orchestra

- Renforcement de l'attention portée à la place des femmes dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle :

80 %

des œuvres exposées par le
dispositif « 1 Mois, 1 Œuvre »
sont réalisées par des artistes féminines

486

personnes touchées par le dispositif
Entrée des Artistes dont
70 % de femmes en 2023/2024

Mise en œuvre de plans d'action globaux autour de journées symboliques :

(24 janvier, 8 mars, 25 novembre)

près de
3 800

personnes touchées

¹ Base : état des données disponibles selon transmission des CSS du Département et conventionnés

² Pratiquant une discipline inscrite au programme des Jeux Olympiques de Milano Cortina 2026, ou de Los Angeles 2028

³ Projets des sélections Prix Chorus, PAPA et Concours National de Jazz de La Défense avec un lead féminin

⁴ Violences et harcèlement sexistes et sexuels

SENSIBILISER LES JEUNES, FILLES ET GARÇONS, À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



127

actions locales mises en œuvre
dans les collèges sur l'égalité
femmes-hommes pilotées
ou copilotées par
les médiateurs éducatifs

Parmi les attentes des jeunes
altoséquanais (11-25 ans),
pour réduire les inégalités entre
les femmes et les hommes :
(enquête BVA Xsight - nov 2024)

37 %
des jeunes souhaitent
« apprendre à l'école à
communiquer et à dialoguer:
débattre, argumenter et
s'exprimer à l'oral dans
le respect mutuel »

35 %
des filles souhaitent
des actions qui leur
permettraient de
« développer la confiance
en soi des filles »

Ouvrir et accompagner le champ des possibles des filles et des garçons



Soutien à l'association *Elles bougent*

Le Département soutient l'association
Elles bougent, association nationale référente en
matière de sensibilisation des jeunes filles à la mixité
des métiers dans l'industrie et la technologie.



Festival Hauts-de-Seine Digital Games

Avec
17 000

visiteurs en 2024, le Festival a été l'occasion de sensibiliser les visiteurs
à la place des femmes dans le numérique et les jeux vidéo.

Sensibiliser les plus jeunes à l'égalité et déconstruire les stéréotypes

Rencontres de l'Éloquence À bas les stéréotypes

2023-2024



1 000



élèves formés à l'art oratoire et ayant débattu autour des stéréotypes, notamment de genre

Ô Lab citoyen ! Égalité filles-garçons

2023-2024

1 200



collégiens de 46 classes ayant travaillé sur la thématique « Égalité filles/garçons : donne ta vision et mets-la en scène »

Le Grand Collège - Agenda 2030

ODD N°5 « Égalité entre les sexes »
L'égalité filles-garçons dans le sport
En partenariat avec Little Miss Soccer

3 événements organisés en 2024-2025

près de 200

collégiens et lycéens concernés



MéDDailles des Hauts-de-Seine Agenda 2030

2 230

collégiens sensibilisés à l'égalité



Prix du jury attribué au collège Robert Doisneau (Montrouge)
"Les colleuses - semaine de l'égalité"

Éduquer les jeunes à la vie affective et relationnelle, et les filles à des thématiques de santé féminine

Éducation à la vie affective et relationnelle

Pour l'année scolaire 2023-2024, des séances d'actions collectives EVAR (1^{er} degré) et EVARS (2nd degré) organisées par le service départemental de PMI, via les Centres de Santé Sexuelle et les partenaires autorisés par l'Éducation nationale dans :

7 écoles

86 collèges (4^e et 3^e)

26 lycées

Campagne "Toutes Culottées, Toutes Informées"

Ce dispositif organisé par l'Institut des Hauts-de-Seine a pour objectif de lutter contre la précarité menstruelle tout en sensibilisant les collégiennes sur la santé féminine.

11 849

collégiennes ont participé à des ateliers en 2024



A. INTRODUCTION

A. Introduction

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes fixe pour objectif aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée et de veiller à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

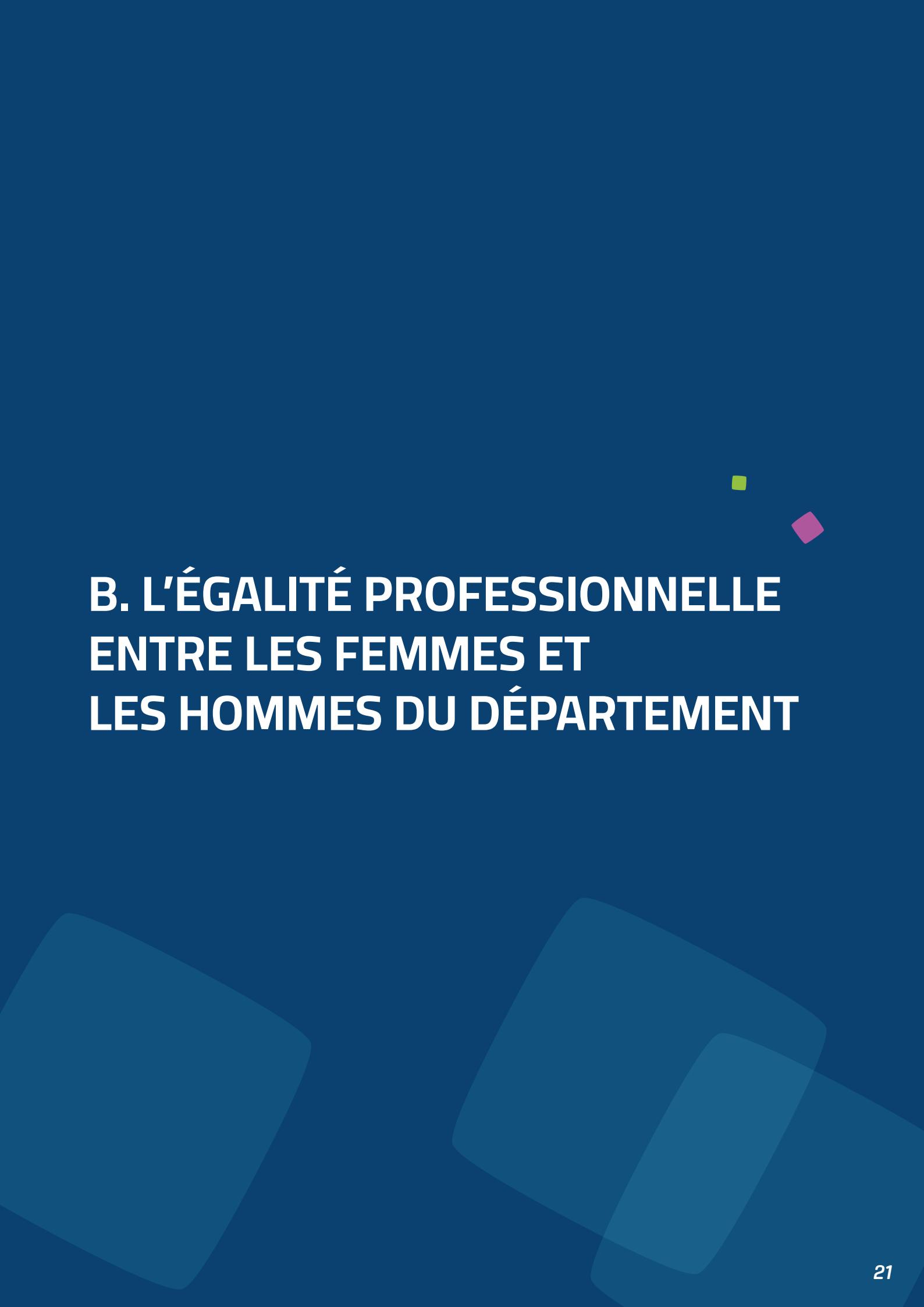
L'article L.3311-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Président du Conseil départemental présente, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport est précisé à l'article D. 3311-9 du CGCT.

L'obligation des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelle a été renforcée par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique en imposant l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables. Sa mise en œuvre doit permettre, à terme, d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport porte sur l'année 2024.

La première partie du rapport concerne la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle présente les données statistiques relatives aux agents départementaux au 31 décembre 2024 ainsi que les diverses actions menées et les ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle en 2024. Enfin, elle met en exergue les orientations du plan d'actions 2024-2026.

La seconde partie du rapport est consacrée aux politiques publiques menées par le Département en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle présente un bilan pour l'année 2024 des actions mises en place et des ressources mobilisées, ainsi que des orientations pluriannuelles.



B. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DU DÉPARTEMENT

B. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du Département

Le Département a adopté son premier plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une durée de 3 ans (2021-2023), puis son second plan (2024-2026), autour de cinq objectifs :

- Favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers
- Favoriser l'évolution des parcours professionnels,
- Réduire les écarts de rémunération,
- Concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, les situations de harcèlement et les agissements sexistes.

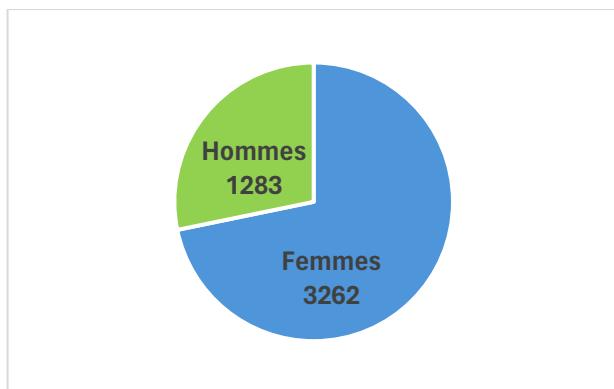
En complément du rapport égalité et plan d'actions triennal, le Département remplit ses obligations déclaratives en matière d'égalité professionnelle, et poursuit l'objectif de renforcer l'accès aux femmes à des postes à responsabilité pour accélérer la féminisation et tendre vers la suppression des écarts de rémunération :

- Rapport social unique comportant la base des données sociales genrées,
- Publication des 10 plus hautes rémunérations,
- Publication des primo-nominations par sexe dans le cadre du dispositif de nominations équilibrées (DNE) en faveur du respect de la proportion minimale de femmes et d'hommes parmi les personnes nommées et occupant un emploi fonctionnel,
- Publication de l'index égalité professionnelle à partir du suivi de 4 indicateurs dont ceux relatifs aux écarts de rémunération entre les deux sexes, pour les fonctionnaires et les contractuels sur postes permanents.

1. Les données statistiques relatives aux agents départementaux au 31 décembre 2024

a) La place des femmes et des hommes dans les effectifs départementaux

Répartition des effectifs par sexe :



Au 31 décembre 2024, le Département des Hauts-de-Seine comptait 4 545 agents permanents en poste. Les femmes représentaient 71,8 % des effectifs totaux (71,6 % en 2023), soit un niveau stable depuis 2017.

La part des femmes au sein du Département est supérieure à la part des femmes dans la fonction publique territoriale qui était de 61 % en 2022 (DGAFP, rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2024).

Age moyen par sexe :

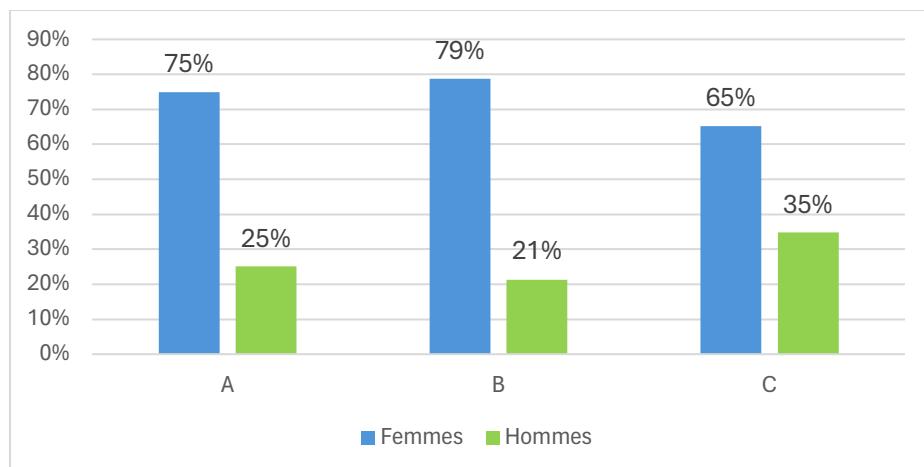
L'âge moyen au sein de la collectivité est de 48,2 ans. Il est légèrement plus élevé chez les hommes (49 ans) que chez les femmes (47,9 ans).

La moyenne d'âge de la fonction publique territoriale est de 46 ans en 2022 (DGAFP, rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2024).

Répartition des femmes et des hommes par statut et catégorie :

Statut	A			B			C			Total
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire	927	254	1 181	562	133	695	942	533	1 475	3 351
Contractuel	439	205	644	149	60	209	243	98	341	1 194
Total	1 366	459	1 825	711	193	904	1 185	631	1 816	4 545

Pourcentage de femmes et d'hommes par catégorie :

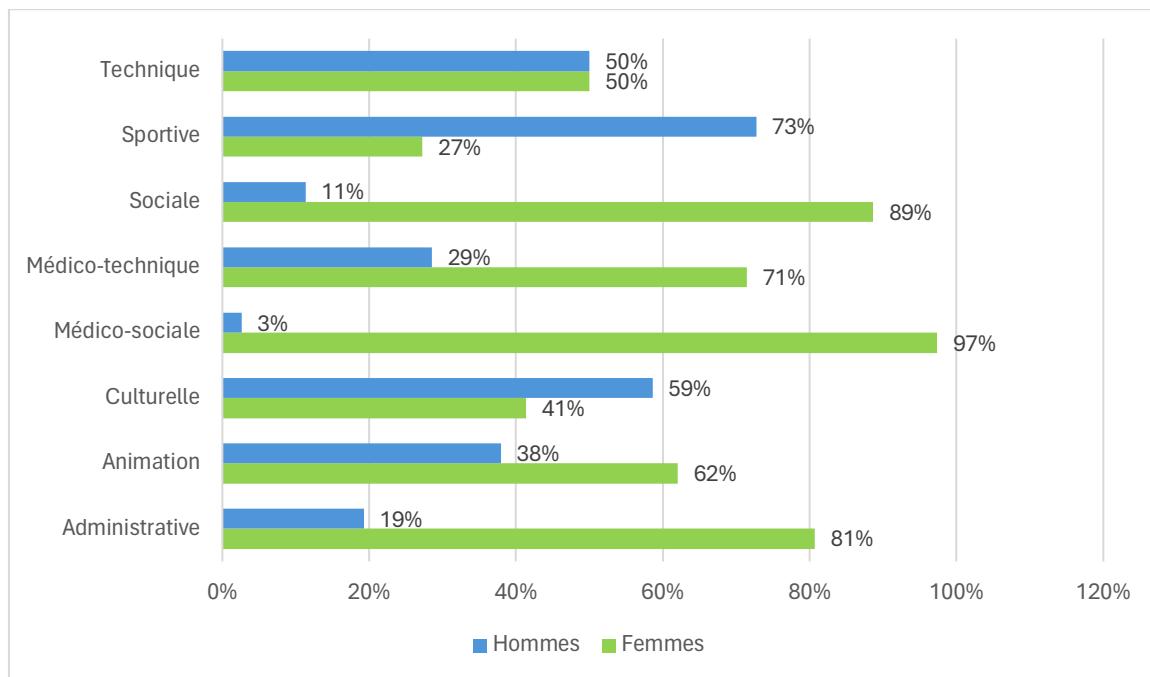


La répartition femmes-hommes par catégorie est stable au regard de l'année 2023. Elles représentent près de 75 % de la catégorie A, 79 % de la catégorie B et 65 % de la catégorie C.

Répartition des femmes et des hommes par filière et catégorie :

Statut	A			B			C			Total
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Administrative	466	214	680	362	55	417	629	79	708	1 805
Animation			0	54	29	83		4	4	87
Culturelle	52	19	71	9	4	13	28	103	131	215
Médico-sociale	275	12	287	247	2	249			0	536
Médico-technique	5	2	7			0			0	7
Sociale	439	56	495	5	1	6	2		2	503
Sportive			0	3	8	11			0	11
Technique	129	156	285	31	94	125	526	445	971	1 381
Total	1 366	459	1 825	711	193	904	1 185	631	1 816	4 545

Pourcentage de femmes et d'hommes par filière :



La répartition femmes-hommes varie de façon importante selon les filières.

Les filières médico-sociale, sociale et administrative restent les filières les plus féminisées avec 97 %, 89 % et 81 % de femmes, contrairement aux filières sportives et culturelles composées majoritairement par des hommes.

La filière technique en 2024 est composée de femmes et d'hommes à l'équilibre avec 50 % (la part des femmes au sein de cette filière était de 50 % en 2023 et de 48,6 % en 2022). Cette répartition s'explique notamment par la forte féminisation du cadre d'emplois d'agent technique territorial des établissements d'enseignement (ATTEE), dont 69 % sont des femmes.

Néanmoins, le déséquilibre reste important dans la catégorie B de la filière technique, dont seulement 25 % sont des femmes (22 % en 2023). En effet, les métiers de chargé de travaux et gestionnaire technique sont peu féminisés.

Répartition des effectifs par pôle et par sexe :

Pôle (hors mise à disposition)	Femmes	Hommes	Total	% femmes
Cabinet du Président	22	3	25	88%
Direction générale des services	3	1	4	75%
Secrétariat Général à l'Egalité Femmes Hommes	4	0	4	100%
Direction des Affaires Juridiques et de l'Assemblée	18	9	27	67%
Pôle Attractivité, Culture et Territoire	361	331	692	52%
Pôle Communication	46	24	70	66%
Pôle Evaluation, Accompagnement et Audit	11	4	15	73%
Pôle Education, Maintenance et Construction	549	327	876	63%
Pôle Finances, Commande Publique et Logistique	127	137	264	48%
Pôle Jeunesse et Sports	106	101	207	51%
Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats	58	18	76	76%
Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'Information	187	66	253	74%
Pôle Solidarités	1 601	208	1 809	89%
Sous-total	3 093	1 229	4 322	72%
Mise à disposition	Femmes	Hommes	Total	% femmes
Crèches municipalisées	35	1	36	97%
EPI (Voirie et adoption)	34	46	80	43%
Maison Départementale des Personnes Handicapées	99	7	106	93%
Mise à disposition autre collectivité	1	0	1	100%
Sous-total	169	54	223	76%
Total	3 262	1 283	4 545	72%

Les femmes sont surreprésentées au sein du PSOL, du PRHSI, du PLPP, du PEAA et de la MDPH dont la majorité des postes relèvent de la filière médico-sociale et administrative.

Quant aux hommes, ils sont majoritaires au PFCPL et à l'EPI et en proportion équitable au sein du PJSP.

b) La place des femmes et des hommes dans les postes d'encadrement

La part des femmes occupant des postes d'encadrement (directeur, directeur adjoint, chef de service, chef de service adjoint, chef d'unité...) est de 57 % (56 % en 2023). Ce chiffre évolue peu depuis plusieurs années, mais varie selon les types de postes occupés.

En 2024, 22 % de femmes occupent un emploi fonctionnel (22 % également en 2023).

Le taux de femmes occupant un poste de directeur et de directeur adjoint a baissé d'un point (50 % en 2024 contre 51 % en 2023), ce qui s'explique en partie par des postes vacants en 2024 et le temps du recrutement effectif en 2025.

Les postes de chef de service et de chef de service adjoint sont occupés majoritairement par des femmes, avec une augmentation de 3 points par rapport à l'année précédente (56 % en 2024 et 53 % en 2023).

c) Le poids des femmes et des hommes dans les recrutements

En 2024, 74 % des mouvements opérés au titre de la mobilité interne ont concerné des femmes (109 femmes pour 147 mobilités) ; un pourcentage proche de l'année dernière (75 % en 2023).

76 % des agents recrutés en externe sont des femmes. Un pourcentage en hausse au regard de l'année précédente (71 % en 2023).

Dans les filières médico-sociale, administrative et technique (qui représentent 79 % des recrutements de la collectivité), les femmes représentent :

- 79 % des recrutements de la filière administrative
- 98 % des recrutements de la filière médico-sociale
- 63 % des recrutements de la filière technique

d) L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

Le recours au temps partiel

Au 31 décembre 2024, 5,5 % des agents du Département travaillaient à temps partiel (6 % en 2023).

Temps de travail	Femmes	% // total femmes	Hommes	% // total hommes	Total
Temps plein	2 962	90,8%	1 249	97,3%	4 211
Temps partiel	230	7,1%	17	1,3%	247
Temps non complet	18	0,6%	6	0,5%	24
Temps partiel thérapeutique	52	1,6%	11	0,9%	63
Total	3 262	100%	1 283	100%	4 545

Les femmes sont toujours les plus concernées par le temps partiel puisqu'elles sont 7,1 % (7,5 % en 2023) à y recourir, contre 1,3 % des hommes (1,4 % en 2023). Parmi les femmes en temps partiel, 82 % des femmes ont une quotité de temps de travail de 80 %, 13 % ont une quotité de temps de travail à 90 % et 6 % exercent leur fonction à moins de 80 %.

Enfin, on souligne que 25 % des temps partiels sont de droit¹ (21 % en 2023) et 75 % sont sur autorisation (79 % en 2023). Parmi les agents en temps partiel de droit, 48 agents dont 2 hommes sont en temps partiel, accordés aux parents d'un enfant de moins de trois ou adopté de moins de trois ans.

Le pourcentage d'agents en temps partiel thérapeutique est également plus élevé chez les femmes (1,6 % de femmes contre 0,9 % d'hommes), en cohérence avec le poids des femmes au sein des effectifs de la collectivité.

En plus des agents permanents en activité, le Département compte 17 femmes en congé parental au 31/12/2024 et aucun homme. Les femmes sont les plus nombreuses à interrompre leur activité professionnelle pour l'exercice de la parentalité.

e) La rémunération des femmes et des hommes

En 2024, la rémunération brute annuelle moyenne au Département est de 42 275 € contre 38 908 € en 2023 et 37 486 € en 2022

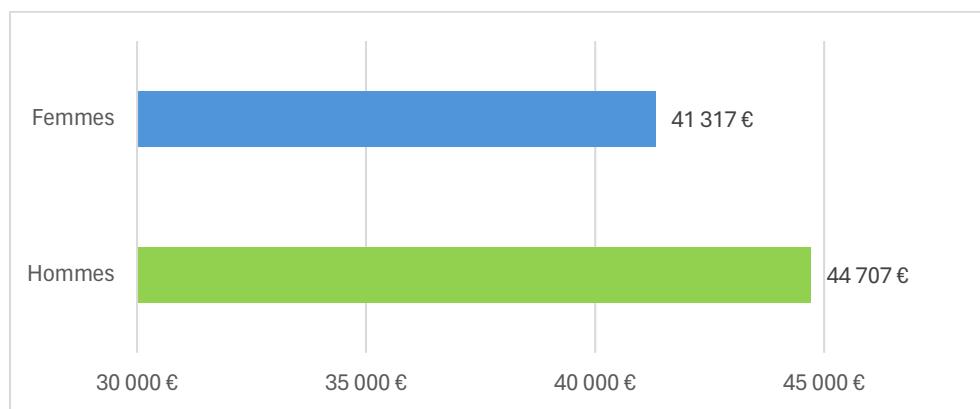
¹ Le temps partiel de droit est accordé sur demande de l'agent pour les cas suivants : parent d'un enfant de moins de 3 ans (y compris adoption), pour donner des soins à un proche, pour les situations de handicap ou raison thérapeutique.

La rémunération brute annuelle moyenne par sexe est de 41 317 € pour les femmes et de 44 707 € pour les hommes. L'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes est donc de 7,6 % ; un taux inférieur à celui de l'année 2023 (8,7 %) et 2022 (8,9 %).

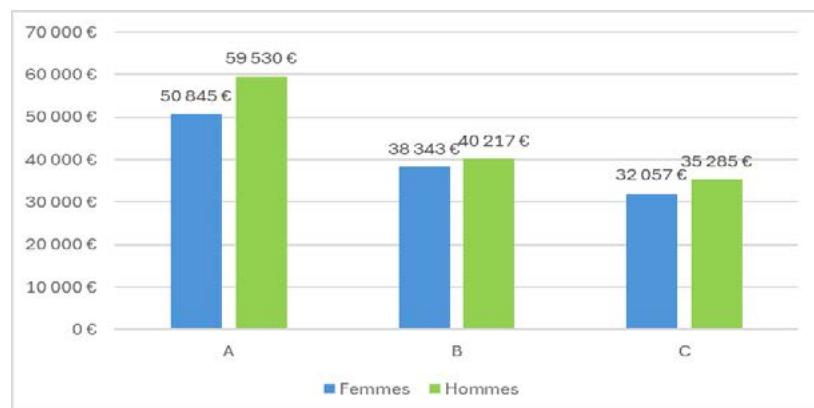
On note également que le salaire moyen féminin est inférieur de 2 % (3 % en 2023) à la moyenne départementale, quant au salaire moyen masculin, il y est supérieur de 6 % (7 % en 2023).

En neutralisant les effets du temps partiel, l'écart de rémunération brute entre les femmes et les hommes se réduit à 6,2 % (7,2 % en 2023 et 7,4 % en 2022), soit 42 308 € annuel en moyenne pour les femmes contre 45 082 € pour les hommes.

Rémunérations moyennes brutes par sexe :

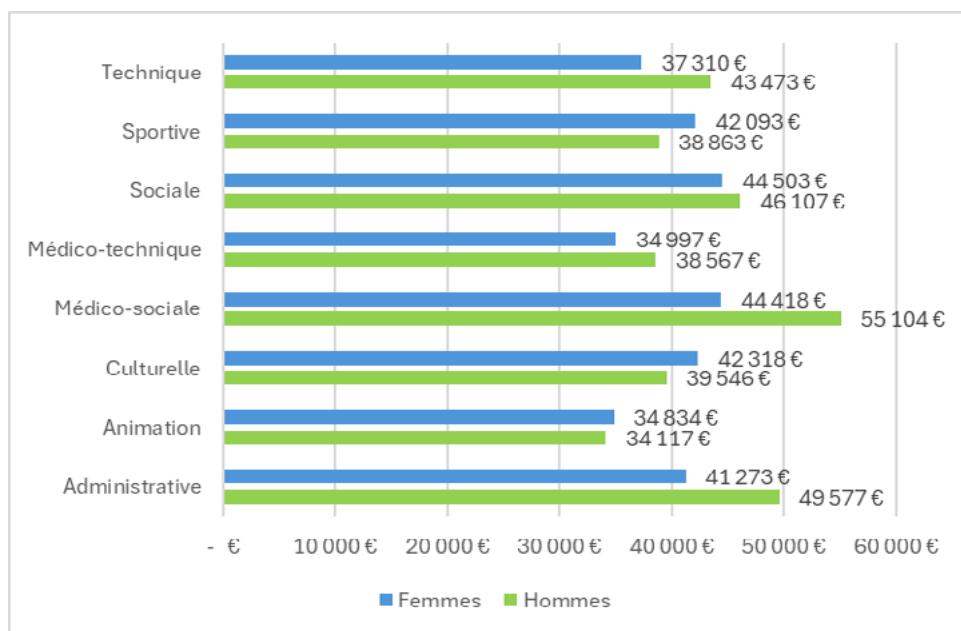


Rémunérations moyennes brutes par sexe et par catégorie (en €) :



Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes varient significativement selon les catégories. Alors que pour la catégorie B, la rémunération des femmes est inférieure de 5 % à celle des hommes (4 % en 2023), l'écart est plus important au sein de la catégorie A, soit 15 % (15 % en 2023). Concernant les agents de catégorie C, la rémunération des femmes est inférieure de 9 % à celle des hommes (12 % en 2023).

Rémunérations des effectifs par filière et par sexe (en €) :



On constate un écart de salaire important dans les trois filières les plus représentées du Département.

Le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes de :

- 19 % dans la filière médico-sociale (identique à 2023)
- 17 % dans la filière administrative (identique à 2023)
- 14 % dans la filière technique (16 % en 2023)

Une répartition non homogène des hommes et des femmes d'une filière à l'autre, et au sein d'une même filière entre catégories, explique en partie ces écarts.

En effet, bien que la part des femmes et des hommes au sein de la filière technique soit équilibrée, les femmes sont moins représentées dans la catégorie A de cette même filière avec 45 % de femmes et 55 % d'hommes, mais sont majoritaires dans la catégorie C avec 54 % contre 46 % d'hommes, ce qui creuse les écarts de rémunérations au sein de cette filière. Cependant, on observe une légère réduction de cet écart en 2024, qui passe à 14 % contre 16 % en 2023.

Concernant la filière médico-sociale, les écarts de rémunération s'expliquent par le fait que 86 % des hommes de cette filière appartiennent à la catégorie A contre 53 % pour les femmes.

De plus, certaines filières sont historiquement et statutairement mieux rémunérées, notamment sur le plan indemnitaire. Tel est le cas notamment du régime indemnitaire de la filière technique, qui est supérieur de 34 % au régime indemnitaire de la filière médico-sociale et supérieur de 6 % à celui de la filière administrative, deux filières représentées majoritairement par des femmes. En effet, en prenant uniquement le traitement indiciaire brut, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes descend à 2,9 %, toutes filières confondues.

Certains éléments variables relatifs au cycle de travail (astreintes, permanences, heures supplémentaires...) participent à creuser les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. En effet, les filières comptant le moins de femmes (en valeur absolue et relative), comme la filière technique, la filière sportive et la filière culturelle, sont celles dont les heures supplémentaires et astreintes sont les plus nombreuses et sont réalisées en majorité par des grades fortement masculinisés (par exemple les agents de maîtrise).

Le recours au temps partiel est également plus généralisé chez les femmes.

On constate également que les femmes ont eu moins recours à la monétisation du CET que les hommes. En effet, 15 % des hommes et 8 % des femmes ont monétisé des jours de leur CET.

f) Le déroulement de carrière des agents

Concernant les évolutions de carrière pour l'exercice 2024, 213 agents ont bénéficié d'une progression de carrière par promotion interne (29 agents) ou avancement de grade (184 agents).

Répartition des avancements de grade par filière et par sexe :

Avancement de grade						
Catégorie	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Filières	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	4	9	0	2	3	48
FILIÈRE TECHNIQUE	10	5	5	3	23	18
FILIÈRE CULTURELLE	2	2	0	0	5	4
FILIÈRE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE	1	16	0	2	1	0
FILIÈRE SOCIALE	2	14	0	1	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	0	1	3	0	0
Total	19	46	6	11	32	70

Si la répartition par genre est très différenciée selon les filières, la collectivité a veillé à une représentation équitable des femmes et des hommes parmi les agents promus :

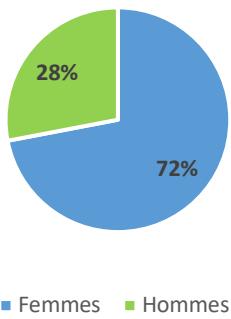
- Sur 225 hommes remplissant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade, 57 ont été promus, soit 25,33 % ;
- Sur 518 femmes remplissant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade, 127 ont été promues, soit 24,52 %.

Pour les trois établissements de protection de l'enfance relevant de la fonction publique hospitalière, sept concours ont été organisés par la DRH en 2024 à l'issue desquels 13 candidats ont été déclarés admis, dont 85 % de femmes.

g) Le départ en formation des agents

En 2024, le taux de formation des agents permanents du Département s'établit à 86 %.

Répartition des agents formés



Sur l'année 2024, 2 246 femmes et 854 hommes ont effectué au moins un jour de formation, soit 72 % de femmes et 28 % d'hommes.

Rapporté à l'effectif, le taux de formation des femmes est de 88 % et celui des hommes est de 82 %, (73 % pour les femmes et 62 % pour les hommes en 2023).

h) L'absentéisme des agents

Le taux d'absentéisme est de 7,7 % en 2024 (7,8 % en 2023). Les femmes représentent 79,6 % des absences (80,8 % en 2023).

Motifs	Nombre d'agents			Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Maladie ordinaire	454	1 581	2 035	14 705,5	52 963	67 668,5
Accidents du travail et trajet	40	98	138	1 763	4 874	6 637
Maladie professionnelle	3	11	14	337	1 339	1 676
Congé de longue maladie, congé de grave maladie	17	68	85	4 958	19 897	24 855
Congé de maladie de longue durée	5	21	26	1 830	7 049	8 879
Disponibilité d'office pour raison de santé	2	5	7	208	723	931
Maternité / Paternité	31	96	127	639	9 276	9 915
Autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, participation au Comité d'Œuvres Sociales...)	359	1 014	1 373	1 128,5	3 441	4 569,5

La maladie ordinaire est le motif d'absence qui a généré le plus de jours d'absence, notamment chez les femmes dont 47 % ont déjà été absentes au moins 1 jour dans l'année pour maladie ordinaire. Ce chiffre est plus bas chez les hommes, dont 34 % ont été absents au moins une fois dans l'année pour maladie ordinaire.

i) Handicap

Au sein du Département, 417 agents permanents sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) des travailleurs handicapés, soit un taux d'emplois de 8,9 %. Parmi ces agents, 79 % sont des femmes et 21 % sont des hommes.

2. Les actions menées et les ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle

a) *Favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers*

➤ **Politique RH**

Depuis 2023, le Département a renforcé les mesures pour favoriser la mixité dans les recrutements, les filières et les métiers. Une action mise en œuvre a été la généralisation de la féminisation des titres dans les lettres d'engagement et dans les actes administratifs.

Pour ce faire, le Département a suivi les règles énoncées par le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions rédigé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut National de la Langue Française (INALF). Ce guide, élaboré pour offrir une référence claire et structurée, garantit que les désignations professionnelles reflètent correctement le genre des personnes occupant les postes.

Cette démarche importante dans la promotion de l'égalité professionnelle valorise non seulement les fonctions occupées par les femmes mais contribue également à normaliser la reconnaissance de leur place et de leur rôle au sein de la collectivité.

Elle s'inscrit dans une série d'actions destinées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à renforcer la mixité dans toutes les dimensions de notre organisation.

➤ **Communication Interne**

Depuis 2018, le Département s'est engagé dans une démarche active en faveur du recrutement en développant sa marque employeur. La page employeur du compte LinkedIn du Département compte 23 277 abonnés, dont 3 118 nouveaux abonnés en 2024.

L'identité marque employeur Hauts-de-Seine est incarnée par des agents de la collectivité, hommes et femmes. Ils représentent le Département sur les supports de recrutement (LinkedIn, site recrutement, flyers métiers, écrans JC Decaux...), et témoignent sur leur métier et leur quotidien professionnel au Département. Une attention est donnée à la mixité des profils de ces ambassadeurs. Il est à noter que l'une des accroches phares de la marque employeur est : « Conciliez épanouissement et vie professionnelle » qui sous-tend qu'il n'y a pas de discrimination vis-à-vis des personnes ayant une vie personnelle active, notamment les parents. Un flyer illustrant la promesse employeur sur la thématique « Épanouissez-vous au Département des Hauts-de-Seine » a été travaillé par la communication interne avec les services de la Direction des ressources humaines (DRH) et de la Direction de l'environnement social du travail (DEST). Il met en avant certains avantages allant dans ce sens, tels que l'organisation du travail, le soutien à la parentalité, les opportunités d'évolution professionnelle, la mutuelle, la prévoyance, la politique salariale attractive, etc. Ce document est transmis aux futurs recrutés, pendant la phase de recrutement.

Les sujets traités en communication interne sont mixtes, équilibrés entre les femmes et les hommes, et représentatifs de l'ensemble du personnel sur l'ensemble des vecteurs de communication (événements internes, magazine du personnel, interview, etc...) en valorisant les genres sous-représentés dans certains métiers (portraits de femmes ingénieries et techniciennes par exemple).

Un nouvel espace d'information sur le plan égalité femmes -hommes a également été créé et alimenté dans l'intranet depuis 2023.

b) Favoriser l'évolution des parcours professionnels

➤ **Formation**

L'Université du management

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'administration a relancé en 2023 le programme Université du Management. Ce dispositif vise à accompagner les agents vers des fonctions d'encadrement, en leur proposant un parcours de formation de 7,5 jours répartis sur 6 mois, complété par un coaching individuel de 4 séances.

Ce programme contribue à l'égalité professionnelle en facilitant l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Il permet de renforcer la posture managériale, la confiance en soi et la légitimité à exercer des fonctions de direction, tout en valorisant les compétences individuelles. Les modules abordent en effet des thématiques clés telles que le leadership, la gestion par les objectifs, la connaissance de soi et des autres, et la conduite du changement. Le programme se conclut par une conférence inspirante permettant d'ouvrir la réflexion sur l'avenir.

Le dispositif cible les agents en situation d'encadrement identifiés par les pôles, à l'exclusion de ceux ayant déjà suivi la première version du programme. En 2024, 287 agents ont été formés, avec une attention particulière portée à la mixité des groupes.

Formation sur le leadership au féminin

Dans la continuité de l'Université du Management, une nouvelle formation intitulée « le leadership au féminin ou l'auto-censure inversée » a été lancée.

Cette action se destine à des femmes qui occupent des fonctions de managers, des cadres qui aspirent à occuper des fonctions d'encadrement, des cheffes de projets ou des chargées d'opération.

Elle a pour objectif de permettre aux participantes de s'affirmer, d'apprendre à négocier, de vaincre les stéréotypes de genre, d'embarquer leur équipe et d'apprendre à utiliser les bons réseaux.

Une session a eu lieu en 2024 et ont permis à 28 femmes du Département d'échanger entre elles, de construire des réseaux et d'apprendre à se mettre en valeur.

Six autres sessions sont programmées en 2025.

Cultivons nos talents

Le cycle de conférences Cultivons nos talents, organisées par les Entretiens Albert-Kahn, a été consacré en 2024 à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Quatre grands témoins ont ainsi été accueillis pendant l'année sur la mise en œuvre des stratégies et politiques à cette fin. 250 agents y ont participé.

La formation professionnelle

La formation professionnelle continue permet à la collectivité :

- De disposer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public ;
- D'adapter les compétences à l'évolution des métiers, au contexte, aux attentes des usagers, à la modernisation des méthodes de travail ;
- De maintenir l'employabilité et accompagner le développement des compétences.

L'accès à la formation est ouvert à tous les agents sur des emplois permanents conformément à la réglementation et aux besoins de formation identifiés.

Depuis 2020, la réalisation des entretiens professionnels par l'intermédiaire d'un outil informatique permet de faire remonter les besoins individuels en formation pour ensuite les intégrer dans la projection pluriannuelle ou accompagner individuellement l'agent.

Par ailleurs, en 2024, 28 demandes d'utilisation du compte personnel de formation ont été présentées en commission de formation paritaire dont 85% pour des femmes.

Une relation étroite est également établie avec les directions métiers notamment dans le cadre du recensement des besoins collectifs sur lesquels s'appuie la construction du plan pluriannuel de formation.

En 2024, 84,1 % des agents permanents ont suivi au moins une formation. Les agents ont participé à 187 formations organisées par le CNFPT pour 1 572 agents de la collectivité. 47 formations ont été animées par des formateurs internes pour 1 227 agents.

➤ **Parcours professionnels**

Le Département des Hauts-de-Seine s'engage activement à favoriser l'évolution des parcours professionnels de ses agents.

L'accompagnement individualisé des évolutions professionnelles

Le Département apporte également une attention toute particulière à l'accompagnement individualisé des parcours professionnels qui constitue un enjeu fort de la politique de développement des compétences définie par la collectivité.

La DRH veille à favoriser l'employabilité de tous les agents et à dynamiser les carrières. L'ensemble des agents, toutes filières et catégories confondues, souhaitant évoluer professionnellement, peut ainsi bénéficier de l'aide d'une conseillère en évolution professionnelle (CEP). Les CEP ont notamment pour mission de clarifier un projet professionnel, d'accompagner un souhait de mobilité interne ou externe, parfois nécessaires pour raison de santé, mais aussi d'évaluer des compétences et de repérer les talents.

Au cours de l'année 2024, les CEP ont réalisé 267 accompagnements, auprès de 264 agents (228 femmes et 26 hommes), très majoritairement des femmes :

- 105 accompagnements dans le cadre d'une réflexion personnelle sur leur orientation professionnelle, soit 89 femmes (85 %) et 16 hommes (15 %) ;

- 128 accompagnements dans le cadre de la mise en œuvre d'une mobilité, dont 109 pour des femmes (85 %) et 19 pour des hommes (15 %) ;
- 34 accompagnements dans le cadre d'un maintien dans l'emploi, dont 33 pour des femmes (97 %) et 1 pour un homme (3 %).

Si près de la moitié des accompagnements (48 %) ont été sollicités dans le cadre de projets de mobilité, 39 % des agents ont fait appel à une conseillère pour réfléchir à leur orientation, réaliser un bilan de compétences ou de carrière, ou encore clarifier un projet ou une envie d'évolution. Ces démarches, permettent aux agents de mieux se projeter dans leur parcours, de redonner du sens à leurs missions actuelles, ou d'identifier les compétences à renforcer pour envisager sereinement une évolution future.

L'accompagnement proposé par les CEP, qui offrent un espace d'écoute, de réflexion et de conseil personnalisé, est particulièrement précieux pour les femmes, qui peuvent rencontrer des freins spécifiques dans leur parcours (auto-censure, interruptions de carrière, etc.). En les aidant à prendre confiance, à identifier des opportunités et à se projeter dans des parcours de mobilité, les CEP contribuent à lever les obstacles à l'égalité professionnelle et à favoriser une progression équitable des carrières.

Pour celles et ceux dont les contraintes familiales évoluent (problématiques de séparation, difficultés liées aux enfants, par exemple) et rendent difficile la conciliation entre vie personnelle et professionnelle, un appui et une recherche de solutions sur mesure est mis en œuvre par la DRH et la DEST.

En complément des accompagnements réalisés par les CEP, le Département des Hauts-de-Seine a également conclu un accord-cadre relatif à l'accompagnement du développement professionnel des agents et des équipes de la collectivité pour la période 2021-2025, qui permet d'externaliser différentes prestations, et en particulier des coachings pour accompagner les managers dans le développement de leurs compétences, la prise de recul sur leur posture, et l'amélioration de leur efficacité relationnelle et organisationnelle. En 2024, 4 femmes ont pu bénéficier d'un coaching managérial.

Le programme Talents

Parmi les agents accompagnés par les Conseillères en évolutions professionnelle (CEP) en 2024, 56 agents sont intégrés au programme « Talents », lancé en 2022 pour identifier et fidéliser les agents particulièrement investis et en capacité d'évoluer vers des postes à plus hautes responsabilités au sein de la collectivité.

8 agents du programme ont évolué au sein de la collectivité au cours de l'année.

Le programme vise également à soutenir l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans la fonction publique. Une donnée statistique révélatrice de l'efficacité de ce dispositif est que 75 % des participants au programme Talents en 2024 sont des femmes, un chiffre relativement proportionnel avec les effectifs globaux (72%).

Les périodes de préparation au reclassement

L'année 2024 a marqué un tournant décisif pour le dispositif de la Période de Préparation au Reclassement (PPR), destiné aux agents nécessitant un reclassement pour raisons médicales, et qui concerne actuellement principalement des femmes. Ce dispositif leur offre une période transitoire d'un an pour se former avant d'occuper un nouveau poste, favorisant ainsi le maintien dans l'emploi et la préparation à une seconde carrière.

Au cours des années précédentes, en moyenne, 5 agents intégraient ce dispositif chaque année. Cependant, en 2024, ce chiffre a significativement augmenté avec le démarrage de 11 nouvelles PPR (dont 10 femmes), s'ajoutant aux 5 PPR commencées antérieurement.

En outre, trois PPR se sont achevées en 2024, aboutissant au reclassement des agents concernés sur des postes administratifs. Ces agents sont actuellement en détachement pour un an dans le cadre de leur reclassement.

Ces actions illustrent la détermination du Département à promouvoir l'évolution des parcours professionnels, en mettant en place des programmes innovants et structurés pour accompagner les agents, favoriser le développement de leurs compétences, tout en assurant une progression de carrière équitable et stimulante pour tous.

c) Réduire les écarts de rémunération

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 6,2 % (temps partiel neutralisé). Bien qu'en dessous de la moyenne nationale, le Département poursuit la mobilisation de différents leviers pour réduire cet écart et tendre vers une égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

➤ **Lutte contre l'inflation en favorisant l'augmentation des bas salaires**

En 2024, le Département a poursuivi la mise en place des mesures présentées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques en 2023 au bénéfice de tous les agents et plus particulièrement des bas salaires et de la classe moyenne dans laquelle les femmes sont majoritaires au Département.

L'attribution de 5 points d'indice a été attribuée à tous les agents à partir de janvier 2024.

La prime de pouvoir d'achat (comprise entre 300 € et 800 € bruts, inversement proportionnelle à la rémunération perçue) a concerné autant les femmes que les hommes. Un peu plus de 60 % de l'effectif départemental était concerné, soit 2 979 agents. Le montant moyen perçu par les femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (446 € contre 413 €), conformément à la répartition des rémunérations.

➤ **Refonte des cotations et du RIFSEEP**

La DRH a conduit une évolution majeure dans l'attribution du RIFSEEP et du CIA à compter du mois de janvier 2024, consistant à augmenter l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) pour redevenir attractif auprès des candidats et fidéliser les agents tout en rééquilibrant certains écarts de rémunération.

Les nouvelles modalités d'attribution du RIFSEEP ont permis de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, à expérience, poste et grade équivalents, une femme et un homme perçoivent la même IFSE. L'écart de régime indemnitaire résiduel au sein de la collectivité est lié au poids des différentes filières (prédominance de la filière sociale, dont les grilles réglementaires sont moins favorables) et à la représentativité femmes/hommes au sein de celles-ci. Celui-ci est passé de 16 % à 13 %. Tous les postes ont été revus et l'assimilation du précédent CIA mensualisé dans la nouvelle IFSE a permis son ajustement vers le haut, dont ont bénéficié les femmes.

IFSE	AVANT	APRES	Evolution
Femme	751 ♂	916 ♂	22%
Homme	897 ♂	1 048 ♂	17%
Part de l'IFSE moyen des femmes sur celles des hommes	84%	87%	

Cette réforme marque un investissement conséquent et pérenne de la part de l'exécutif départemental envers son personnel.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est désormais versé en une fois au cours de l'été aux agents les plus méritants, avec une attention des managers pour gratifier la manière de servir et valoriser la performance des agents des deux sexes de façon équitable.

➤ **Prime d'intéressement collective**

Afin de mobiliser collectivement les agents départementaux et de favoriser la transversalité entre pôles au-delà de leurs champs de compétences propres et en vue d'améliorer les politiques départementales, une prime collective dite prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPCS) a été instaurée au Département à compter de juillet 2023. Le montant de la prime est identique pour une femme et un homme.

Cette prime a été versée en juin 2024 à hauteur de 100 € compte tenu du nombre d'objectifs atteints et de la période de référence qui était de 6 mois. En 2025, ce seront 200 € par agents en année pleine compte tenu du nombre d'objectifs atteint.

Pour l'année 2025, un nouvel indicateur relatif à l'égalité professionnelle a été intégré pour mesurer l'**« Amélioration de l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »**. La cible minimale à atteindre doit être supérieure au résultat de 2023 qui était de 78/100.

➤ **Renforcer l'accès aux femmes aux responsabilités**

La Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique comportait trois grandes mesures pour accélérer la féminisation et tendre vers la suppression des écarts de rémunération :

- En modifiant le dispositif de nominations équilibrées aux emplois fonctionnels ;
- En accélérant la féminisation de l'encadrement supérieur ;
- En incitant à supprimer les écarts de rémunération entre les deux sexes (index égalité).

L'index égalité professionnelle

Les décrets parus le 13 juillet 2024 sont venus préciser les 4 indicateurs pour calculer l'index égalité, sur la base des données recueillies dans le cadre du Rapport Social Unique (RSU).

Le score global du Département pour l'année 2024 est de 89 points sur 100, dépassant ainsi le seuil de 75 points.

INDEX



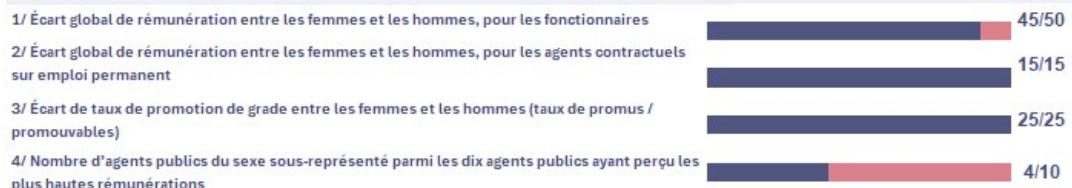
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

89/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact:
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Indicateurs	Répartition F/H	Ecart	Nb points en 2024	Nb points en 2023
1. Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires . ²	Femmes : 2 429 Hommes : 914	4,4%	45/50	45/50
2. Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les contractuels permanents .	Femmes : 831 Hommes : 362	2,6%	15/15	15/15
3. Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes.	Femmes : 127 Hommes : 57	0,4%	25/25	14/25
4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations .	Femmes : 2 Hommes : 8		4/10	4/10
TOTAL			89/100	78/100

d) Concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Le Département a mis en place des dispositifs visant à faciliter la conciliation de la vie familiale avec la carrière professionnelle. En complément de ces dispositifs, un guide du manager pour

² L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est calculé à partir des primes (IFSE, CIA et indemnités) ; le traitement indiciaire brut n'est pas pris en compte. Les écarts des primes entre les femmes et les hommes sont calculés pour chaque filière/catégorie, le résultat de l'indicateur correspond à la moyenne de ces écarts.

accompagner les femmes enceintes et des témoignages de pères en temps partiel ou ayant pris un congé paternité ont été diffusés.

➤ **Des prestations pour les enfants des agents**

En 2024, le Département a poursuivi les différents dispositifs proposés à ses agents, visant à faire garder leurs enfants pendant qu'ils travaillent :

- Une crèche de 60 berceaux ouverte de 8h à 19h pour le personnel départemental. 37 femmes et 13 hommes ont bénéficié de ce service d'accueil, certains agents bénéficiant de plusieurs berceaux ;
- Une carte cadeau est offerte aux agents qui viennent d'accueillir un enfant. 64 femmes et 21 hommes en ont bénéficié ;
- Une subvention modulable en fonction du quotient familial et allant jusqu'à 160 €/mois pour les frais de garde jusqu'au 31 décembre de l'année des 3 ans de l'enfant, tant que celui-ci n'est pas scolarisé. 171 femmes et 50 hommes en ont bénéficié ;
- Des journées « découvertes » à thème en faveur des enfants de 3 à 6 ans. 55 femmes et 11 hommes ont pu faire en bénéficier à leurs enfants ;
- Un centre de loisirs de 80 places au Domaine départemental du Haras de Jardy en direction des enfants scolarisés en cycle primaire pendant les vacances scolaires. Afin de faciliter l'accès à ces services une participation de 11€/jour maximum est fixée en fonction du quotient familial et les agents ont la possibilité de déposer et de récupérer leurs enfants sur le lieu de travail ou à proximité immédiate de ce dernier. 91 femmes et 21 hommes ont pu en faire bénéficier à leurs enfants ;
- Des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans pendant les vacances scolaires et pour lesquels la participation des agents est également modulée en fonction du quotient familial. 154 femmes et 31 hommes ont pu faire bénéficier à leurs enfants de l'une de ces prestations ;
- Des subventions pour l'accueil des enfants en centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et des séjours enfants non organisés par le Département selon les taux identiques aux prestations interministérielles à réglementation commune sont proposées aux agents (une cinquantaine de bénéficiaires dont une grande majorité de femmes).

➤ **Des prestations sociales plus accessibles et avantageuses pour les agents**

Après un déploiement en août 2023, l'application MonCe92 a permis aux agents d'accéder à l'ensemble des prestations sociales et de réaliser leurs démarches de manière plus simple et avec un suivi en temps réel des disponibilités et du traitement de leurs demandes. Cette application a ainsi permis de rendre plus visibles les prestations sociales proposées par la collectivité notamment pour faciliter la conciliation vie professionnelle / vie personnelle. En 2024, on dénombre 3 558 comptes activés et 9 039 commandes passées depuis l'application.

Par ailleurs, une offre de restauration via des réfrigérateurs connectés et un accès à un service de commande et de livraison de repas sur site ont été mis en place à compter de mars 2024 à l'Hôtel du Département et à l'Arc. Cette prestation contribue à la qualité de vie au travail, en proposant, par l'intermédiaire d'une application dédiée, des repas de qualité, facilement accessibles et simplifiant le quotidien.

Un service de restauration collective pour les agents des collèges et des établissements de la FPH composés essentiellement d'agents féminins permet également de faciliter l'organisation de la pause déjeuner.

➤ **L'accompagnement social des agents en situation de grande fragilité**

Le Département, soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre les sphères privée et professionnelle, déploie une politique sociale de proximité dédiée aux agents dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...). Le service d'Accompagnement social du personnel et Handicap aide les agents en cas de difficultés. Il a mené 566 entretiens en 2024, dont environ 263 des agents reçus pour la première fois, et a accordé 65 aides de solidarité, ainsi que sept prêts à caractère social, accordés après examen devant une commission consultative paritaire.

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2024, le Département a mis en place un programme de prévention contre toutes les formes de cancer en direction de son personnel et plus particulièrement les femmes en ce qui concerne le dépistage du cancer du sein. Il a notamment proposé un atelier d'échanges avec le service de médecine professionnelle et préventive et une conférence sur la prévention contre toutes les formes de cancer.

Lors de la journée « Juste Elles - Santé et Bien-être », organisée par l'Institut des Hauts-de-Seine avec le soutien du Département à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, un stand animé par le service logement et le service accompagnement social et handicap de la collectivité a permis de communiquer auprès des femmes l'offre d'accompagnement en cas de difficulté de logement.

➤ **La prévention de la sédentarité**

La sédentarité est un risque professionnel majeur pour les agents qui occupent des métiers avec une position assise majoritaire, renforcé par le télétravail car il élimine les temps de trajet et les déplacements dans les espaces collectifs. Pour intégrer l'activité physique à son quotidien, le Département propose différentes actions de prévention à ses agents.

En qualité d'employeur, le Département mène une politique de promotion et de développement de l'activité physique et sportive en direction de ses agents. Cette politique a des traductions concrètes, notamment dans le plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes. Ainsi, en 2024, le Département a lancé la mise en place d'une équipe de football pour ses agentes, avec des sessions d'entraînement hebdomadaires et des matchs, en partenariat avec la structure Manita, qui pour principal objectif de rendre le football plus accessible aux femmes, quels que soient leur niveau et leur âge. Un bilan sera proposé dans le rapport égalité 2025.

Afin d'encourager la pratique sportive, le Département offre également la possibilité aux agents de souscrire des abonnements annuels à tarif préférentiel à plusieurs clubs de sport et de fitness.

Par ailleurs, le département organise des tournois sportifs mixtes pour ses agents (basket-ball, volley-ball...).

➤ **La prévention des risques professionnels**

Le service prévention des risques professionnels veille aux conditions de travail des agents du Département. Une attention particulière est accordée aux agents qui exercent des métiers les plus pénibles physiquement (ATTEE avec 69 % de femmes, les auxiliaires de puériculture avec 99 % de femmes).

➤ **Le télétravail**

Un bilan télétravail, présenté au comité social territorial de 2023, indique que 99 % des répondants estiment que le télétravail facilite la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, soulignant son impact bénéfique sur l'équilibre de vie.

Le télétravail est généralisé pour les agents dont les missions le permettent. En 2024, ce sont 2 277 agents qui ont pu en bénéficier, dont 78 % de femmes. Cela représente 50 % des agents (48 % en 2023).

e) *Traiter et prévenir les discriminations, les violences, le harcèlement et les agissements sexistes au travail*

Conformément aux obligations fixées par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Département a mis en œuvre un dispositif permettant le signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes commis ou constatés dans le cadre de l'exercice professionnel.

Ce dispositif est ouvert à tout agent s'estimant victime ou témoin. Peuvent donc solliciter ce dispositif, l'ensemble des personnels de la collectivité (titulaire, stagiaire, contractuel, apprenti, étudiant en stage...), les bénévoles collaborant au fonctionnement du service et les personnels d'entreprises extérieures intervenant au sein de la collectivité.

Ce dispositif constitue un moyen d'action supplémentaire pour les agents ; il ne se substitue pas aux autres voies existantes. Les agents de la collectivité ont été informés de l'existence de ce dispositif notamment par les canaux de communication habituels : Intranet, Intranews, podcast, Avant Seine, réunion des nouveaux arrivants, organisations syndicales, intervention du référent en réunions d'équipe, séminaire ou conférence, etc...

En 2024, le chargé d'accompagnement et de médiation RH a reçu 25 demandes (11 en 2023) dont 19 signalements ont été statués par la commission de signalement comme recevables. Près de 60 % des demandes traitées concernaient des femmes. Les thématiques de signalement ont été les actes de violence (32 %), les actes de harcèlement (42 %), les agissements sexistes (10 %) et les actes de discrimination (16 %).

10 demandes ont donné lieu à une enquête administrative (4 en 2023), 5 à des sanctions disciplinaires (2 en 2023) et 11 ont été orientées vers un professionnel pour un accompagnement (7 en 2023). Ces chiffres sont en augmentation constante depuis la création du dispositif en 2022, principalement grâce à l'amélioration de la communication autour de ce dispositif.

Les travailleurs sociaux du personnel du SASH (Service Accompagnement Social et Handicap), ainsi que les psychologues, infirmières et médecins du SMPP (Service Médecine Professionnelle et Préventive) au sein de la DEST, accueillent, écoutent, orientent et accompagnent les agents victimes, dans la sphère privée ou professionnelle, sous le sceau du secret professionnel le plus strict.

Des Entretiens Albert-Kahn ont été également organisés pour les agents, le 11 juin 2024, sur le thème « Repérer nos stéréotypes pour comprendre et prévenir les discriminations ».

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, une formation a été réalisée auprès de près de 200 managers et 100 agents, pour améliorer le repérage des violences par les professionnels du Département.

Enfin, afin de sensibiliser les agents et les managers aux risques liés à l'adoption de comportements inadaptés et pour favoriser une culture du respect, une formation obligatoire en ligne

pour comprendre et prévenir les discriminations a été suivie depuis fin 2023 par 2 133 agents (1 506 femmes et 627 hommes).

3. Bilan 2024 du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle

Domaine	Actions
Favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de la féminisation des titres dans les lettres d'engagement. • Communication à partir de profils F / H mixtes • Diffusion de témoignages de femmes exerçant des métiers techniques.
Favoriser les parcours professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du rôle du manager avec un parcours collectif à l'Université du management. • Expérimentation des formations leadership au féminin • Poursuite du développement du dispositif Talent.
Réduire les écarts de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte du système des cotations et du régime indemnitaire de la collectivité. • Mobilisation des managers avant l'attribution du CIA afin de garantir une égalité des chances aux femmes et aux hommes. • Mise en œuvre de l'ensemble des mesures gouvernementales pour lutter contre l'inflation en favorisant l'augmentation des bas salaires. • Poursuite de la prime d'intéressement collective afin de mobiliser collectivement les agents départementaux et de favoriser la transversalité entre pôles au-delà de leurs champs de compétences propres et en vue d'améliorer les politiques départementales. • Publication de l'Index égalité professionnelle
Concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations sociales d'aide à la garde et l'éducation des enfants (crèche du personnel, prise en charge de frais liés aux modes de garde, etc...). • Télétravail et dispositifs d'aménagement des horaires de travail. • Création et diffusion du guide du manager pour accompagner les femmes enceintes. • Témoignages de pères en temps partiel ou qui ont pris un congé paternité. • Lancement du dispositif de football féminin Manita.
Prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement et les agissements sexistes au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la communication sur le dispositif signalément pour faciliter l'identification. • Transmission des contacts des référents des dispositifs aux nouveaux arrivants. • Sensibilisation des managers aux risques liés à l'adoption de comportements inadaptés et favoriser une culture du respect. • Maintien de la formation en ligne pour comprendre et prévenir les discriminations.

4. Orientations du nouveau plan 2024-2026

Domaine	Année	Actions
Favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers	2024	Mettre en avant les témoignages de femmes exerçant des métiers techniques et d'hommes exerçant des métiers sociaux afin de promouvoir la mixité.
	2026	Développer une formation pour les managers recruteurs.
	2026	Elaborer une charte du recruteur avec les bonnes pratiques en matière de recrutement afin d'éviter les dérives discriminantes entre les femmes et les hommes.
	2024/2025	Généraliser la féminisation des titres
	2024/2025	Poursuivre le développement du dispositif Talent.
	2024	Optimiser le compte rendu d'entretien professionnel pour mieux accompagner les agents dans leur souhait d'évolution.
Favoriser les parcours professionnels	2024/2025	Poursuivre la valorisation du rôle du manager avec un parcours collectif à l'Université du management.
	2024/2025	Proposer une action de formation pour les référents égalité F/H et les accompagner à devenir des acteurs clés de la prévention contre le sexisme.
	2025/2026	Promotion du programme « Femmes des Hauts-de-Seine » avec les témoignages de Directrices du Département.
Réduire les écarts de rémunération	2024	Développer des mesures de transparence salariale avec la refonte du système des cotations et du régime indemnitaire de la collectivité.
	2024	Mettre en place une grille de recrutement à l'attention des agents en charge du recrutement pour garantir une cohérence salariale.
	2024-2026	Identifier, reconnaître et agir sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes avec la mise en place de l'index égalité (publication au 30 septembre sur le site du Département).
	2024	Proposer un guide à l'attention des managers pour accompagner les femmes enceintes.
Concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale	2024	Mettre à jour le guide de la parentalité et en assurer une communication efficiente.
	2024	Favoriser l'accès à la pratique physique et sportive aux agents du Département au travail.
	2024	Présenter des témoignages de pères en temps partiel ou qui ont pris un congé paternité.
	2025/2026	Poursuivre le développement des actions de prévention des risques sur la santé liée au poste de travail sédentaire et des agents sur des métiers à forte pénibilité.
	2024/2025	Poursuivre la formation en ligne pour comprendre et prévenir les discriminations et les sensibilisations sur les violences sexistes et sexuelles.
Prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement et les agissements sexistes au travail	2024/2025	Continuer le déploiement de la communication sur le dispositif de signalancement pour que l'ensemble des agents en aient connaissance.
	2025/2026	Concevoir un parcours de formation obligatoire (déontologie, laïcité, santé mentale, discrimination).
	2025/2026	Intégrer une sensibilisation à la discrimination dans le parcours de formation des ATTEE.



C. LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LE DÉPARTEMENT

C. Les politiques publiques portées par le Département

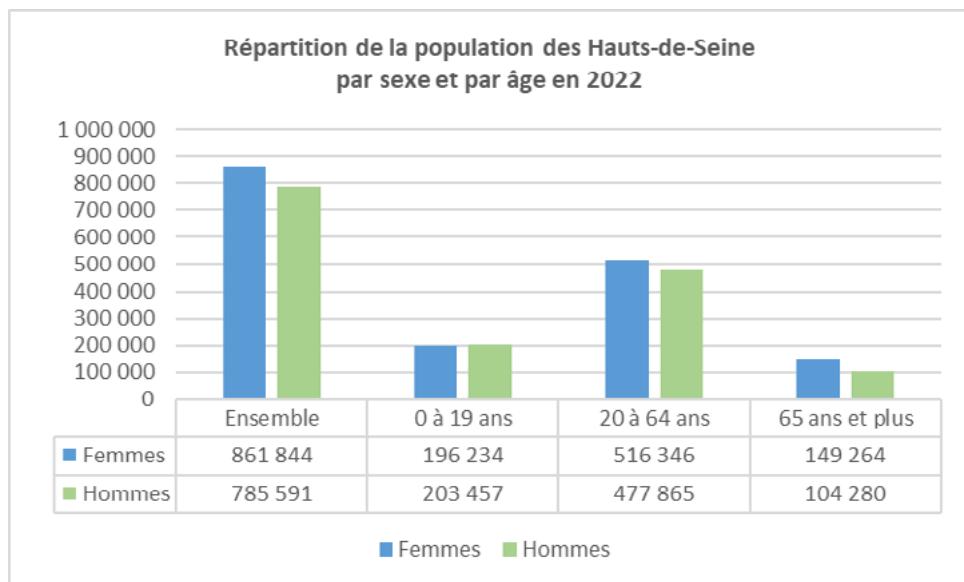
1. Indicateurs socio-économiques, bilan 2024 et orientations

a) Indicateurs socio-économiques dans les Hauts-de-Seine

(1) Population globale

Selon le dernier recensement de la population³, la France comptait 65 846 255 habitants dont 31 907 081 d'hommes et 33 939 174 de femmes, soit **48,5 % d'hommes et 51,5 % de femmes**.

En 2022, dans les Hauts-de-Seine, les femmes représentaient **52,3 % de la population totale** (0,8 point de plus qu'en France métropolitaine), soit **861 844 femmes**. Cette proportion est proche de celle des années 2020 et 2021.

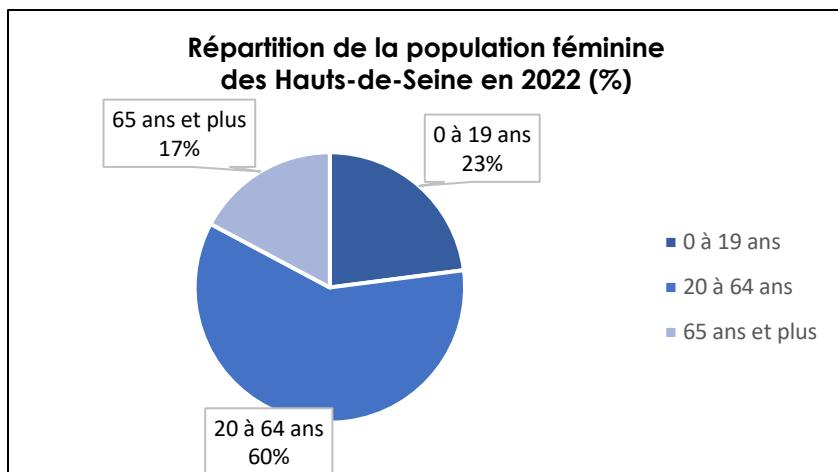


Globalement, la structure de la population par tranche d'âge est stable.

Focus sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) en 2021 :

La répartition femmes-hommes suit la tendance départementale avec **52,4 %** de femmes et **47,6 %** d'hommes.

³ Source : Insee, Recensement de la Population (RP) 2022, données France métropolitaine.



➤ **Population par groupe socio-professionnel⁴ :**

Population de 15 ans ou plus par sexe et groupe socioprofessionnel	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	631 477	46,95%	713 565	53,05%
dont :				
Agriculteurs exploitants	68	0,01%	68	0,01%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 176	4,78%	12 552	1,76%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	211 912	33,56%	178 230	24,98%
Professions intermédiaires	82 733	13,10%	116 745	16,36%
Employés	57 671	9,13%	119 088	16,69%
Ouvriers	53 210	8,43%	13 304	1,86%
Retraités	104 824	16,60%	149 173	20,91%
Autres personnes sans activité professionnelle	90 883	14,39%	124 405	17,43%

➤ **Conditions de vie :**

S'agissant des modes de cohabitation des jeunes femmes et hommes dans les Hauts-de-Seine⁵, **les jeunes filles quittent le domicile parental plus tôt que les hommes**. En 2022, 61,6 % des femmes âgées de 20 à 24 ans résidaient chez leurs parents, contre 71,1 % des hommes du même âge. L'écart était de 8,6 points en 2020, il est de 9,5 points en 2022.

La vie en couple ou en famille monoparentale est plus fréquente pour les jeunes femmes. Entre 25 et 29 ans, 39,5 % des femmes déclarent au recensement vivre en couple ou en famille monoparentale, alors que seuls 27,2 % des hommes sont dans ce cas.

⁴ Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2022.

⁵ Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2022 - Fichier Individus (à la région). La population résidant en communauté (maisons de retraite, résidences étudiantes, prisons ...) n'a pas été recensée dans les Hauts-de-Seine.

(2) Composition des familles

En 2022, la France dénombrait un total de **18 633 470 familles**, parmi lesquelles **16,6%** étaient des familles **monoparentales**⁶.

Composition des familles 2022	Hauts-de-Seine (%)		France métropolitaine (%)		
	Ensemble	424 074	100	18 111 060	100
Nombre de familles monoparentales		83 405	19,7%	3 014 640	16,6%
- Femmes seules avec enfant(s)		68 897	82,6%	2 415 150	80,1%
- Hommes seuls avec enfant(s)		14 507	17,4%	599 490	19,9%
Part des familles monoparentales femmes/ensemble familles			16,2%		13,3%
Part des familles monoparentales hommes/ensemble familles			3,4%		3,3%

Dans les Hauts-de-Seine, la part des familles monoparentales représente **19,7 %**⁷ des familles alto-séquanaises, une part identique à l'année 2021 (pour **16,6 %** sur le plan national).

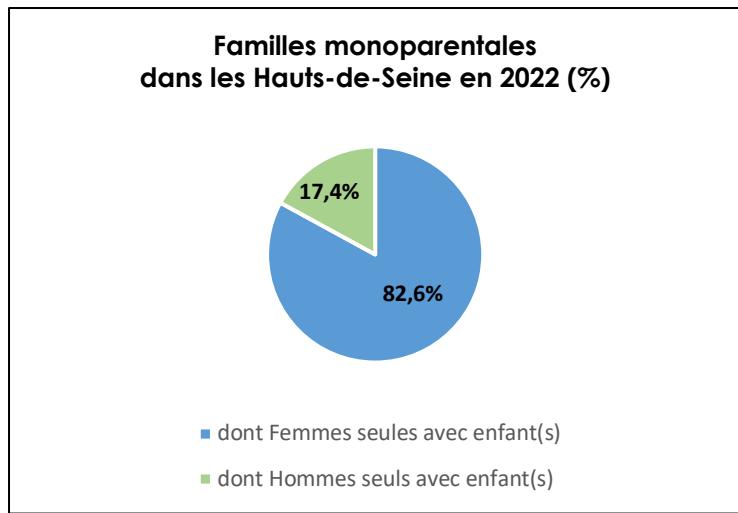
Ce taux de 19,7 % se décompose ainsi : la part des familles monoparentales femmes seules avec enfants représente **16,2 %** des familles alto-séquanaises (pour 14,2 % en 2007 et 14,8 % en 2011)⁸, soit **environ une famille sur six des Hauts-de-Seine**, et la part des familles monoparentales hommes seuls avec enfants représente **3,4 %** des familles alto-séquanaises.

La répartition des familles monoparentales dans les Hauts-de-Seine est la suivante : **82,6 % de femmes seules avec enfants** (pour 82,95 % en 2021) et **17,4 % d'hommes seuls avec enfants** (pour 17,05% en 2021). **Parmi les familles monoparentales, cinq familles sur six sont donc avec des femmes seules avec enfants.**

⁶ Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2022.

⁷ Source : Insee, RP 2022.

⁸ Source : Insee, « Etude Couples-Familles-Ménages » en 2007 Département des Hauts-de- Seine, RP 2007 exploitations complémentaires et RP 2022.



Focus sur les QPV en 2021 :

Dans les Hauts-de-Seine, en 2021⁹, la part des familles monoparentales dans les QPV était en moyenne de **34 %** (contre 32,9 % en 2020) avec des disparités selon les quartiers (de 28,3 % pour Cap Villeneuve à Villeneuve-la-Garenne à 46,1 % pour Audra-Musiciens à Colombes), tandis que la moyenne départementale était de 19,7 % soit plus de **14 points supérieure la moyenne départementale**.

(3) Formation

En 2022, 13,8 % des femmes alto-séquanaises non scolarisées âgées de 15 ans et plus n'ont aucun diplôme (excepté le certificat d'études primaires), pour **12,6 % des hommes** (même écart qu'en 2021, soit 1,2 points). Sur le plan national, ce sont 21,5 % des femmes pour 18,1 % des hommes.

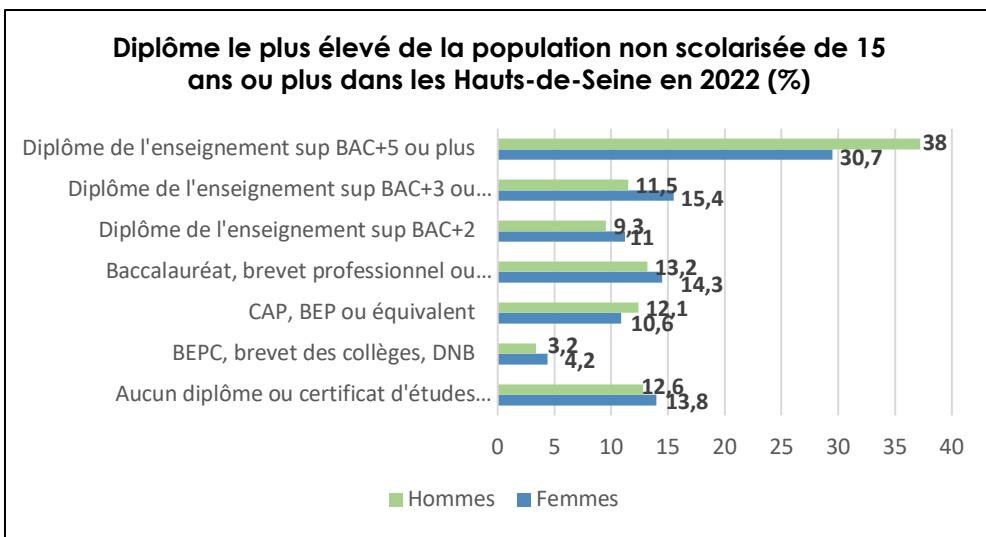
Toujours en 2022, 57,1 % des femmes (soit + 0,9 point par rapport à 2021) alto-séquanaises¹⁰ non scolarisées âgées de 15 ans et plus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC +2 et plus), pour **58,8 % des hommes** (soit + 0,6 point par rapport à 2021). Sur le plan national, ce sont 34,6 % des femmes pour 31,9 % des hommes.

Dans les Hauts-de-Seine, la situation des femmes et des hommes diplômés de l'enseignement supérieur BAC +2 et BAC +3 ou plus reste identique en 2022, les femmes étant plus diplômées que les hommes (**+ 5,6 points, globalement stable depuis 2020**).

Néanmoins, les hommes alto-séquanais restent davantage diplômés de l'enseignement supérieur BAC +5 ou plus (38 %, + 0,8 point par rapport à 2021) que les femmes alto-séquanaises (30,7 %, + 1,2 points par rapport à 2021), soit un écart de 7,3 points en 2022, 7,7 points en 2021 et 8,1 points en 2020.

⁹ Source : Insee - Recensement de la population (RP) 2021.

¹⁰ Source : Insee - Recensement de la population (RP) 2022 exploitation principale.



Focus sur les QPV en 2021 :

En 2021¹¹, la part de femmes sans diplôme dans les QPV dans les Hauts-de-Seine s'élevait à **41 %** (- 0,3 point par rapport à 2020¹²), pour 39,4 % (40 % en 2020) femmes et hommes confondus.

(4) Travail - emploi

Sur le plan national, d'après les recensements de la population entre 1968 et 2018, **la part des femmes inactives a fortement décrû, passant de 52 % à 12 %**, tandis que celle des hommes inactifs a doublé, passant de 3 % à 6 %.

Si les profils d'activité par diplôme et âge se sont rapprochés entre les femmes et les hommes, la situation familiale continue de faire la différence.

Cette tendance est confirmée par la dernière enquête Emploi 2022 (national) de l'Insee :

Taux d'activité ¹³ (national) des 25 à 49 ans selon le nombre et l'âge des enfants en 2022	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Taux d'activité des 25 à 49 ans	84,2	92,7	88,3
Sans enfant	88,2	89,2	88,8
Un enfant, dont :	86,5	95,5	90,3
• un < 3 ans	82,1	95,6	88,8
Deux enfants, dont :	86,7	96,7	91,0
• au moins un < 3 ans	76,9	95,7	86,0
Trois enfants ou plus, dont :	67,0	94,0	77,8
• au moins < 3 ans	53,4	92,0	70,3

¹¹ Source : Insee Recensement de la population (RP) 2021.

¹² Source : Insee RP 2020, cité dans le rapport 2023 sur l'Egalité entre les femmes et les hommes du Département des Hauts-de-Seine.

¹³ Taux d'activité au sens du recensement de la population : rapport entre le nombre d'actifs au sens du recensement (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et l'ensemble de la population correspondante.

➤ **Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2022¹⁴ dans les Hauts-de-Seine :**

Dans les Hauts-de-Seine, en 2022, le **taux d'activité** de la population, femmes et hommes, a augmenté de 0,3 point par rapport à 2021. Pour les femmes, la plus faible hausse concerne les femmes de 25 à 49 ans (+ 0,1 point), la plus forte concerne la tranche d'âge de 55 à 64 ans (+ 0,9 point).

Néanmoins, globalement, les hommes ont un taux d'activité supérieur de 4 points à celui des femmes. Sur la tranche d'âge de 25 à 49 ans, la différence reste de **4,4 points** en faveur des hommes, pour 4,5 points en 2021. Pour la tranche d'âge de 55 à 64 ans, l'écart est de **8,1 points** en faveur des hommes.

Activité de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2022	Population	Actifs	Taux d'activité (%)
<u>Ensemble</u>	1 091 316	866 505	79,4
15 à 24 ans	202 160	72 945	36,1
25 à 54 ans	708 650	657 877	92,8
55 à 64 ans	180 506	135 684	75,2
<u>Femmes</u>	564 362	437 259	77,5
15 à 24 ans	101 362	35 947	35,5
25 à 54 ans	366 373	332 292	90,7
55 à 64 ans	96 627	69 020	71,4
<u>Hommes</u>	526 954	429 246	81,5
15 à 24 ans	100 799	36 998	36,7
25 à 54 ans	342 277	325 585	95,1
55 à 64 ans	83 879	66 663	79,5

Focus sur les QPV en 2021 :

En 2021, dans les QPV¹⁵, le taux d'activité est de **65,8 %** pour les femmes et de **73,3 %** pour les hommes soit un taux d'activité des hommes supérieur de 7,5 points à celui des femmes

Dans les Hauts-de-Seine, en 2022, le **taux de chômage¹⁶ des femmes et des hommes** âgés de 15 à 64 ans s'élevait quant à lui à : 10,4 % pour les femmes et 9,5 % pour les hommes.

¹⁴ Source : Insee, RP2022 exploitation principale.

¹⁵ Source : Insee RP 2021.

¹⁶ Source : estimations à partir des données du RP Insee 2022.

Taux de chômage en 2022	Femmes %	Hommes %
15-24 ans	17,8	21,6
25-54 ans	9,9	8,2
55-64 ans	9	9,4
Ensemble de 15 à 64 ans	10,4	9,5

➤ L'emploi dans les Hauts-de-Seine :

Selon le dernier recensement de la population de 2022¹⁷, pour la tranche d'âge de 15 à 64 ans, **391 636** alto-séquanaises avaient un emploi (sur 437 259 actives), sur une population féminine de **564 362** personnes. Ainsi, le **taux d'emploi¹⁸ des femmes** âgées de 15 à 64 ans s'élève à **69,4 %**, pour **73,7 % pour les hommes**, soit un écart de 4,3 points (stable), tandis que le taux d'emploi global, femmes et hommes confondus, était de **71,5 %**.

S'agissant des 15-24 ans, le taux d'emploi des femmes est de 29,1% pour 28,8 % chez les hommes. L'écart est respectivement de **5,6 points** pour les 25 à 54 ans et de **7 points** pour les 55 à 64 ans en faveur des hommes (stable).

Emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2022	Population	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi (%)
Ensemble	1 091 316	779 973	71,5
15 à 24 ans	202 160	58 553	29
25 à 54 ans	708 650	598 206	84,4
55 à 64 ans	180 506	123 213	68,3
Femmes	564 362	391 636	69,4
15 à 24 ans	101 362	29 545	29,1
25 à 54 ans	366 373	299 299	81,7
55 à 64 ans	96 627	62 791	65
Hommes	526 954	388 337	73,7
15 à 24 ans	100 799	29 008	28,8
25 à 54 ans	342 277	298 907	87,3
55 à 64 ans	83 879	60 422	72

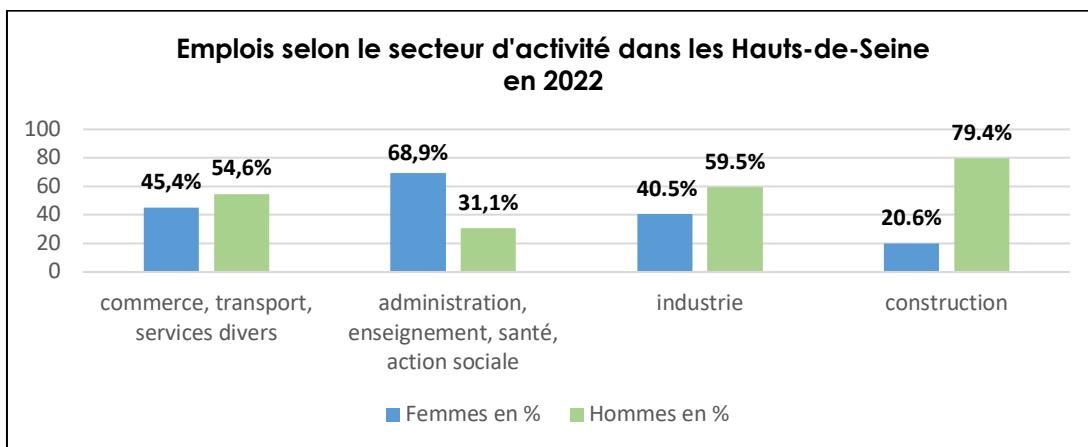
¹⁷ Source : Insee, Recensement de la Population 2022, exploitation principale.

¹⁸ Définition : le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée, ici les femmes des Hauts-de-Seine.

Focus sur les QPV en 2021¹⁹ :

Le taux d'emploi global est de 54,6 %. Le taux d'emploi des femmes est de **51,8 %**, celui des hommes de **57,7 %**, soit un taux d'emploi des hommes supérieur de **5,9 points** à celui des femmes.

Par ailleurs, **la part des emplois selon le secteur d'activité** se répartissait de la façon suivante²⁰ en 2022 :



Dans les Hauts-de-Seine, le secteur d'activité dont le taux de féminisation est le plus élevé reste celui de l'« administration publique, enseignement, santé, action sociale », avec toutefois un déport de 0,5 point des femmes vers les hommes entre 2021 et 2022. On note également un déport de 0,4 point des hommes vers les femmes dans le secteur de la construction.

➤ La répartition de l'emploi des femmes et des hommes par famille professionnelle :

Au plan national, **1 salarié sur 5 exerce un métier mixte**²¹. Un métier est mixte lorsque la part de femmes et d'hommes est comprise entre 35 % et 65 % de salariés femmes ou hommes.

Dans les Hauts-de-Seine, la répartition par sexe et par groupe socio-professionnel est la suivante en 2022 :

¹⁹ Source : Insee, RP 2021.

²⁰ Source : Insee - RP 2022, exploitation principale.

²¹ Source : Chiffres-clés- Edition 2024, Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, p 22.

Population de 15 ans ou plus par sexe et groupe socio-professionnel²²	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	631 477	46,95%	713 565	53,05%
Agriculteurs exploitants	68	0,01%	68	0,01%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 176	4,78%	12 552	1,76%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	211 912	33,56%	178 230	24,98%
Professions intermédiaires	82 733	13,10%	116 745	16,36%
Employés	57 671	9,13%	119 088	16,69%
Ouvriers	53 210	8,43%	13 304	1,86%
Retraités	104 824	16,60%	149 173	20,91%
Autres personnes sans activité professionnelle	90 883	14,39%	124 405	17,43%

Les métiers les plus représentés par sexe

Toujours en 2022 dans les Hauts-de-Seine²³, le métier le plus représenté est celui **d'ingénieur et cadre technique de l'informatique**. Il représente 7,2 % de l'ensemble des métiers recensés. **Chez les hommes**, il représente **10,3 %** des métiers, pour **4,2 % chez les femmes**.

Par rapport à l'année 2021, les cadres spécialistes des fonctions administratives et financières²⁴ arrivent en deuxième position et représentent 5,2 % de l'ensemble des métiers. Ils représentent la première catégorie pour les femmes, avec **6,2 % chez les femmes** et **4,3 % chez les hommes**. Les cadres généralistes dans ces services font aussi partie des dix premiers du classement.

Enfin les cadres des services commerciaux et de la communication arrivent en troisième position (5,2 % également de l'ensemble des métiers) avec 4,7 % des métiers chez les hommes et 5,7 % chez les femmes.

Liste des dix Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) concentrant le plus d'emploi chez les femmes :

Dans le classement des dix métiers les plus représentés chez les femmes apparaissent également les aides-soignantes, employées d'accueil de la petite enfance et professions assimilées, les employées de l'accueil, du secrétariat et de la comptabilité, les professions libérales juridiques et techniques ainsi que les infirmières, sage-femmes et cadres de santé qui ne figurent pas dans le classement des hommes.

²² Source : Insee, RP 2022, exploitation complémentaire.

²³ Source : Insee, RP 2022, fichier individus localisation à la Région Ile-de-France.

²⁴ Les intitulés ne sont plus comparables avec ceux des années antérieures en raison de la suppression de la correspondance unique des PCS vers les Familles Professionnelles (FAP) cf. site de la DARES.

Les dix professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) concentrant le plus d'emplois chez les femmes	Part dans les métiers		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières (hors banque, assurance, organismes de sécurité sociale)	6,2%	4,3%	5,2%
Cadres des services commerciaux et de la communication	5,7%	4,7%	5,2%
Professions intermédiaires des services administratifs d'entreprise	5,1%	1,9%	3,5%
Ingénieurs et cadres techniques de l'informatique	4,2%	10,3%	7,2%
Cadres des services techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance, des organismes de sécurité sociale et de l'immobilier	3,8%	4,0%	3,9%
Aides-soignants, employés de l'accueil de la petite enfance, et professions assimilées	3,6%	0,4%	2%
Cadres généralistes des services administratifs et financiers	3,4%	3,0%	3,2%
Employés de l'accueil, du secrétariat et de la comptabilité	3,4%	1,3%	2,4%
Professions libérales juridiques et techniques	2,6%	4,1%	3,3%
Infirmiers, sage-femmes et cadres de santé	2,5%	0,3%	1,4%

Liste des dix Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) concentrant le plus d'emplois chez les hommes :

Dans le classement des dix métiers les plus représentés chez les hommes apparaissent également les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie, les ingénieurs et cadres techniques des fonctions connexes de la production et les intermédiaires et prestataires de services qui ne figurent pas dans le classement des femmes.

Les dix professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) concentrant le plus d'emplois chez les hommes	Part dans les métiers		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Ingénieurs et cadres techniques de l'informatique	4,2%	10,3%	7,2%
Cadres des services commerciaux et de la communication	5,7%	4,7%	5,2%
Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières (hors banque, assurance, organismes de sécurité sociale)	6,2%	4,3%	5,2%
Professions libérales juridiques et techniques	2,6%	4,1%	3,3%
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	1,9%	4,1%	3,0%
Cadres des services techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance, des organismes de sécurité sociale et de l'immobilier	3,8%	4,0%	3,9%
Cadres généralistes des services administratifs et financiers	3,4%	3,0%	3,2%
Ingénieurs et cadres techniques des fonctions connexes de la production	1,6%	2,4%	2,0%
Professions intermédiaires des services administratifs d'entreprise	5,1%	1,9%	3,5%
Intermédiaires et prestataires de services	1,1%	1,8%	1,4%

La mixité des métiers dans les Hauts-de-Seine

Les données ci-dessous concernent les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) représentant au moins 1 % parmi tous les métiers identifiés.

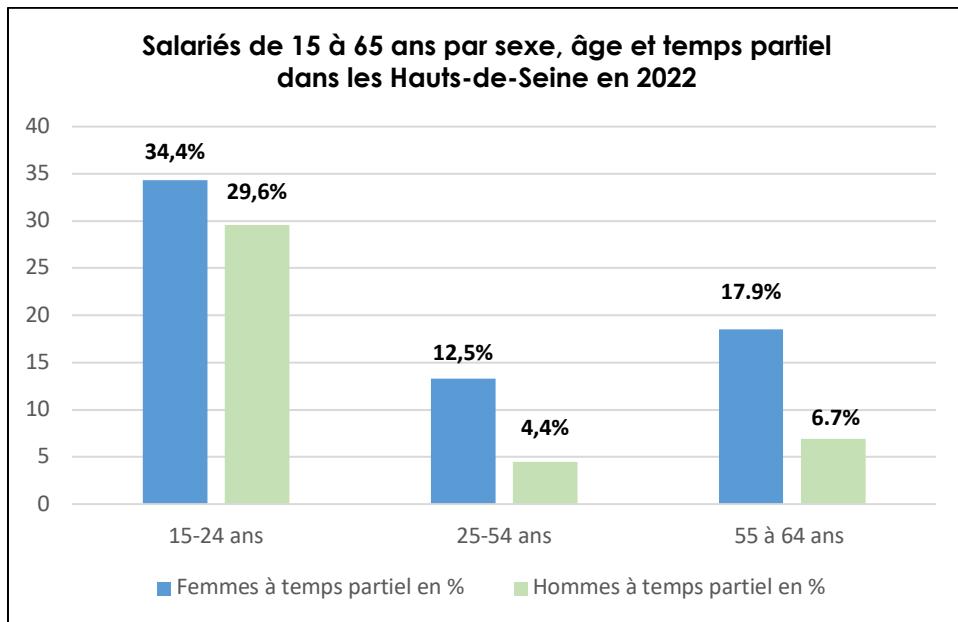
Les dix Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) les moins féminisées	Répartition Hommes-Femmes	
	Femmes	Hommes
Ingénieurs et cadres techniques de l'informatique	28,9%	71,1%
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	32,4%	67,6%
Ingénieurs et cadres techniques du BTP	34,8%	65,2%
Professions libérales juridiques et techniques	38,9%	61,1%
Intermédiaires et prestataires de services	39,2%	60,8%
Ingénieurs et cadres techniques des fonctions connexes de la production	40,1%	59,9%
Cadres dirigeants des entreprises (fonctions administratives, financières et commerciales)	41,6%	58,4%
Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles	43,4%	56,6%
Professions de la formation, de la documentation et du sport	45,1%	54,9%
Représentants et technico-commerciaux	45,3%	54,7%

Les dix Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) les plus féminisées	Répartition Hommes-Femmes	
	Femmes	Hommes
Assistants maternels, gardes d'enfants, assistants familiaux	96,9%	3,1%
Infirmiers, sage-femmes et cadres de santé	90,6%	9,4%
Aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance et professions assimilées	90,1%	9,9%
Enseignants du primaire et du secondaire professionnel, enseignants non titulaires	80,3%	19,7%
Professions intermédiaires des services administratifs d'entreprise	72,8%	27,2%
Employés de l'accueil, du secrétariat et de la comptabilité	72,8%	27,2%
Travailleurs sociaux et socio-culturels	70,5%	29,5%
Autres employés administratifs d'entreprise	70,2%	29,8%
Médecins et pharmaciens salariés	68,1%	31,9%
Agents de service de la fonction publique et de la santé	66,1%	33,9%

➤ La répartition des femmes et des hommes salariés par statut²⁵ :

En 2022, les Hauts-de-Seine comptent 354 144 femmes salariées de 15 à 64 ans. En moyenne, 15,1 % des salariées (pour 15,7 % en 2021) travaillaient à temps partiel, pour **6,8 % des salariés** (stable).

²⁵ Source : Insee, RP 2022 exploitation principale.



Le temps partiel des femmes de 25 à 64 ans a légèrement baissé par rapport à 2021 : pour les 25-54 ans, de 13,3 % à 12,5 % et, pour les 55-64 ans, de 18,5 % à 17,9 %.

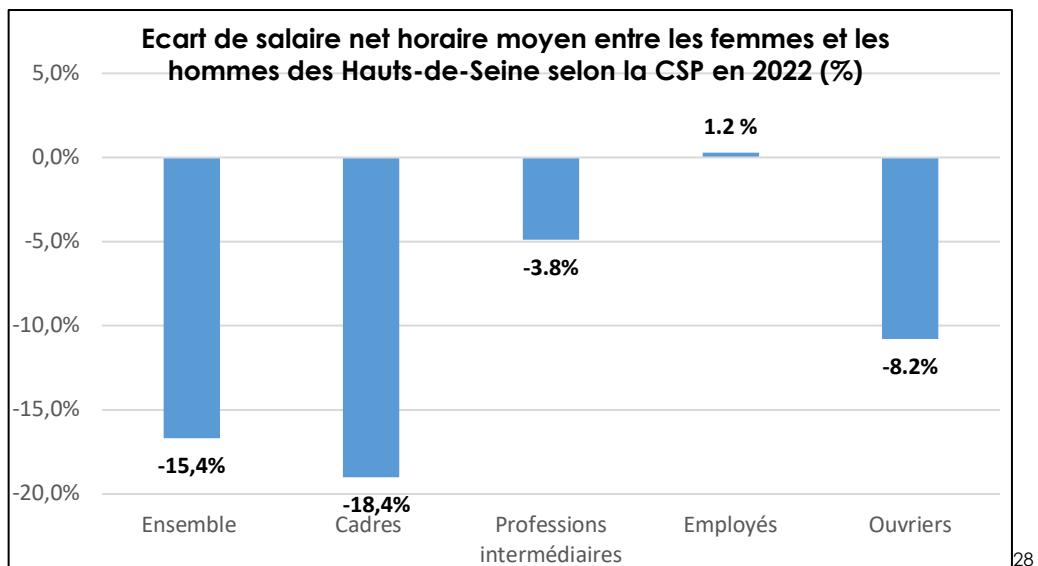
(5) Revenus

A temps de travail équivalent, **le salaire annuel net moyen des femmes âgées de 25 à 64 ans²⁶** travaillant dans les Hauts-de-Seine atteignait **44 500 €** en 2022 pour **53 300 € chez les hommes**, soit un écart de 16,5 % pour 17,9 % en 2021.

L'**écart de salaire net horaire moyen²⁷** entre les femmes et les hommes **âgés de 18 ans et plus** s'élevait quant à lui à **15,4 %** en 2022 (pour 16,7 % en 2021), soit un recul de 1,3 points, écart qui diminue notamment pour les professions intermédiaires et les ouvriers. L'écart pour les employés, déjà positif en faveur des femmes en 2021, progresse en 2022.

²⁶ Source : Insee, première édition des Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes paru le 02/04/2025. 17 indicateurs hommes femmes régionaux.

²⁷ Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024.



* Cadres : cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

28

En 2022, l'écart s'élevait à **2,3 %** pour les 18-25 ans (pour 4,1 % en 2021), **11 %** pour les 26-50 ans (pour 12,4 % en 2021) et **24,1 %** pour les plus de 50 ans (pour 25,5 % en 2021).

(6) Niveau de vie et pauvreté²⁹

Le taux de pauvreté moyen³⁰ dans les Hauts-de-Seine s'élève en 2021 à **12,4 %** et à **22,1 %** de la population des familles monoparentales dont l'adulte référent est une femme (soit environ une famille sur cinq dans les Hauts-de-Seine). Ces proportions sont respectivement de 14,9 % et 31,9 % en France métropolitaine.

Le niveau de vie médian³¹ par unité de consommation s'établit en 2021 dans les Hauts-de-Seine à **20 670 €** annuels pour les familles dont une femme assure seule la garde des enfants³², contre **29 720 €³³** pour l'ensemble de la population du département. Les montants sont respectivement de 17 140 € et 23 160 € en France métropolitaine).

²⁸ Source : Insee, Bases Tous salariés, fichiers salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024. Champ : salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

²⁹ Source : Egalité femmes-hommes en Ile-de-France : chiffres clés de la région et de ses départements, Insee Dossier Ile-de-France n° 10 – Mars 2024 p 65 sur données INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

La mise à jour des données n'a pas eu lieu en 2025.

³⁰ Le taux de pauvreté monétaire selon l'Insee : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60% du niveau de vie médian

³¹ Niveau de vie médian : 50% des ménages sont au-dessus et 50% des ménages sont au-dessus de la médiane

³² Source : Insee, Egalité femmes-hommes en Ile-de-France : chiffres clés de la région et de ses départements. Insee Dossier Ile-de-France n° 10 – Mars 2024

³³ Source : Insee, ménages fiscaux et revenu disponible en 2021. Comparaisons régionales et départementales - Chiffres clés janvier 2024, paru le 29/01/2024.

b) Bilan 2024 et orientations générales

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2023, le Département a lancé sa nouvelle stratégie 2023-2025 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ainsi que le Département a élaboré un programme pluriannuel articulé autour de plusieurs objectifs :

- Lutter contre toutes les formes de violences, de vulnérabilité et de précarité rencontrées par les filles et les femmes ;
- Renforcer la promotion de l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui vise à soutenir les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, dans les différents domaines d'intervention du Département, et à accompagner les femmes dans leurs projets, en luttant contre tout type de discriminations ;
- Sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes et développer la culture du respect.

Cette stratégie transversale a conduit le Département à créer un Secrétariat général à l'égalité femmes-hommes qui pilote et coordonne, avec l'ensemble des pôles et directions de la collectivité, la mise en œuvre de la stratégie départementale. Un réseau interne de Référents égalité femmes-hommes a par ailleurs été créé, avec des référents dans les différents pôles de la collectivité.

L'année 2024 a notamment fait l'objet de la mise en œuvre, autour de dates comme la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ou la journée internationale des droits des femmes, **de programmes globaux, internes et externes**.

Les plans d'action mis en œuvre pour ces trois dates ont touché près de **3 800 personnes** en 2024. Ils ont été reconduits en 2025.

Afin de soutenir la réussite, l'insertion et l'autonomie des femmes, le Département a fait le choix, avec le programme **« Femmes des Hauts-de-Seine »**, d'encourager leur place et leur rayonnement dans tous ses domaines d'intervention.

Ce programme a fait l'objet de **la poursuite d'actions existantes** mais également du déploiement de **nouvelles actions** :

- **Lancement d'un appel à projets Égalité femmes-hommes**, visant à soutenir la réussite et l'insertion socio-professionnelle des filles et des femmes (première édition en 2024 et seconde en 2025) ;
- **Ouverture à Bagneux** en septembre 2024 **de la 7^e Ecole Française des Femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine - année scolaire 2023-2024 : 466 femmes de 80 nationalités différentes** accueillies dans les Ecoles Françaises des Femmes ;
- **Création d'une équipe mobile PMI (Nord) en 2024**, pour aller à la rencontre des femmes enceintes et des parents de jeunes enfants éloignés des services départementaux ;
- **Programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin**, avec la CCI 92 (dispositif Boost Entrepreneurs au Féminin, Made In 92) ou encore des Journées « Entreprendre ici et maintenant » organisées par l'ADIE ;

- Soutien du Département à la place des femmes à travers ses programmes de développement agricole dans le cadre de sa politique de coopération internationale dans quatre pays : en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti ;
- Crédit et diffusion de podcasts « Portraits de femmes remarquables des Hauts-de-Seine », avec la saison 2 en 2024 et le lancement de la saison 3 en mars 2025 ;
- Poursuite et renforcement du soutien du Département au sport féminin et mise en œuvre, dans la perspective des Jeux de Paris 2024, d'un plan d'action autour de la Journée internationale du sport féminin pour la première fois en 2024, et poursuite en 2025 (campagne de communication, journée thématique avec l'UNSS des Hauts-de-Seine pour 214 collégiennes, conférence avec des sportives de haut niveau, invitation d'agents à assister à un match de sport féminin - 300 agents en 2024...) ;
- Renforcement de l'accompagnement par le Département des pratiques culturelles féminines :
 - Programmations artistiques et jurys des festivals, et organisation de rencontres professionnelles sur les questions d'égalité femmes-hommes dans les musiques actuelles et le jazz ;
 - Mise en place, pour la première fois en 2024, d'un dispositif complet de lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels dans le cadre du festival Chorus ;
 - Renforcement de l'attention portée à la place des femmes dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, à la programmation d'artistes féminines à La Seine Musicale et à la mixité à l'Académie musicale Philippe-Jaroussky.
- Aménagements publics :
 - Contribution du programme d'îlots de fraîcheur, dans les collèges, à une répartition plus équitable de l'occupation de certains espaces, notamment des cours de récréation ;
 - Contribution du Plan vélo départemental au développement de la pratique cycliste urbaine féminine ;
 - Voirie départementale : dans le cadre des projets de requalification de son portefeuille, le Département ambitionne de systématiser des aménagements favorisant l'appropriation de l'espace public par les femmes, dans un cadre d'usages mixtes. Un partenariat a ainsi été engagé début 2024 avec l'Université Paris-Nanterre afin d'évaluer les projets et démarches d'aménagement du Département. Ce partenariat a abouti à une grille de diagnostic qui a été testée sur un aménagement en 2024, visant ainsi à favoriser une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes ;
 - Des parcs adaptés à des usages mixtes : en 2024, une enquête BVA Xsight a été spécifiquement réalisée auprès des usagères des parcs. Les conclusions permettront de poursuivre les efforts d'amélioration de l'accueil, de la qualité de la promenade et de la qualité des équipements pour les femmes.
- La commande publique : en termes d'exécution de marchés publics, sensibilisation des directions métiers aux clauses utilisables pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers un guide relatif à l'intégration des considérations sociales dans les contrats de la commande publique ;

- **Le FSE+** : le Département garant du principe horizontal d'égalité femmes-hommes et acteur majeur de la promotion de l'égalité auprès des porteurs de projets
- **Focus sur le 8 mars** : dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, un programme global, piloté pour la première fois, en 2024, de façon coordonnée et transversale avec l'ensemble des pôles, a été mis en place, avec des actions internes et externes (environ 2 500 personnes en 2024, près de 4 800 en 2025). À cette occasion ont notamment été lancés le **Trophée départemental Elles en Seine** (20 lauréates en 2024, 24 en 2025), **la diffusion du film Les Figures de l'ombre aux collégiens**, **l'organisation d'Entretiens Albert-Kahn dédiés**, en 2024 et en 2025 ou encore **l'organisation d'ateliers d'initiation à la self-défense** (99 agentes en 2024, 250 agentes en 2025).

Conscient de l'importance de sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département a décidé, depuis la rentrée scolaire 2023, de proposer à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, la mise en œuvre d'un programme global, avec plusieurs dispositifs départementaux complémentaires autour des thématiques suivantes :

- Ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons (notamment autour des filières et métiers) ;
- Sensibiliser à l'égalité et déconstruire les stéréotypes ;
- Éduquer les jeunes à la vie affective et relationnelle, et les filles à des thématiques de santé féminine.

En 2024-2025, on comptabilise environ **38 500 participations de collégiens et collégiennes** aux actions de sensibilisation proposées ou soutenues par le Département (pour près de 17 500 en 2023-2024).

Comme pour le programme « Femmes des Hauts-de-Seine », des actions existantes ont été élargies et de nouvelles actions ont été lancées.

Focus sur quelques actions :

- **Le Curious Lab' Egalité femmes-hommes**

L'objectif de ce dispositif, destiné principalement aux classes de 5^e, est de conduire les collégiens à déconstruire les stéréotypes sur les filières et les métiers, à mener une réflexion concrète sur l'égalité et à ouvrir le dialogue, en débattant ensemble, de façon encadrée, d'un métier donné, de son image, de son accessibilité aux femmes et aux hommes, ou encore des obstacles qu'ils identifient pour sa pratique.

- **Soutien à l'association Elles bougent**

Le Département soutient l'association depuis l'année scolaire 2023-2024. Pendant l'année scolaire 2024-2025, 1 842 collégiennes altoséquanaises ont participé aux actions Elles bougent, pour 884 collégiennes en 2023-2024.

- **Les Campus des Métiers et des Qualifications**

Un nouveau dispositif a été expérimenté en 2024 afin d'ouvrir le champ des possibles des jeunes, filles et garçons, et de leur faire découvrir des filières d'avenir et créatrices d'emploi. Cette expérimentation s'est poursuivie durant l'année scolaire 2024-2025,

- **Le festival « Hauts-de-Seine Digital Games »**

Cette nouvelle édition du festival a été l'occasion d'élargir encore davantage l'espace de sensibilisation pour accueillir de nouveaux acteurs et approfondir la thématique de l'égalité femmes-hommes, avec notamment la participation d'*Elles bougent*, *Women In Games*, ou encore des personnalités comme Kayane, joueuse professionnelle de jeux vidéo et animatrice TV ou encore *TheFairyDina*, championne olympique de *Just Dance*. Des ateliers et conférences ont également été organisés pour sensibiliser les visiteurs à la place des femmes dans le numérique et les jeux vidéo.

- **127 actions locales mises en œuvre dans les collèges sur l'égalité femmes-hommes pilotées ou copilotées par les médiateurs éducatifs**

- **Rencontres de l'Eloquence « A bas les stéréotypes ! »**

En 2023-2024, 1 000 élèves ont été formés à l'art oratoire et ont débattu autour des stéréotypes, et notamment des stéréotypes de genre.

- **Ô Lab Citoyen ! Egalité filles-garçons**

En 2023-2024, 1 200 collégiens de 46 classes ont travaillé sur la thématique « *Egalité filles-garçons : donne ta vision et mets-la en scène* ».

- **Actions mises en œuvre auprès des jeunes dans le cadre de la PMI**

Pour l'année scolaire 2023-2024, des séances d'actions collectives EVAR (1^{er} degré) et EVARS (2nd degré) ont été organisées par le service départemental de PMI, via les Centres de Santé Sexuelle dans 7 écoles, 86 collèges (4^e et 3^e), 26 lycées et lors de manifestations en direction des jeunes.

- **Accompagnement des jeunes filles : puberté et précarité menstruelle avec Toutes Culottées Toutes Informées**

Cette action, créée et organisée par l'Institut des Hauts-de-Seine, poursuit le double objectif d'aborder et accompagner les bases d'une santé intime féminine adaptée à l'âge des collégiennes et de lutter contre la précarité menstruelle avec la distribution de culottes périodiques. Pour l'année scolaire 2023-2024, le dispositif, initialement destiné aux classes de la 5^e à la 3^e, a été renforcé à partir de janvier 2024, avec l'ouverture des ateliers à l'ensemble des collèges publics et privés et ce, dès la 6^e. Pour l'année 2024, ce sont 11 849 collégiennes qui ont participé à des ateliers.

- **L'opération Grand Collège**

Initié dans le cadre de l'Agenda 2030, le Grand Collège est un nouveau dispositif lancé en 2024. Pour l'année scolaire 2024-2025, le thème retenu était « l'égalité filles-garçons dans le

sport » porté par l'ODD N°5 « Egalité entre les sexes » avec le partenariat de l'association Little Miss Soccer.

- **Les MéDDailles des Hauts-de-Seine**

En juin 2024, lors de la cérémonie des MéDDailles à la Seine Musicale, le prix du jury a été attribué au collège Robert-Doisneau à Montrouge pour son projet **Les colleuses-semaine de l'égalité**.

Pour les années scolaires à venir, l'objectif sera de travailler à une démarche pérenne de sensibilisation des collégiens afin de promouvoir la culture du respect et de l'égalité entre les femmes et les hommes par des interventions systématisées.

Le Département **se mobilise par ailleurs depuis de nombreuses années contre les violences faites aux femmes**. Les subventions départementales allouées en 2024 aux associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes se sont élevées à 1 888 000 €.

L'année 2023 avait été marquée par **la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes** dont les missions sont, entre autres, de renforcer la prévention et de développer des dispositifs innovants pour apporter des réponses partenariales concrètes dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants, de rendre plus visibles les informations nécessaires aux victimes et de communiquer auprès des professionnels et du grand public sur les ressources disponibles sur le territoire, de sensibiliser le grand public et de favoriser la mise en place d'une culture partagée.

En 2024, les principales réalisations de l'Observatoire sont les suivantes :

- Plan de formation (lancé en juin 2023) pour les managers départementaux sur le repérage systématique des femmes victimes de violences : plus de 200 managers ont été formés au 31 décembre 2024.
- Renforcement d'un plan de formation pour les agents des services sociaux et médico-sociaux en 2024 sur le questionnement systématique des femmes victimes de violences conjugales accueillies dans les services départementaux.
- A l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, organisation du deuxième colloque interprofessionnel.
- Création d'un questionnaire professionnel permettant aux professionnels de saisir des données sur la thématique des violences.
- Publication du premier état des lieux sur les données 2023, réalisé avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes, sur l'ampleur des violences au sein du couple et des violences sexuelles (hors couple) dans les Hauts-de-Seine.
- Accompagnement des Communes dans leur stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Participation à différentes instances institutionnelles, notamment au Conseil Local d'Aide aux Victimes (CLAV) et au comité opérationnel VIF (Violences intrafamiliales) piloté par le Parquet.

En 2024, le Département a par ailleurs lancé **un partenariat avec l'application UMAP** afin de développer à titre expérimental, dès début 2025, un réseau de Lieux Sûrs (Safe Places) dans des équipements propriétés du Département, pour les personnes se sentant en insécurité dans l'espace public, ou victimes de harcèlement de rue.

Toujours en 2024, le Département a poursuivi le déploiement du « **Bus Santé Femmes** », un dispositif itinérant proposé par l'Institut des Hauts-de-Seine, en partenariat avec la RATP. 38 interventions ont été réalisées sur le territoire des Hauts-de-Seine en 2024, bénéficiant ainsi à 718 femmes.

Enfin, des groupes de travail ont été lancés sur les **familles monoparentales**, dans une démarche globale. Ce travail sera finalisé en 2026.

2. Des plans d'action autour de dates symboliques

a) *Focus sur le 24 janvier 2024, Journée internationale du sport féminin*

Dans le cadre du 24 janvier 2024, et dans la perspective des Jeux de Paris 2024, le Département a renforcé son soutien au sport féminin, avec le déploiement, pour la première fois, d'un plan d'action visant à promouvoir la pratique sportive féminine

Bilan

A cette occasion, le Département, attaché à la pratique du sport en tant que projet éducatif et citoyen, s'est associé à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) des Hauts-de-Seine pour inciter les jeunes filles à développer leur pratique sportive. En effet, en 2024, l'UNSS des Hauts-de-Seine comptait 39 % de filles licenciées pour 61 % de garçons.



Ce plan d'action a été déployé selon trois axes complémentaires :

- **une vaste campagne de sensibilisation** fondée sur les valeurs de transmission intergénérationnelle incarnées par des sportives de haut niveau et des jeunes sportives de clubs des Hauts-de-Seine. Cette campagne de communication a été déployée sur l'ensemble du territoire à travers de l'affichage urbain et déclinée dans les clubs sportifs du département, ainsi qu'une campagne de presse et digitale ;
- le soutien à l'organisation, par **l'UNSS des Hauts-de-Seine**, le 24 janvier, d'une journée thématique pour 214 collégiennes des Hauts-de Seine au complexe Marcel Bec à Meudon. Cette journée a été rythmée par des ateliers de pratiques sportives innovantes ou identitaires des Hauts-de Seine : ateliers de danse Hip Hop, de handball, d'escrime, un parcours Ninja, du laser run fauteuil, et des ateliers-conférences avec des sportives de haut niveau rôles-modèles sur le thème « *Être une femme et sportive de haut niveau* ». Les jeunes filles ont pu interroger les sportives sur les questions d'égalité filles-garçons / femmes-hommes dans le sport, sur la gestion de leur carrière d'athlète menée en parallèle de leurs études, mais également sur des questions en lien avec leur fémininité. La journée s'est achevée autour d'une chorégraphie de Hip Hop réunissant l'ensemble des participantes ;
- **le parrainage, le 27 janvier, du match des Mariannes 92**, le club de volley-ball des Hauts-de Seine, versus le club Pays d'Aix Venelles (17^{ème} journée de la Ligue A féminine) au Palais des sports Marcel Cerdan à Levallois-Perret, en présence de près de 700 invités du Département, dont 340 jeunes Alto-séquanais. Parmi eux, vingt jeunes ont accueilli les joueuses par une haie d'honneur.

Orientation

Le Département a reconduit un plan d'action similaire en 2025.

b) Focus sur le 8 mars 2024, Journée internationale des droits des femmes

Dans le cadre du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le Département a mis en œuvre un programme global, piloté de façon coordonnée et transversale avec l'ensemble des services, avec des actions internes et externes.

Bilan



©CD92/Julia Brechler

À l'occasion du 8 mars 2024, a été **organisée la première édition du Trophée départemental Elles en Seine**. Le Département a souhaité, avec ce nouveau trophée, mettre en lumière des femmes des villes des Hauts-de-Seine lors d'une cérémonie officielle.

Les 20 villes participantes ont chacune choisi une femme remarquable et inspirante de leur territoire. L'engagement de ces femmes au service des autres, leur mérite, leur persévérance ou encore leur capacité à progresser sont les principaux critères qui ont guidé leur choix. Étudiantes, entrepreneuses, sportives, bénévoles d'associations, astrophysicienne ou encore avocate, ces femmes exemplaires et méritantes, font par ailleurs preuve d'un fort engagement solidaire et citoyen. La première édition a donc permis de récompenser 20 lauréates aux parcours remarquables, rôles modèles pour les plus jeunes. Elles se sont toutes vu remettre la médaille du Département ainsi qu'un portrait-photo professionnel réalisé par les photographes du Département.

Dans le prolongement du trophée, plusieurs d'entre elles sont intervenues, en tant que marraine de dispositifs pour les collégiens, comme le Curious Lab' Égalité femmes-hommes. D'autres encore témoignent de leur parcours et de leur expérience, par exemple dans la série de podcasts *Portraits de femmes remarquables* des Hauts-de-Seine ou dans le magazine Buzzz.



Des actions ont également été proposées aux collégiens, filles et garçons, notamment un atelier du Curious Lab' Égalité femmes-hommes et, en partenariat avec les services départementaux de l'Éducation nationale, **la diffusion au cinéma du film Les Figures de l'ombre**.

La Journée internationale des droits des femmes a également été l'occasion d'organiser **des Entretiens Albert-Kahn, « Du rêve à la réalisation de soi : Quels leviers pour accompagner l'accomplissement professionnel des jeunes filles³⁴ ? »**



³⁴ <https://eak.hauts-de-seine.fr/les-entretiens-albert-kahn/detail/eak-62-du-reve-a-la-realisation-de-soi-quels-leviers-pour-accompagner-laccompilissement-professionnel-des-jeunes-filles>

L’Institut des Hauts-de-Seine a, en 2024, organisé la campagne « **Juste Elles - Santé et Bien-être** », avec trois temps d’échange en faveur des femmes du territoire : le 5 mars à Nanterre, le 7 mars à Châtenay-Malabry et le 8 mars à Asnières-sur-Seine. Chacun de ces rendez-vous était une journée 100 % dédiée à la santé, la vie quotidienne et au bien-être de la femme des Hauts-de-Seine. Le Bus Santé Femmes était également présent à chacune de ces étapes.

Les **Services des Solidarités Territoriales** du Département ont organisé des actions à l’occasion du 8 mars, notamment à Châtenay-Malabry et à Fontenay-aux-Roses. Au pôle social départemental Jules-Verne, les services ont mis en place une journée d’information, d’expression et de bien-être dédiée aux femmes sur la thématique « *Quelle femme êtes-vous ?* ». Outre des informations sur l’offre de services départementale en faveur des femmes, des ateliers de bien-être (sophrologie, socio-esthétique, massage assis, photolangage) et des animations culturelles (exposition 1 mois, 1 œuvre en présence de l’artiste, exposition de photos de femmes alto-séquanaises remarquables) ont été proposés au public.

Une galerie en ligne a également été publiée sur le site internet des Archives départementales, durant la semaine du 4 au 8 mars. Elle présente 30 vignettes, datées de 1792 à 2008, permettant de découvrir l’évolution des droits des femmes et les luttes pour l’égalité entre les femmes et les hommes.

S’agissant des agents, outre la Journée « *Juste Elles - Santé et Bien-être* » le 5 mars, un programme global a également été proposé aux agents départementaux :

- **Une conférence « *Portraits de femmes du monde : regards croisés autour de la place majeure des femmes dans la transition agricole et alimentaire* »**, avec un focus sur quatre femmes haïtienne, arménienne, béninoise et cambodgienne. Cette conférence en présentiel a également été diffusée, en direct et en rediffusion sur l’Intranet, pour permettre à un plus grand nombre d’agents d’y assister ;
- Des **visites guidées des Archives départementales** (en plus de la galerie susmentionnée), avec la découverte de documents d’archives historiques sur les droits des femmes et la visite d’un magasin de conservation ;
- Des **ateliers de découverte du self-défense**, les 4 et 7 mars ;
- L’organisation d’un **concours d’affiches** « *L’égalité ce sera le jour où...* », en équipes mixtes ;
- **La valorisation de portraits et de témoignages d’agentes de différents pôles** : cinq portraits vidéo d’agentes exerçant des métiers peu mixtes de la filière technique, en cohérence avec le plan d’action égalité professionnelle 2024-2026 et quatre portraits d’agentes sur leurs talents « *cachés* » extra-professionnels ;
- Une conférence dans le cadre du cycle « **Cultivons nos talents** », le 12 mars, sur l’égalité et la diversité professionnelle.

Au global, autour du 8 mars 2024, environ 2 500 personnes ont participé à ces actions dont près de 1 000 agents.

Orientation

Face au succès remporté par ces actions en 2024, le Département a proposé de nouveau, en 2025, un plan d’action global, avec notamment, la seconde édition du Trophée *Elles en Seine*, la projection du film *Les Figures de l’ombre* à plus grande échelle, dans trois cinémas répartis sur le territoire, ainsi que de nouvelles actions, notamment avec l’ensemble des Services des Solidarités Territoriales.

Ces actions qui seront détaillées dans le rapport 2025, ont regroupé près de 4 800 personnes en 2025.

c) Focus sur le 25 novembre 2024, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

À l'occasion du 25 novembre 2024, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Département a mis en œuvre un plan d'action coordonné entre plusieurs pôles (SGEFH, PSOL, PHRSI, PCOM).

Bilan



S'agissant d'actions de sensibilisation du grand public et des femmes victimes, le Département a déployé, autour du 25 novembre, **une campagne de sensibilisation** (affichage, presse et digital) dans tout le territoire, avec le message « *Une fois, c'est déjà trop* » accompagné du numéro gratuit départemental d'accueil et d'écoute, ainsi que du numéro national.

Cette campagne a par ailleurs été relayée auprès de l'ensemble des acteurs sportifs du territoire, dans le cadre notamment de la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Le Département a déployé **des actions de sensibilisation auprès des usagers des Pôles sociaux, dans les Services de Solidarité Territoriale, PMI et Centres de santé sexuelle**. Des violentomètres ont ainsi été diffusés pour un usage accompagné par des travailleurs sociaux ou médico-sociaux.

Le Département, à travers l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, a organisé son **colloque interprofessionnel** annuel consacré à un sujet aussi délicat qu'essentiel : **les violences au sein des couples adolescents**.

Cette problématique est encore trop souvent méconnue ou banalisée alors même que les premières relations amoureuses, souvent idéalisées, peuvent parfois être le théâtre de violences psychologiques, verbales, voire physiques et sexuelles.

Comprendre ces dynamiques, les prévenir et mieux accompagner les jeunes concernés est un enjeu majeur pour les professionnels de l'éducation, de la santé, du social, mais aussi pour les familles et la société dans son ensemble. **365 acteurs de la prévention, de la protection de l'enfance et de la jeunesse y ont participé**.

Une conférence introductory de Jean-Luc Viaux, psychologue clinicien et Président de la Fondation les Nids, portant sur la psychologie adolescente et la construction des couples à cette période (« Couples adolescents : Genèse de la violence et de la vulnérabilité ») a précédé l'intervention de Céline Piques, porte-parole de l'association Osez le féminisme !

et Présidente de la commission violence au Haut Conseil à l'Egalité, sur l'impact de la pornographie sur les couples adolescents.



©CD92 / Olivier Ravoire



©CD92 / Olivier Ravoire

L'Observatoire a également proposé **des formations aux coordinatrices des Ecoles Françaises des Femmes**, créées et gérées par l'Institut des Hauts-de-Seine, sur le repérage systématique et l'accompagnement des apprenantes qui pourraient être victimes de violences au sein du couple.

S'agissant des actions internes, l'objectif était de communiquer très largement auprès des agents **sur le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au travail**, créé en 2022. Les agents ont ainsi été à nouveau informés de l'existence de ce dispositif par différents canaux de communication (Intranews,

magazine du personnel, podcast thématique, intervention du référent en réunion d'équipe...).

Un quizz a également été proposé aux agents pour les sensibiliser sur les comportements sexistes, les violences et le harcèlement sexuel en milieu professionnel.

Orientation

Un plan d'action similaire a été déployé autour du 25 novembre 2025.

3. Lutter contre toutes les formes de violences, de vulnérabilité et de précarité rencontrées par les filles et les femmes

a) Lutter contre les violences faites aux femmes et accompagner les victimes

➤ **Principales données nationales et départementales sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles (couple et hors couple)**

Les données de la lettre n°22-Novembre 2024 de l'Observatoire national des violences faites aux femmes sont principalement issues de :

- L'enquête statistique nationale « Vécu et Ressenti en matière de Sécurité » (VRS-SSMSI) - 2023,
- La base des victimes des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, SSMSI) - 2023,
- L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, DAV) - 2023,
- Les statistiques pénales et civiles du ministère de la Justice (SSER) - 2023.

En 2023, 96 femmes et 23 hommes sont décédés en France sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire, contre 118 femmes et 27 hommes décédés l'année précédente. **En moyenne, une femme est décédée tous les trois jours, et un homme tous les 14 jours.** 81 % des personnes tuées par le partenaire ou ex-partenaire sont des femmes. L'année 2023 marque une baisse des homicides conjugaux par rapport à ceux observés en 2022. 451 personnes ont été victimes d'une tentative de féminicide ou d'homicide au sein du couple, dont 327 femmes. Les tentatives de féminicide sont en hausse de 23 % par rapport à 2023.

Les enfants sont co-victimes des violences au sein du couple. **Huit enfants mineurs** ont été tués dans un contexte de violences au sein du couple, dont deux sans qu'aucun membre du couple ne soit tué. Douze enfants ont vu le féminicide ou l'homicide conjugal être commis devant elles ou eux. 114 enfants sont devenus orphelins de père ou de mère.

270 711 victimes de violences au sein du couple ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie, soit 230 104 femmes et 40 606 hommes. **85 % des victimes sont des femmes.**

217 000 femmes déclarent avoir été victimes de viols, tentatives de viols et/ou d'agressions sexuelles. Près de la moitié des femmes victimes de violences sexuelles déclare la récurrence de ces violences. 91 % des auteurs de violences sexuelles sont des hommes lorsque la victime

est une femme. Les femmes de 18 à 34 ans représentent 73 % des victimes de violences sexuelles. Dans près de la moitié des cas (49 %), les femmes victimes connaissent leur agresseur (conjoint, ex-conjoint, voisin, ami, collègue, camarade d'école ou voisin...). Seulement 6 % des femmes victimes portent plainte. 33 % des femmes qui déclarent des violences sexuelles n'ont fait aucune démarche de soins psychologiques, ni n'en ont parlé à un proche.

Dans les Hauts-de-Seine, en 2024, 5 608 faits ont été enregistrés dans l'index « violences conjugales » de la DTSP92 pour 5 808 en 2023. On ne recense aucun féminicide (pour une femme tuée en 2023 et quatre femmes tuées en 2022 par le partenaire ou l'ex-partenaire) ni infanticide (pour un enfant tué en 2023 dans un contexte de violences conjugales). 14 tentatives d'homicides par ex-conjoint ont été enregistrées en 2024, pour 13 tentatives en 2023 et 7 en 2022.

Depuis de nombreuses années, le Département mène des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité.

Le Département, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, met en place un programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes passant notamment par un soutien à des dispositifs associatifs et institutionnels. Les subventions départementales allouées en 2024 aux associations se sont élevées **à 1 888 000 €** et se déclinent en deux axes : la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes d'infractions pénales.

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes a par ailleurs été créé le 7 mars 2023. L'Observatoire est une instance d'animation s'appuyant sur un partenariat institutionnel et associatif, certes déjà existant, mais qu'il convient d'intensifier grâce à la synergie de l'ensemble des acteurs impliqués. Il s'agit de renforcer **la lisibilité et la cohérence** d'une politique publique partenariale, au service des femmes victimes de violences.

➤ **Bilan sur les actions de prévention contribuant à améliorer la condition des femmes et des jeunes femmes par la sensibilisation et l'information du grand public**

Ces actions ont pour objectif de prévenir les violences sexistes et sexuelles, notamment chez les jeunes, et de faciliter l'accès aux droits des victimes. Les centres d'information aux droits des femmes et de la famille (CIDFF92 Nord et Sud) ont accompagné 2 113 femmes victimes de violences en 2024 pour 1 945 en 2023. Plus de 80 % d'entre elles ont entre 25 et 55 ans.

Des actions de sensibilisation ont également été organisées pour le public accueilli dans les SST et auprès des collégiens :

- Autour du **violentomètre**, outil qui permet aux femmes et jeunes filles de mesurer la violence dans leur couple et de déterminer si leur relation est saine ou non,
- Autour d'ateliers sur l'estime de soi et la confiance en soi,
- Autour du **michetomètre**, outil de prévention à destination des jeunes, pour lutter contre les risques pré-prostitutionnels et prostitutionnels, et leur faire prendre conscience des dangers encourus dans le milieu de la prostitution.

Une vaste campagne d'information a été organisée sur l'ensemble du territoire altoséquanais pour sensibiliser le grand public au phénomène des violences au sein du couple et permettre

aux potentielles victimes de dénoncer les violences en appelant le numéro gratuit départemental d'écoute et d'accueil (01 47 91 48 44) ou le numéro national violences femmes info (3919).

➤ **Bilan sur l'accueil et l'écoute par le dispositif départemental inter-associatif Femmes Victimes de Violences, « FVV92 »**

« **FVV92** » est un dispositif départemental inter-associatif d'écoute et d'accueil des femmes victimes de violences, animé et coordonné par quatre associations alto-séquanaises et couvrant l'ensemble du département des Hauts-de-Seine : L'Escale Solidarité femmes à Gennevilliers, l'AFED 92 à Nanterre, l'ADAVIP 92 à Nanterre et SOS femmes Alternatives - Centre Flora Tristan à Châtillon. Les subventions départementales allouées en 2024 s'élèvent à 259 115 €.

En 2024, 869 appels ont été reçus sur la ligne d'écoute départementale, pour 870 en 2023. 95 % de ces appels concernaient des violences, majoritairement conjugales.

L'objectif de ce dispositif, qui cible les femmes résidant ou travaillant dans les Hauts-de-Seine, victimes de toutes sortes de violences et de harcèlement, est de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins des victimes et de les accompagner vers un parcours de sortie des violences, en facilitant l'écoute et l'accès aux différents lieux d'accueil. Ces lieux adaptés permettent de réduire les risques liés à l'aggravation des violences, à l'isolement psychologique, familial et social des victimes et à la perturbation de la vie familiale.

➤ **Bilan sur l'accompagnement des femmes victimes de violences dans les centres de santé sexuelle des Hauts-de-Seine**

Dans le cadre de leurs missions, les professionnels des centres de santé sexuelle (médecins, conseillères conjugales et familiales, et infirmières) sont amenés à repérer des femmes victimes de violences.

En 2024, ce sont 1 306 violences qui ont été révélées lors des consultations et permanences médico-sociales. La majorité des celles-ci sont des violences intrafamiliales, notamment dans le couple. Ces chiffres ne reflètent toutefois pas l'ampleur des victimes repérées, puisque tous les centres n'ont pas renseigné les indicateurs « violences ».

➤ **Bilan sur le soutien au logement temporaire et à l'accompagnement de femmes résidant dans les Hauts-de-Seine, victimes de violences**

Dans le cadre des différentes actions menées par le Département en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, **la mise en sécurité et le relogement des femmes victimes de violences sont des enjeux majeurs dans leurs parcours de sortie des violences.**

Concernant l'hébergement d'urgence, 34 places sont dédiées aux femmes et enfants victimes de violences conjugales. Pour compléter les besoins, un dispositif relevant de l'Etat est destiné à mettre à l'abri les femmes et enfants victimes de violences au moyen du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et du numéro 115. Le Département assure à cet effet un rôle d'évaluation sociale et d'orientation pour assurer en urgence la mise en sécurité. Il apporte également un soutien financier (**848 500 € en 2024**) à l'hébergement à trois associations spécialisées :

- L'Escale : mobilisation de **149 places** d'hébergement, 133 places d'hébergement temporaire et 16 d'urgence, soit un total de 149 places

- SOS femmes Alternatives - Centre Flora Tristan : **105 places**, 87 places d'hébergement temporaire et 18 d'urgence, soit 105 places au total
- L'AFED 92 : mobilisation de **92 places** d'hébergement temporaire

477 personnes (femmes et enfants) ont été hébergées dans l'année **et 158 femmes et enfants ont été hébergées dans les hébergements d'urgence.**

S'agissant de l'accès au logement des femmes victimes de violences, les services sociaux départementaux agissent également dans le cadre du contingent de logements qui leur est réservé au titre du Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLHPD).

➤ **Bilan sur le soutien au dispositif de Téléphone Grave Danger**

Bilan

Ce dispositif permet au Procureur de la République d'attribuer un téléphone portable d'alerte géolocalisé aux femmes en situation de très grave danger, victimes de violences conjugales, de la part de leur compagnon ou ex-compagnon, ou de viols. Ces téléphones sont reliés en permanence à une plateforme d'assistance capable de mobiliser rapidement les services de police. L'auteur des violences n'est pas informé de la mise à disposition du TGD à la femme victime.

L'association L'Escale, soutenue à cet effet par le Département à hauteur de **25 000 €** en 2024, est chargée d'évaluer et de centraliser l'ensemble des situations de potentiel grave danger qui lui sont signalées par le Procureur et d'accompagner les femmes dotées d'un téléphone tout au long du dispositif.

Depuis l'installation le 1^{er} janvier 2024 du pôle VIF (Violences intrafamiliales) du tribunal judiciaire de Nanterre, les affaires pour violences conjugales représentent 10 % de toute l'activité correctionnelle du Tribunal judiciaire ce qui a nécessité l'augmentation des dispositifs de protection contre les violences conjugales. 100 TGD étaient en stock en 2024 et 92 ont été attribués à la suite des 405 évaluations réalisées.

Orientation

La mobilisation et l'efficacité de ce dispositif ont conduit à son renforcement depuis sa création en 2016, avec un stock de 100 TGD pouvant être mobilisés.

➤ **Bilan sur l'aide aux victimes d'infractions pénales**

Bilan

Le Département soutient l'ADAVIP 92 France Victime depuis sa création, en 1984, dans le cadre de quatre actions :

- Le dispositif « Assistance Victimes des Hauts-de-Seine », constitué de permanences juridiques dans les commissariats et du service d'aide aux victimes en urgence (SAVU 92). En 2024, 1 634 victimes ont été reçues, dont 53 % de victimes « d'atteintes aux personnes », parmi lesquelles se trouvent des femmes victimes de violences et majoritairement de violences conjugales.

- Les permanences de travailleurs sociaux dans neuf commissariats des Hauts-de-Seine ; en 2024 ,1 736 personnes ont été accueillies, dont 1 215 sont des femmes victimes de violences au sein du couple (+2% par rapport à 2023).
- L'accueil quotidien dans ses antennes Nord et Sud et consultations de victimologie assurées à l'unité médico-judiciaire des Hauts-de-Seine (hôpital de Garches et antenne de La Garenne-Colombes). En 2024, 1 399 femmes ont été reçues à l'UMJ pour des coups et blessures volontaires dont la majorité sont commises par des inconnus ou les conjoints. 434 femmes ont été reçues pour des violences conjugales et 249 pour des agressions sexuelles hors couple. Parmi ces dernières, 119 sont mineures et 130 sont majeures.
- La participation au dispositif FVV92 de lutte contre les violences faites aux femmes. 869 appels reçus sur la ligne d'écoute et d'accueil téléphonique. 93% concernent des femmes victimes de violences conjugales. 1 575 femmes victimes de violences, dont 1 343 pour des violences conjugales, ont été accompagnées dans les permanences d'accueil des associations qui pilotent le dispositif.

La subvention allouée à l'ADAVIP 92 en 2024 pour l'ensemble de ses actions s'est élevée à **700 000 €**.

Par ailleurs, depuis 2018, le protocole départemental d'action pour le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences au sein des maternités des Hauts-de-Seine, conclu avec les associations spécialisées, les maternités, et les services de l'État, formalise le partenariat actif entre les professionnels de PMI et les maternités auprès de ces femmes fragilisées au moment de leur grossesse ou de leur accouchement.

L'association l'Escale Solidarité Femmes et Flora Tristan Femmes Alternative tiennent des permanences dédiées aux victimes repérées lors du suivi de grossesse ou du séjour dans les maternités du nord et du sud des Hauts-de-Seine.

Orientation

Le soutien du Département à l'aide aux victimes, à travers l'ADAVIP 92 France Victime, et aux permanences spécialisées dans les maternités, a été poursuivi en 2025.

➤ Bilan des actions de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes

Les missions de l'Observatoire sont les suivantes :

- **Renforcer la prévention et développer des dispositifs innovants** pour apporter des réponses partenariales concrètes dans l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants,
- Etablir un **diagnostic partagé du phénomène des violences sur le territoire**,
- **Recenser les structures et dispositifs existants** afin de rendre plus visibles les informations nécessaires aux victimes,
- **Communiquer auprès des professionnels et du grand public** sur les actions menées et les ressources disponibles sur le territoire,
- **Sensibiliser le grand public et les victimes au phénomène** des violences faites aux femmes,
- Favoriser la mise en place **d'une culture partagée et partenariale**.

Le fonctionnement de l'Observatoire est le suivant :

- L'animation, le suivi de la mise en œuvre des projets et la gestion quotidienne sont assurés par l'Observatoire,
- Un comité de pilotage interinstitutionnel copiloté avec les services de l'Etat et composé de l'ensemble des institutions et associations engagées est mis en place,
- Des groupes de travail thématiques sont pilotés par l'Observatoire en fonction des problématiques identifiées par les acteurs,
- Un colloque interprofessionnel est organisé chaque année à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre.

Bilan d'activités 2024 :

- **Poursuite de la présentation des missions de l'Observatoire aux acteurs associatifs et institutionnels**, notamment ceux de la lutte contre la prostitution et de la traite des êtres humains
- **Création d'une page sur le site internet du Département pour informer les femmes des dispositifs et structures existants sur le territoire**,
- **Lancement dès juin 2023 du plan de formation pour les managers départementaux sur le repérage systématique des femmes victimes de violences** (objectifs : définir les mécanismes des violences - stratégie de l'agresseur, cycle des violences, harcèlement sexiste et sexuel au travail ; cadre juridique). Plus de 200 managers ont été formés au 31 décembre 2024,
- **Renforcement d'un plan de formation pour les agents des services sociaux et médico-sociaux en 2024** sur le questionnement systématique des femmes victimes de violences conjugales accueillies dans les services départementaux. Plus de 100 agents ont été formés,
- A l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, **organisation du deuxième colloque interprofessionnel sur la thématique encore méconnue « les violences au sein des couples adolescents »**. 365 acteurs de la prévention et de la lutte contre ces violences y ont participé,
- **Création d'un questionnaire professionnel** permettant aux professionnels de saisir des données sur la thématique des violences,
- **Actualisation régulière du guide professionnel** pour diffuser une meilleure connaissance du phénomène des violences conjugales et rendre visibles les structures et dispositifs existants sur le territoire,
- **Publication du premier état des lieux sur les données 2023**, réalisé avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes, sur l'ampleur des violences au sein du couple et des violences sexuelles (hors couple) dans les Hauts-de-Seine. Diffusion à l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du territoire,
- **Participation aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) avec un volet Femmes victimes de violences, pilotés par les communes,
- **Accompagnement des Communes** dans leur stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes,
- **Participation au Conseil Local d'Aide aux Victimes** (CLAV) piloté par le Préfet et le Procureur de la République,

- Participation au comité opérationnel VIF (Violences intrafamiliales) piloté par le Parquet.



Orientations

Les orientations suivantes vont être poursuivies :

- **Le financement de dispositifs et des associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes,**
- **Les actions de sensibilisation du grand public et les actions de prévention des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes,**
- **L'amélioration des dispositifs et outils d'accompagnement et de repérage des femmes victimes et de leurs enfants co-victimes,**
- Le soutien du développement de dispositifs autour **des parcours de sortie des victimes de violences et de leurs enfants co-victimes,**
- **Les formations des professionnels** pour renforcer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences et des enfants co-victimes,
- **La création d'un guide professionnel pour l'accueil et l'accompagnement des victimes de mutilation sexuelle féminine ou en risque de l'être,**
- **L'organisation de webinaires interprofessionnels thématiques,**
- La publication **du diagnostic territorial partagé sur l'ampleur des violences faites aux femmes sur les données 2024,**
- La **participation aux instances institutionnelles** pilotées par les services de l'Etat ou de la justice,

- L'accompagnement des Communes des Hauts-de-Seine, pour les aider à développer leur stratégie locale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les actions de l'Observatoire sont susceptibles d'être financées par l'union européenne.



Cofinancé par
l'Union européenne

b) Appui aux politiques locales de prévention de la délinquance

Bilan

Depuis 2005, le Département apporte un soutien technique et financier aux Communes et associations du territoire alto-séquanaise en matière de prévention de la délinquance dans le cadre des **Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD).

En 2024, l'appel à projet a permis de financer **215 projets, dont 37 projets** axés sur la thématique de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes pour un montant de 150 500 €.

Le Département a financé une multitude d'actions afin de couvrir tous les aspects de l'égalité femmes-hommes : prévention, lutte contre les stéréotypes, lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, ainsi que la promotion de l'égalité professionnelle et sociale.

Les initiatives s'adressent à l'ensemble des publics, des plus jeunes aux plus âgés, et visent à sensibiliser la population alto-séquanaise et à améliorer la prise en charge des victimes. Une majorité des projets est destinée aux enfants du territoire, qu'ils soient scolarisés de la primaire au lycée. Ces actions visent à interroger et à déconstruire les stéréotypes de genre et à promouvoir des comportements respectueux à travers des activités variées telles que l'audiovisuel, le théâtre et le sport.

Prévenir les violences en ciblant la jeunesse est essentiel, mais il est tout aussi crucial d'améliorer la prise en charge des femmes victimes en parallèle. Cela inclut la formation continue des professionnels afin qu'ils soient mieux équipés pour repérer les signes de violence et mieux orienter les femmes victimes de violence. La mise en place de permanences d'accompagnement a permis de créer des espaces sécurisés où les victimes peuvent se confier et recevoir le soutien adéquat. Le Département a également financé des actions innovantes telles que la danse-thérapie, offrant aux femmes un soin psychique et corporel, à Gennevilliers et à Nanterre.

Orientation

La **loi du 21 mars 2024**, renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, a entraîné le retrait du Département des membres des CLSPD. Ce changement législatif a marqué l'année 2024 par une période de transition, durant laquelle le Département a exprimé une volonté ferme de pérenniser les aides aux acteurs locaux.

A compter de 2025, cette transition sera pleinement entérinée avec l'intégration des aides à la prévention de la délinquance aux contrats de développement Département-Ville. Cette intégration vise à garantir la pérennité des soutiens, assurant ainsi que les initiatives en matière de prévention de la délinquance et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes restent prioritaires sur le territoire.

Avec ce nouveau paradigme, le Département continuera d'être engagé à lutter de manière globale contre les violences faites aux femmes à travers sa politique locale de prévention de la délinquance.

c) Lutter contre la précarité des femmes

➤ L'accompagnement des femmes bénéficiaires du RSA

Bilan

Fin 2024, 29 522 foyers résidant dans les Hauts-de-Seine sont allocataires du RSA, ce qui représente 52 141 personnes couvertes en comptant les ayants-droits. Le nombre de foyers allocataires du RSA est en légère baisse de 1,1% par rapport à fin 2023 (29 853 foyers allocataires).

On compte environ **48 % de femmes et 52 % d'hommes parmi les allocataires**.

Cette quasi-égalité cache de grandes disparités dans les profils des foyers concernés entre hommes et femmes.

L'isolement est un facteur majeur de pauvreté et les couples (avec ou sans enfants) sont ainsi très minoritaires parmi les allocataires du RSA. Les personnes seules sans enfant représentent 65 % des allocataires, parmi lesquels plus de 2/3 d'hommes. **Les familles monoparentales représentent quant à elles 26 % des foyers allocataires du RSA et les femmes sont très majoritaires parmi ces foyers puisqu'elles en représentent plus de 9/10^e.**

Au titre de sa compétence en matière d'insertion, le Département propose aux femmes bénéficiaires du RSA (BRSA) un accompagnement adapté, afin de les aider à définir ou faire évoluer leur projet professionnel et de leur permettre de lever les freins sociaux qui rendent difficile leur retour à l'emploi.

Le **Programme départemental d'insertion (PDI) 2024-2026** propose de nombreux outils mobili- sables dans le cadre des accompagnements proposés pour les femmes en difficulté d'inser- tion, afin de lever leurs difficultés sociales et freins périphériques à l'emploi (apprentissage du français, bilans de santé, etc.), remobiliser vers l'emploi, orienter vers les métiers en tension ou proposer des emplois de transition (contrats aidés, structures de l'insertion par l'activité éco- nomique, clauses sociales sur les marchés publics). Le Département soutient notamment l'as- sociation Joséphine, qui propose des ateliers de socio-esthétique pour les femmes en difficulté d'insertion, afin de les aider à regagner confiance en elle et en leur capacité à intégrer le marché du travail.

En outre, le défaut d'accès à un mode de garde adapté demeure un frein majeur à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, en particulier des femmes à la tête de familles mono- parentales. Conscient de cet enjeu majeur, le Département a souhaité contribuer en 2024 au développement des dispositifs permettant le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants dans le cadre de la contractualisation qui le lie à l'Etat au titre de l'insertion et de l'emploi.

Le Département a ainsi apporté son soutien financier à hauteur de 111 500 € à cinq structures gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant proposant des **places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**, c'est-à-dire réservées pour les enfants de 0 à 3 ans dont les parents sont sans emploi et engagés dans une démarche d'insertion. L'octroi de ces financements a été mené en étroite coordination avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui délivre le label AVIP. Le Département appuie également les initiatives locales comme à Clichy où un protocole spécifique a été élaboré avec la Ville de Clichy et la CAF pour faciliter l'accès des familles monoparentales aux modes de garde et à un accompagnement dans l'exercice de leur parentalité.

En 2024, le Département a consacré **205 M€ au parcours BRSA** (207 M€ en 2023) qui englobe la dépense d'allocation (198M€) et les dépenses liées à l'insertion (hors dépenses de personnel dédiées à l'accompagnement des BRSA).

Orientation :

Pour l'année 2025, le Département entend renforcer sa contribution au développement des dispositifs permettant le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants et notamment des femmes à la tête de familles monoparentales. Il est ainsi envisagé d'allouer plus de 330 000 € aux crèches labellisées AVIP avec, notamment, le lancement d'un appel à projet commun au Département et à la CAF, à destination des établissements d'accueil du jeune enfant du territoire.

- **Le Bus Santé Femmes pour un accompagnement des femmes les plus fragiles et isolées**

Bilan

Depuis 2019, le Département soutient le **déploiement du « Bus Santé Femmes »**, un dispositif itinérant proposé par l'Institut des Hauts-de-Seine, en partenariat avec la RATP. Dans une **dé-marche d'aller-vers**, cet espace protégé permet une prise de contact et un accompagnement à but préventif, sanitaire, social et psychologique, adapté à chaque femme vivant dans un quartier en difficulté et victime d'isolement.

Ce bus a pour mission de répondre de manière anonyme et gratuite aux besoins spécifiques des femmes, en intervenant dans les champs suivants :

- Dépistages (auditif, visuel, cholestérol et diabète) ;
- Prévention santé (conseils en matière de contraception et de médecine générale) ;
- Bien-être psychologique (repérage violences, renforcer le lien social)
- Accès aux droits (information juridique sur divers domaines du droit)

Une équipe diversifiée de professionnels est présente à bord du bus pour accompagner les bénéficiaires : un médecin, une infirmière, un psychologue, un professionnel des Services des solidarités, un policier/gendarme, un avocat, un chargé de logement et une coordinatrice.

38 interventions ont été réalisées sur le territoire des Hauts-de-Seine en 2024, bénéficiant ainsi à 718 femmes.

En 2024, le Département a alloué à l'Institut des Hauts-de-Seine **une subvention d'un montant de 138 900 €** pour 38 tournées (pour une subvention de 87 311 € pour 26 tournées en 2023) pour la mise en œuvre de ce dispositif.



Institut des Hauts-de-Seine, 2024 (Bagny à gauche, Ville-d'Avray à droite)

Orientation

Conscient de l'importance cruciale de l'accompagnement des femmes, en particulier les plus fragiles, et de l'approche proactive de l'aller-vers pour mieux répondre à leurs besoins, le Département a reconduit le dispositif en 2025, avec un soutien accru.

➤ **Un site internet pour les femmes en situation de monoparentalité**

Bilan

Afin d'apporter une réponse aux situations d'isolement auxquelles sont confrontées les femmes monoparentales, l'Institut des Hauts-de-Seine a créé un **site internet inédit : www.femmes-monoparentales.com**

Ce site dédié entièrement aux femmes monoparentales de tous âges et de toutes catégories sociales confondues répond à **deux objectifs prioritaires** :

- Informer les femmes monoparentales sur l'actualité récente qui les concerne, ainsi que sur divers aspects de leur vie quotidienne (santé, administration, budget, psychologie etc.) ;
- Lutter contre la solitude et l'isolement des femmes monoparentales grâce à des programmes d'activités adaptées et des « bons plans » pratiques et économiques.

En 2024, 7 601 personnes ont visité le site internet.

Orientation

Le soutien du Département sera poursuivi en 2025 pour ce site dédié.

d) Lutter contre le harcèlement de rue

Bilan

La stratégie départementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes vise également à lutter contre toutes les formes de harcèlement, dont le harcèlement de rue.

Au plan national, plus d'une femme sur deux (15 ans et plus) déclare avoir déjà été moins bien traitée en tant que femme dans la rue et les transports. Neuf femmes sur dix indiquent avoir déjà renoncé à des actions ou modifié leur comportement pour ne pas être victimes de sexismes voire d'une agression. 80 % des femmes déclarent avoir déjà eu peur de rentrer seule le soir et **57 % déjà renoncé à sortir ou faire des activités seule** (aller au restaurant seule, voyager seule...)³⁵.

Dans les Hauts-de-Seine, **la quasi-totalité des Alto-séquanaises (92 %) de 15 à 25 ans adopte quant à elle au moins une stratégie d'évitement dans l'espace public** pour ne pas être ennuier : une sur deux adapte sa tenue et ses horaires, près de huit sur dix adoptent une attitude fermée et évitent certains lieux³⁶.

Aussi, en 2024, le Département des Hauts-de-Seine et UMAP ont décidé d'agir en commun pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et toutes formes d'insécurité dans l'espace public. L'application mobile UMAP est gratuite pour ses utilisateurs et permet, entre autres, d'identifier des « Lieux Sûrs ».



L'objectif, avec ce partenariat, est que toute personne, femme ou homme, qui se sentirait en insécurité, qui serait harcelée ou victime de violences, puisse avoir la possibilité, si elle le souhaite, de se mettre à l'abri dans l'un des bâtiments du Département référencés dans l'application UMAP. Chaque « Lieu Sûr » joue un rôle essentiel : recueillir la victime, la rassurer et l'orienter vers les aides adaptées.

Les crédits alloués à ce dispositif en 2024 s'élèvent à **18 360 €**.

Orientation

En 2025, le partenariat avec UMAP consistera à étoffer le maillage des « Lieux Sûrs » (Safe Places) dans les Hauts-de-Seine, dans les équipements publics propriétés du Département (Services des Solidarités Territoriales, bâtiments centraux, certains équipements sportifs et culturels).

Dix sites ont été retenus dans le cadre de cette expérimentation lancée en mars 2025.

³⁵ Source : Etude toluna harris interactive pour le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes - Baromètre Sexiste, vague 4 (novembre 2024)

³⁶ Source : Enquête bva Xsight pour le Département des Hauts-de-Seine - Egalité, stéréotypes, discriminations envers les femmes et les hommes : la perception et le vécu des jeunes des Hauts-de-Seine (novembre 2024)

4. Encourager et soutenir la place et la réussite des filles et des femmes dans les différents domaines d'intervention du Département

Dans le cadre de sa stratégie égalité femmes-hommes, le Département a lancé le programme « **Femmes des Hauts-de-Seine** », qui vise à soutenir les femmes dans tous les domaines d'intervention du Département, mais également à accompagner dans leurs projets les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles.

a) Accompagner les femmes dans leur vie affective, sexuelle et parentale

➤ **L'accompagnement des femmes dans leur vie affective et sexuelle**

Bilan

Le service départemental de **Protection Maternelle et Infantile** (PMI) met en œuvre des actions visant à accompagner les femmes dans leur vie affective et sexuelle ainsi que dans leur parentalité.

Plusieurs actions sont développées pour répondre à ces besoins :

- Accueil par les **treize SST**,
- **Actions quotidiennes des Centres de Santé Sexuelle du Département (CSS), au sein des SST** : accueil sans jugement, en toute confidentialité, dans le respect des différences de chacun et du secret professionnel, consultations médicales (contraception, frottis, test de grossesse, contraception d'urgence, IVG médicamenteuse, IST, sexologie, vaccination - hépatites A et B / papillomavirus HPV- ...) et entretiens de conseil conjugal et familial (écoute et accompagnement lors de la crise de couple, difficultés relationnelles, séparation et dans les situations de violences...), entretiens infirmiers.

- Nombre de femmes vues en CSS (base : état des données disponibles selon transmission des CSS du Département et conventionnés) durant l'année 2024 : 9 501 personnes ont été accueillies dont 8 700 femmes, soit 91,7% de consultations et entretiens ;
- Nombre de consultations des médecins et sage-femmes : 8 363 (base : état des données disponibles selon transmission des CSS du Département et conventionnés).

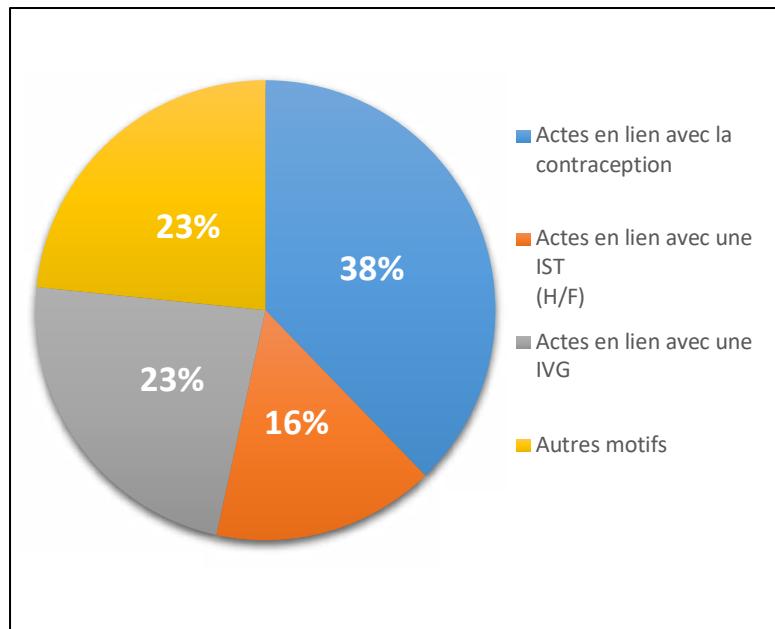
Ces consultations se répartissent ainsi :

Actes en lien avec la contraception : 3 041

Actes en lien avec une IST (H/F) : 1 261

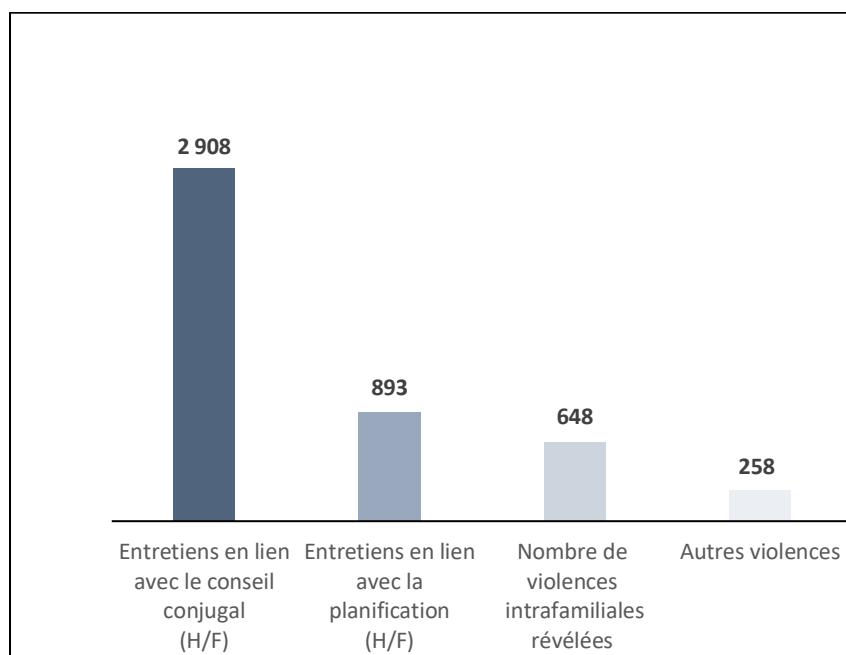
Actes en lien avec une IVG (dont IVG médicamenteuse) : 1 866

Autres motifs : 1 884



A ces occasions ont été révélées (données des CSS conventionnés)

- Nombre de violences intrafamiliales révélées : 160
- Autres violences : 151
- Entretiens des Conseillers Conjugaux et Familiaux : 4 707 (concernant les violences intra familiales et autres violences activité seulement des CSS conventionnés), répartis comme suit :



- Entretiens des infirmières des CSS (base : état des données disponibles selon transmission des CSS du Département et conventionnés) :
 - 2 694 personnes vues,
 - Nombre de violences intrafamiliales révélées : 47 (activité seulement des CSS conventionnés)
 - Autres violences : 39 (activité seulement des CSS conventionnés)

- **Action médicale de gynécologie (CSS) et de sage-femmes en périnatalité ou en CSS :** visites à domicile (VAD), consultation gynécologique, suivi de grossesse, préparation à la naissance.
- **Actions de soutien à la parentalité.**
- **Interventions dans les collèges et lycées du département** ou lors de manifestations en direction des jeunes, en lien avec l'Education nationale (cf. *4. Sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes et développer la culture du respect*).
- **Séances de sensibilisation et d'éducation en santé sexuelle** en foyers (jeunes travailleurs, foyers maternels, établissements spécialisés, foyers de l'ASE...).

Une équipe mobile PMI nord a par ailleurs été créée en 2024. Elle est composée d'une sage-femme et d'une puéricultrice qui ont pour mission d'aller à la rencontre des femmes enceintes et des parents de jeunes enfants éloignés des services départementaux.

Les crédits globaux consacrés au titre de l'année 2024 aux subventions pour les six PMI et les treize Centres de Santé Sexuelle conventionnés s'élèvent à **2 120 169 €**.

Orientation

Le Département continuera, dans le cadre de la PMI, à **renforcer ses actions de prévention et d'accompagnement des femmes dans leur vie sexuelle et affective**.

- Le soutien du Département aux modes de garde
- ❖ Les équipements dédiés à l'accueil des jeunes enfants

Bilan

Il s'agit d'un des axes majeurs des Contrats de développement conclus avec les Communes au travers desquels le Département est amené à apporter une aide importante pour le fonctionnement d'équipements dédiés à l'accueil des jeunes enfants (crèches, relais d'assistants maternels et parentaux) mais aussi en investissement en cas de création d'équipements de cette nature.

Pour l'année 2024, cette aide s'est élevée au total à plus de 19,9 M€ répartie comme suit (montants versés sur l'exercice budgétaire 2024) :

- 18,1 M€ pour le fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant et des relais d'assistants maternels (RAM) et parentaux (RAP) ;
- 1,8 M€ en investissement pour les différentes opérations de construction ou rénovation d'équipements destinés à la petite enfance.

Orientation

En 2025, l'engagement du Département perdurera au travers des financements octroyés dans le cadre de ces Contrats de développement.

❖ **Bébédom**

Bilan

Bébédom est une allocation départementale réservée aux habitants des Hauts-de-Seine, destinée à soutenir financièrement les parents dont les enfants de moins de trois ans sont gardés au moins 20 heures par semaine par des assistantes ou assistants maternels agréés, ou des auxiliaires parentaux.

L'allocation Bébédom a représenté un budget de **4,7 M€ en 2024, pour 3 180 bénéficiaires.**

Orientation

Le dispositif sera poursuivi en 2025.

b) Accompagner la réussite et l'insertion socio-professionnelle des femmes et des filles

L'année 2024 a été l'année de lancement du **premier appel à projets Egalité femmes-hommes**, avec six projets lauréats. C'est également l'année de la **mise en œuvre du partenariat avec l'association Capital Filles**, avec le déploiement d'un programme au service de l'égalité des chances, avec l'appui d'entreprises adhérentes, au travers d'actions telles que l'organisation, pour les jeunes filles, d'un programme de mentorat individuel avec les marraines de l'association. En 2024, le Département a également lancé **la saison 2 des podcasts portraits de « Femmes remarquables des Hauts-de-Seine »**.

Le Département a poursuivi son soutien aux **Ecoles Françaises des Femmes**, qui visent à promouvoir et à faciliter l'intégration des femmes dans la société française en proposant un programme éducatif d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française, la citoyenneté et les nouvelles technologies.

Enfin, le soutien du Département à **l'entrepreneuriat féminin** a été poursuivi à travers quatre dispositifs, *Boost Entrepreneurs au Féminin*, *Made in 92*, *Label Artisan du Tourisme* et l'appel à projets PROGR'ESS.

En miroir, le Département soutient **la place des femmes à travers ses programmes de développement agricole dans le cadre de sa politique de coopération internationale** dans quatre pays : en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. Le 4 mars 2024, le Département a d'ailleurs mis en lumière des portraits croisés de femmes arménienne, haïtienne, cambodgienne et béninoise tout en illustrant leur rôle central dans la transition agricole et alimentaire à l'occasion d'une Conférence « Portraits de femmes du monde » à destination de ses agents.

➤ **L'appel à projets Egalité Femmes Hommes**

Bilan

Dans le cadre du programme « Femmes des Hauts-de-Seine », le Département a lancé en 2023 un appel à projets visant à soutenir la réussite et l'insertion socio-professionnelle des

femmes et à briser les plafonds de verre et l'autocensure, afin de permettre aux femmes de s'épanouir dans les filières professionnelles de leur choix.

Six structures ont été retenues par un jury, pour une mise en œuvre des projets entre juillet 2024 et juillet 2025, et un montant total de subventions allouées s'élevant à **49 500 €** (budget prévisionnel total projets : **87 000 €**). Certains projets se sont déroulés en 2024, en 2025 ou à cheval sur les deux années.

- **L'ADIE** pour le projet « Femme & Entrepreneuriat » afin de lever les freins à l'entrepreneuriat féminin. Le projet a pour cible prioritaire les femmes allocataires des minima sociaux, les femmes habitant les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville, les demandeuses d'emploi et les jeunes de tous âges et tous niveaux de diplôme ou de formation confondus. Deux journées de sensibilisation « Entreprendre Ici & Maintenant » ont été organisées par l'ADIE, l'une en 2024 à Gennevilliers, l'autre en 2025, à Châtenay-Malabry.

S'agissant de 2024, une journée a été organisée le 25 novembre au Centre culturel Saâd-Abssi à Gennevilliers sous le format d'ateliers et de tables-rondes animés par l'ADIE, l'APSIE, la Banque de France, France Active Métropole, Link'Elles, ou encore l'URSSAF.

Vingt-neuf femmes ont participé à la rencontre, habitant les communes d'Asnières-sur-Seine, Bagneux, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Levallois, Montrouge, Villeneuve-la-Garenne, dont treize au chômage et huit bénéficiaires du RSA. A l'issue de cette journée, treize femmes ont été financées/accompagnées par l'ADIE et cinq personnes ont été orientées vers d'autres structures, BGE, Positiv' entre autres.

Une deuxième journée a été organisée à Châtenay-Malabry le 8 mars 2025, au Conservatoire de Musique et de Danse de Châtenay-Malabry. Les résultats seront détaillés dans le rapport Egalité 2025.

- **Contrôle-Z pour « ELDOR'ADOS »** afin de déconstruire les stéréotypes dans l'orientation vers les formations et carrières scientifiques, techniques et numériques et faire réfléchir les collégiens, filles et garçons, sur les métiers du futur dans ces domaines. Le projet s'articule autour de deux actions : des ateliers de deux heures alternant la projection de vidéos, la présentation de la biographie de femmes scientifiques, suscitant échanges et débats, et l'écriture, la réalisation et l'interprétation d'un court-métrage sur la place des femmes dans les carrières scientifiques, techniques et numériques. Le bilan du projet sera détaillé dans le rapport Egalité 2025.

- **La Cave à Théâtre pour « Histoires de Femmes »** à destination de plus de 400 collégiens de 5^e et de 4^e de trois collèges à Colombes, Gay Lussac, Lakanal, et Paparemborde, afin de les sensibiliser aux stéréotypes de genre au travers de rôles modèles féminins historiques : Nadia Comaneci, Marie Curie, Frida Kahlo, Rosa Parks et Simone Veil. L'action s'est inscrite dans un parcours pédagogique 2024-2025 élaboré avec la communauté éducative, professeurs et documentalistes, référents Egalité et Culture, en lien avec les programmes scolaires et les projets « Egalité » des établissements. En novembre 2024, la compagnie théâtrale « Le Saut du Tremplin » a présenté la vie et le combat des figures féminines à travers des saynètes avant d'ouvrir le débat avec chaque classe, des expositions ont été mises en œuvre et partagées avec les autres classes des établissements. Enfin, en juin 2025, l'ensemble des élèves concerné par l'action a été invité au Festival International du Banc Public, se déroulant à Colombes du 16 au 22 juin 2025.

- **Entreprendre pour apprendre Ile-de-France** pour une journée de **Mini-Entreprise S « Egalité filles-garçons dans les matières scientifiques »**. Cette journée s'est déroulée le 7 février 2025, avec des classes de seconde des lycées Jeanne d'Arc à Colombes, Suger à Vaucresson et René Auffray à Clichy-la-Garenne. L'objectif était de proposer des projets visant à favoriser l'égalité filles-garçons dans les STEM, domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques, tout en découvrant les métiers des mentors des entreprises Thalès et Schneider Electric sur site. Le bilan du projet sera proposé dans le rapport Egalité 2025.

- **Le RIF, réseau des Musiques Actuelles en Ile-de-France** afin d'**« Encourager la pratique musicale féminine dans les Hauts-de-Seine »**. Le projet propose un parcours à destination des artistes amateurs ou en cours de professionnalisation, organisé en partenariat avec les structures du réseau, scènes, conservatoires, MJC d'octobre 2024 à juillet 2025. Un programme composé d'ateliers de pratique et d'accompagnement à la structuration, d'ateliers de coaching en non-mixité, de master classes, de débats et tables-rondes, de temps de restitution en live. Le bilan du projet sera proposé dans le rapport Egalité 2025.

- **Social Builder** pour **« Jeunes femmes & TECH »** à destination de jeunes femmes NEETs (Jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, ni en formation). Le programme proposé s'est appuyé sur un **« Forum femmes et numérique »** en décembre 2024, permettant la sensibilisation et le repérage de femmes, avec notamment l'intervention de rôles-modèles féminins issus de différentes sociétés (Netflix, Microsoft ou encore Michael Page) et des ateliers sur les métiers du numérique animés par des professionnels des différents secteurs. A cette occasion cinq femmes altoséquanaises, âgées de moins de 30 ans, toutes demandeuses d'emploi dont deux bénéficiaires du RSA, se sont vu proposer différents parcours pour l'année 2025. Le bilan du projet sera proposé dans le rapport Egalité 2025.

Orientation

Les projets de l'édition 2024 de l'appel à projets s'étant déroulés en 2025 feront l'objet d'un bilan dans le rapport Egalité 2025.

Le Département a par ailleurs lancé en 2024 l'édition 2025 de l'appel à projets dont les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir la mixité des filières et des métiers, en particulier dans les métiers scientifiques, techniques, technologiques et numériques, pour les femmes, mais aussi dans ceux de l'éducation, de l'aide à la personne et du soin, pour les hommes ;
- Lutter contre les stéréotypes auprès des collégiens du département, filles et garçons ;
- Promouvoir et accompagner la réussite des filles et des femmes dans les domaines académique, culturel, sportif, professionnel, notamment dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

➤ Le soutien à l'association Capital Filles



L'association Capital Filles, créée en 2012 en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, est née du constat que de nombreuses jeunes femmes, en particulier lorsqu'elles sont issues de milieux non favorisés, s'autolimitent dans leurs choix d'études et de profession.

L'association a pour objectif d'accompagner les ambitions académiques et professionnelles de lycéennes et étudiantes, notamment dans les Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV). Ainsi, depuis plus de dix ans, elle construit et déploie un programme au service de l'égalité des chances, avec l'appui d'entreprises adhérentes, au travers d'actions telles que :

- L'organisation, pour les jeunes filles, d'ateliers collectifs de sensibilisation à l'impact des stéréotypes de sexe dans leurs choix d'orientation ;
- La possibilité, en Terminale et Bac +1 (formations publiques), d'un marrainage individuel par des femmes qui travaillent et qui sont donc volontaires dans le cadre de leur entreprise. Le rôle de la marraine, outre le partage de son propre univers professionnel, est d'accompagner sa filleule dans son projet d'orientation et d'avenir en encourageant son ambition et son autonomie.

Les actions de *Capital Filles* touchent 129 lycées, de 26 académies, grâce à 43 entreprises et institutions partenaires. L'association a d'ores et déjà permis la constitution de 1 495 binômes lycéenne-étudiante/marraine. Le succès au baccalauréat et l'entrée en enseignement supérieur, pour la très grande majorité des filleules, témoignent de la pertinence et de la réussite des actions de l'association, mises en exergue par les chiffres³⁷ (année scolaire 2023-2024).

Bilan

Le Département a soutenu l'association *Capital Filles* pendant l'année scolaire 2024-2025.

L'objectif était de permettre à l'association d'intensifier son programme sur le territoire altoséquanais, en vue d'augmenter le nombre de mentorées dans les établissements scolaires déjà partenaires et de développer de nouveaux partenariats avec des lycées et également de développer le mentorat en Bac +1 avec pour objectif d'éviter le décrochage scolaire, souvent constaté, en fin de première année d'études supérieures chez les jeunes filles issues de milieux moins favorisés.

Les informations relatives au bilan de cette première année seront détaillées dans le rapport Egalité 2025.

La subvention allouée par le Département à l'association *Capital Filles* pour l'année scolaire 2024-2025 s'est élevée à **20 000 €**.

Orientations

S'agissant de l'année scolaire 2025-2026, *Capital Filles* aura pour objectif de poursuivre les objectifs de l'année 2024-2025, en continuant à développer le programme de mentorat dans les Hauts-de-Seine, en :

- Nouant des partenariats avec de nouvelles entreprises implantées dans les Hauts-de-Seine et de nouveaux lycées ;
- Constituant de nouveaux binômes filleules/marraines, au sein des lycées suscités, et en prolongeant le suivi, en Bac+1, des lycéennes marrainées en terminale en 2024-2025 ;
- Organisant, pour les filleules, des séances de coaching pour leur fournir des clés sur les thématiques d'orientation, de développement personnel et de posture professionnelle ;

³⁷ Etude d'impact EY pour *Capital Filles*, année scolaire 2023-2024 (publiée février 2025)

- Organisant, dans les lycées partenaires, des ateliers collectifs de sensibilisation des lycéennes altoséquanaises, notamment en classe de seconde ;
- Organisant des rencontres et visites d'entreprises ou d'écoles supérieures pour favoriser l'exploration de différents univers professionnels.

➤ **Les Ecoles Françaises des Femmes**

Bilan

Depuis 2008, les Ecoles Françaises des Femmes visent à promouvoir et faciliter l'intégration des femmes dans la société française en proposant un programme éducatif d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française, la citoyenneté et les nouvelles technologies.

Crées par l'Institut des Hauts-de-Seine, les Ecoles Françaises des Femmes réunissent des profils très variés : femmes avec ou sans enfants, femmes isolées, en recherche d'emploi, diplômées ou non, d'origine étrangère ou en situation de précarité. Quel que soit leur parcours, la formation au sein des écoles a pour ambition de consolider une confiance en soi souvent mise à mal par leur parcours migratoire et/ou les problématiques rencontrées dans leur vie quotidienne.

Le cursus se déroule sur une période de deux à quatre ans, mais chaque élève peut quitter l'Ecole quand elle le souhaite. Le programme éducatif est composé de cours hebdomadaires (FLE, FLO pro, informatique) et d'ateliers thématiques (santé, droit des femmes, citoyenneté, violences) animés par des professeurs diplômés.

Durant l'année scolaire 2023-2024, les écoles ont accueilli 466 femmes de 80 nationalités différentes. Par ailleurs 156 heures de cours hebdomadaires ont été dispensées.

En septembre 2024, une septième école a ouvert à Bagneux dans des locaux provisoires, avant d'être inaugurée dans ses locaux définitifs le 7 mars 2025.

En 2024, le Département a alloué **une subvention d'un montant de 1 072 715 €** à l'Institut des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Orientation

Afin d'accompagner l'Institut des Hauts-de-Seine dans la poursuite de cette activité, le Département a renouvelé son soutien financier au titre de l'année 2025.

➤ **Le soutien à l'entrepreneuriat féminin**

La part des femmes entrepreneuses reste faible en proportion de celle des hommes. En France, en 2024, les femmes représentaient toujours 33,1 % des créateurs d'entreprises, un chiffre identique à celui de 2023, avec un âge moyen de 41 ans (43 ans en 2023). Elles sont particulièrement présentes dans les « autres activités de services » (52,4 %), ainsi que dans « l'enseignement, la santé et l'action sociale » (50,1 %) et les « industries manufacturières et extractives » (40,6 %)³⁸.

³⁸ Infogreffé, « Baromètre 2024 de l'entrepreneuriat féminin : quels défis pour les créations d'entreprise ? », mars 2025.

Le Département des Hauts-de-Seine compte de son côté seulement 23,4 % de femmes dirigeantes d'entreprises pour 76,6 % d'hommes³⁹. Le secteur de l'artisanat dans les Hauts-de-Seine est un exemple concret des inégalités qui demeurent dans le milieu de l'entrepreneuriat. En effet, le département compte seulement 24 % de femmes dirigeantes dans l'artisanat (7 968 femmes) avec une moyenne d'âge de 46 ans. Le secteur le plus féminisé reste celui des services avec 52 % de femmes dirigeantes, notamment dans les activités de soins de beauté hors salon, le nettoyage courant de bâtiments ou encore la coiffure en salon. Toutefois, entre 2021 et 2023, la part des femmes dirigeantes d'une entreprise artisanale a augmenté de 12 %⁴⁰. Si les femmes peinent encore à se faire une place dans le milieu de l'entrepreneuriat, c'est parce qu'elles font face à davantage d'obstacles à la création d'entreprises que les hommes, comme le manque de financement, les stéréotypes de genre, l'autocensure, le syndrome de l'imposteur ou encore la difficulté à se créer un réseau.

❖ Le dispositif « Boost Entrepreneurs au Féminin »

Bilan

Afin d'aider les femmes à briser ces barrières, le Département soutient, dans le cadre d'un partenariat, le dispositif « Boost Entrepreneurs au Féminin », créé et mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, avec FCE (« Femmes Chefs d'Entreprise ») France. Celui-ci a pour objectif d'accompagner uniquement des femmes, de jeunes entrepreneuses dans le développement de leur entreprise, de leurs postures (leadership, confiance en soi, ...) et de leur réseau, et de réduire le sentiment d'isolement en créant des liens durables grâce à un réseau de femmes. Le dispositif accueille entre 15 et 20 participantes, et s'adresse uniquement aux femmes dirigeantes d'une entreprise de moins de trois ans, exerçant leur activité dans les Hauts-de-Seine.

En intégrant « Boost Entrepreneurs au Féminin », les participantes bénéficient d'un accompagnement sur une période de cinq mois, autour de huit ateliers collectifs animés par des experts sur diverses thématiques :

- Le leadership (posture, media training, prise de parole),
- La vente/le commercial (stratégie, performance commerciale, relation client),
- Le réseau (influence, partenariats, témoignages de femmes inspirantes),
- La gestion financière et juridique (gestion de la trésorerie, aides et financement, droit du travail, etc.).

Elles participent également à des événements de networking avec d'autres dirigeantes, à des entretiens individuels menés par des conseillers spécialistes du développement des jeunes entreprises, et bénéficient d'un mentorat entrepreneurial par des dirigeants confirmés.

³⁹ *Egalité femmes-hommes en Île-de-France : chiffres clés de la région et de ses départements*, Insee Dossier Île-de-France n°10, mars 2024.

⁴⁰ Chambre de Métiers et de l'Artisanat IdF-92



Atelier organisé dans le cadre du programme « Boost entrepreneurs au féminin »
©Florence BONNY : CCI Boost

En 2024, quinze candidates ont été sélectionnées par un jury afin de participer à ce programme d'accélération, toutes jeunes dirigeantes d'entreprises issues de secteurs d'activité très variés :

- KB Cobcilium : cabinet de conseil et de coaching,
- Gayaskins : vente de vêtements de sport recyclés,
- Fleurette : vente de vaisselle, objets et linge des arts de la table,
- Astudent : plateforme qui accompagne les étudiants à améliorer leur méthode de travail,
- Les demeures du chêne : kits d'activités centrés sur l'art et la culture pour les séniors accueillis en structure et vivant à domicile,
- Yep : formation d'anglais,
- Capill'Care : conseil et formation de trichologie,
- Impulsion by er : recrutement pour les entreprises et accompagnement des candidats,
- Sorore : compléments en spray, naturels et biologiques, pour lutter contre les maux féminins du quotidien,
- Azak : relations presse,
- Les nonnettes : plateforme d'e-commerce de cadeaux de naissance,
- Heimat Design : architecture d'intérieur,
- Maison Medina : fabrique de pièces d'art de la table inspirées de la culture marocaine et de l'élégance à la française,
- Sellerie Equitrends : e-commerce de produits équestres haut de gamme,
- Henka : conseil en environnement et énergie.



*Promotion 2024 de Boost Entrepreneurs au féminin
©Florence BONNY : CCI Boost*

Le budget alloué à ce dispositif en 2024 s'est élevé à **20 000 €**.

Orientation

Le dispositif est reconduit pour une nouvelle promotion en 2025, toujours dans le cadre de la convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Département. Le comité de sélection se déroulera en juin 2025.

❖ Autres initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin

D'autres dispositifs, soutenus ou portés par le Département en 2024, ont permis de valoriser l'entrepreneuriat féminin.

Bilan

C'est le cas de « Made In 92 », également créé et mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie et soutenu par le Département. « Made in 92 » est un concours qui s'adresse aux dirigeants à la tête d'une entreprise de moins de huit ans, dont le siège social se situe dans les Hauts-de-Seine. Les candidats ont la possibilité de remporter un prix dans différentes catégories.

En 2024, six entreprises dirigées par des femmes ont remporté un prix sur dix catégories au total :

- Smartback (Ville-d'Avray) : Prix Made in 92 ;
- Dos Palomas (Argenteuil, pour l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine) : Prix de l'entrepreneuriat féminin ;
- Cocoroca (Asnières-sur-Seine) : Prix Gastronomie, Culture et Tourisme ;
- Omena (Neuilly-sur-Seine) : Prix Santé, Sport et Bien-être ;
- Octolo (Courbevoie) : Prix Croissance durable et réussie ;
- Heimat Design (Puteaux) : Prix Coup de cœur de Puteaux.

Le budget alloué à ce dispositif en 2024 s'est élevé à **47 500 €**.

Le Département participe également à la mise à l'honneur des femmes artisanes des métiers d'art et de création, ainsi que des métiers de bouche, à travers le **Label Artisan du Tourisme** développé en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine.

Bilan

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, le Département participe au développement du Label Artisan du Tourisme depuis son lancement en 2018. Ce label a pour objectif de valoriser le territoire et le savoir-faire de ses artisans. Il est attribué pour une année (renouvelable) par un comité technique de sélection composé de personnalités qualifiées de la CMA 92 et du Département. Il s'adresse aux artisans des métiers d'art et de création ainsi qu'aux artisans des métiers de bouche.

En 2024, 87 artisans des Hauts-de-Seine ont été labellisés Artisans du Tourisme (46 dans les métiers d'art et de création et 41 dans les métiers de bouche). **Le label permet ainsi de mettre en lumière le savoir-faire des artisanes des Hauts-de-Seine.** Parmi les 87 artisans labellisés en 2024, 54 étaient des femmes (soit **62 % des artisans labellisés**) : 37 dans les métiers d'art et de création et 17 dans les métiers de bouche.

Orientation

Toujours dans le cadre de la convention de partenariat entre la CMA 92 et le Département des Hauts-de-Seine, le Label Artisan du Tourisme est reconduit en 2025 pour une 7^e édition.

Dans le milieu associatif, des projets portés par des femmes ont également pu être récompensés, notamment à travers l'appel à projets « **PROGR'ESS** » créé et mis en place par le Département, qui a pour objectif de soutenir des initiatives locales à fort impact social et à fort potentiel de développement. Les lauréats de cet appel à projets peuvent ainsi recevoir une subvention départementale dont le montant peut s'élever jusqu'à 15 000 €.

En 2024, l'appel à projets a récompensé six associations présidées par des femmes, sur quatorze lauréats au total :

- Clam'Art de vivre pour un projet de tiers-lieu dédié à l'économie circulaire. La Présidente de l'association a par ailleurs été désignée lauréate du Trophée Elles en Seine 2024, sur proposition de la Ville de Clamart.
- Sauves du Gaspi pour un projet de réutilisation des fruits et légumes invendus dans les marchés/primeurs afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Sensations inclusives pour un projet d'inclusion sociale et de promotion d'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap à travers le sport.
- Synergie pour un projet de création d'habitat partagé pour rompre l'isolement des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- Un abri qui sauve des vies pour un projet de développement d'hébergement citoyen pour les personnes victimes de violences intrafamiliales.

- Urbanescence, une association qui accueille du public dans une petite forêt-jardin fruitière aux portes de Paris.

Le montant total des subventions allouées pour ces six projets en 2024 s'est élevé à 43 000 € (6 500 € pour Clam'Art de Vivre, 10 000 € pour Sauves du Gaspi, 8 000 € pour Sensations inclusives, 7 500 € pour Synergie, 4 000 € pour Un abri qui sauve des vies et 7 000 € pour Urbanescence).

Orientations

Ces divers dispositifs (Progr'ess, Made in 92, etc.), pilotés ou co-pilotés par le Département, seront poursuivis en 2025. Ils permettront à nouveau de valoriser et de récompenser des projets ou des entreprises portés et/ou dirigés par des femmes.

- Le soutien de projets à l'international
- ❖ Coopération internationale : soutenir la place des femmes dans la transition agricole et alimentaire à l'international

Bilan

Le Département des Hauts-de-Seine soutient des programmes de développement agricole dans la cadre de sa politique de coopération internationale dans quatre pays : en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti.

Au Cambodge, notamment dans les zones rurales, les normes sociales et les croyances, limitant le rôle des femmes et accordant le pouvoir aux hommes, sont encore omniprésentes. Ces traditions ont pour effet de marginaliser les femmes dans les secteurs ruraux et sont sources de discrimination. Dans le secteur de l'agriculture, la répartition du travail est très divisée, et ce depuis plusieurs générations.

Dans la Province de Siem Reap, où le Département soutient un programme de développement agroécologique mis en œuvre par le GRET et Agrisud International, deux ONG spécialisées, dans près de 67 % des familles rurales, l'activité agricole est à la charge des femmes. Elles sont ainsi les premières concernées par les améliorations que peut leur apporter le programme en termes de réduction de la pénibilité, d'augmentation de la productivité des terres et du travail.

Toutefois, la représentation des femmes au sein des instances de décision est encore faible. Conscient de ces enjeux, le programme soutient l'autonomisation des femmes en renforçant durablement leur leadership sur la durée grâce à des formations, des dotations en petit matériel et un accompagnement sur la transformation des produits locaux. En outre, des actions visant à faciliter leur leadership en tenant compte de leur charge quotidienne sont mises en place.

En 2024, l'ONG Agrisud a réalisé un diagnostic sur les impacts du programme en matière de genre depuis 2011. Ce rapport a confirmé que les actions mises en place ont favorisé une répartition plus équilibrée des responsabilités au sein des foyers, tout en respectant le contexte culturel local.

L'orientation du projet vers des ateliers majoritairement féminins s'aligne sur les stratégies des ménages agricoles qui privilégient les activités extérieures, plus rémunératrices pour les hommes, et les travaux agricoles proches du foyer pour les femmes. Il est toutefois important de souligner que les nouvelles activités du programme relatives à l'animation territoriale doivent être plus inclusives envers les femmes.

Les conclusions de ce diagnostic constituent une base de travail pour renforcer l'intégration de l'approche genre systématisée et ajuster, si nécessaire, les activités afin d'assurer une meilleure prise en compte de ces enjeux.



©CD92 / Willy Labre



©CD92 / Willy Labre

Haïti est particulièrement exposé aux effets du changement climatique avec une recrudescence de phénomènes climatiques extrêmes dont les femmes sont les premières victimes. De plus, la crise sécuritaire et économique majeure à laquelle doit faire face Haïti complique les relations familiales, certains ménages étant désormais dans des logiques de survie.

Les femmes font face à de nombreux obstacles. Un tiers des exploitations agricoles sont en effet dirigées par des femmes et seules 25 % d'entre elles participent aux décisions ou exercent un rôle de premier plan.

Le programme de soutien à la filière cacao, financé par le Département et mis en œuvre par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), s'appuie pourtant sur les productrices de cacao pour renforcer et transformer durablement cette filière agricole. Les productrices bénéficiaires ont été les premières à accepter de prendre le risque de régénérer leurs cacaoyers afin d'améliorer les rendements de leurs parcelles et afin de diversifier leur production pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

En 2024, AVSF a veillé au respect des règlements intérieurs des coopératives qui prévoient la participation d'au moins 30 % de femmes au sein des organes dirigeants afin de promouvoir une représentation équilibrée et inclusive des femmes dans les instances décisionnelles des coopératives. Les équipes techniques ont également été sensibilisées à l'importance du renforcement de la participation des femmes et à prendre en compte cet enjeu dans l'organisation de chaque activité.

Enfin, une réflexion a été menée avec AVSF pour renforcer la prise en compte du genre au sein du programme. Pour cela, un diagnostic « genre » devrait être réalisé en 2025.



©CD92 / Willy Labre



© CD92 / Willy Labre

En Arménie, les stéréotypes de genre dans l'opinion publique entretiennent des situations de discriminations voire de violences à l'égard des femmes. Ce contexte dans lequel les femmes ont un rôle essentiellement domestique limite leur accès à l'éducation, la formation et l'emploi, en particulier en zones rurales. Ainsi, dans les campagnes, 45 % des femmes âgées de 15 à 74 ans n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation, contre 19 % des hommes. Dans le secteur agricole, les femmes représentent 53 % de la main d'œuvre mais sont maintenues dans des emplois informels sans accès aux connaissances techniques, aux ressources foncières et aux instruments financiers.

Face à cette situation, le Département, qui apporte son soutien à un programme de développement agro-pastoral mis en œuvre par le Fonds Arménien de France dans la région du Tavouch, contribue à renforcer la formation et l'insertion professionnelle des femmes agricoles. La ferme de Lussadzor, développée dans le cadre du programme, emploie 40 % de femmes pour son fonctionnement, dont plusieurs cadres. La création d'un cursus agricole en 2022 au lycée professionnel d'Idjevan, renommé Patrick Devedjian, encourage également la représentation des jeunes filles dans ces métiers en Arménie. Depuis le démarrage des enseignements, trois promotions d'élèves se sont succédé, soit 87 élèves dont 11 filles. Sur le volet agricole, les campagnes de distribution organisées par le Fonds Arménien pour encourager le développement de jardins familiaux au Tavouch ont permis à plus de 15 000 femmes d'être soutenues dans le démarrage d'une activité agricole et de sécuriser leurs revenus depuis 2009.



©CD92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega



©CD92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega

Au Bénin, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent en matière d'accès aux services sociaux de base, à la justice, aux ressources et aux instances de prise de décision. Les violences faites aux femmes et aux jeunes filles restent aussi préoccupantes malgré de récentes mesures prises par le gouvernement béninois. En milieu rural où elles représentent 55 % de la population, la place des femmes est en particulier préoccupante compte tenu de situations de pauvreté plus fréquentes (40 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté). Les femmes qui occupent un rôle central dans les activités de production et de transformation dans les villages, sont d'autant plus vulnérables qu'elles sont sur-représentées dans l'emploi informel (95 % des femmes travaillent dans ce secteur).

Dans ce contexte, le programme soutenu par le Département avec l'appui de Sens Bénin vient en soutien des femmes en zones rurales en plaçant la petite transformation agro-alimentaire informelle au centre de son intervention. Depuis 2017, il s'agit d'accompagner la création

d'activités génératrices de revenus auprès de 1 345 femmes transformatrices de soja, de maïs et de produits identitaires. Les femmes représentent près des deux tiers des bénéficiaires accompagnés par Sens Bénin dans le cadre de ces actions. L'accompagnement dédie une part importante aux formations visant à renforcer les compétences de leadership, de communication et de coopération des entrepreneuses. La promotion de l'accès des femmes au crédit est un autre outil du programme qui bénéficie aux transformatrices pour le développement de leurs activités. Enfin, des dotations en foyers de cuisson améliorés sont un moyen de réduire la pénibilité des transformatrices dans leur travail quotidien et d'accroître leurs rendements.



©CD92 / Willy Labre



©CD92 / Willy Labre

Dans l'ensemble, une subvention de **2 M€** a été consacrée en 2024 au soutien des programmes de développement dans les quatre pays de coopération (dont 1,58 M€ en fonctionnement et 0,41 M€ en investissement).

Orientation

En 2025, le Département a renouvelé son soutien aux programmes de développement dans les quatre pays de coopération suivis. Ainsi, les activités conduites par les partenaires techniques en faveur de l'autonomisation économique et sociale des femmes agricultrices sont poursuivies pour cette nouvelle année.

❖ **Initiatives Jeunes Solidaires**

Bilan

Dans le cadre des dispositifs Initiatives Jeunes Solidaires et Bourse Mobilité Solidaire, il est attendu que les participants aux projets mènent des actions visant notamment à réduire les inégalités femmes-hommes.

Pour l'édition 2024, plusieurs projets visaient à améliorer l'accès des femmes à la santé et à lutter contre les stéréotypes de genre dans le sport et en milieu scolaire.

Au Togo, au sein de l'unité de soin du village de Devego, des bénéficiaires de la Bourse Mobilité Solidaire, étudiants en médecine, ont participé à la finalisation de la construction et l'aménagement d'une salle de travail, d'une salle d'accouchement, d'une salle de soins pour les nouveau-nés ainsi qu'une salle de suite de couche. Ils ont également assuré l'organisation et la réalisation d'ateliers autour de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, de la contraception, de la préparation à l'accouchement et l'allaitement ainsi que la vaccination à la naissance.

Par ailleurs, de nombreux participants, principalement étudiants en médecine ont mis en place divers ateliers de sensibilisation sur la contraception, la puberté, le consentement, la physiologie féminine, les thématiques sexuelles et la lutte contre la précarité menstruelle, en distribuant des kits de protections hygiéniques.

A Madagascar, dans le quartier de Tsarasaotra au sein du dispensaire et de la maternité, un autre groupe d'étudiants en médecine a financé la rémunération de la sage-femme sur une année ainsi que l'achat de médicaments et cups menstruelles.

Tout comme dans les éditions précédentes, les activités sportives ont également constitué un levier dans plusieurs projets pour améliorer la communication entre les filles et les garçons, la confiance en soi et promouvoir le leadership des filles. En Arménie et au Vietnam, différents types d'activités ont contribué à réfuter les stéréotypes et à sensibiliser les garçons aux tâches plutôt perçues localement comme étant féminines et inversement : cours de cuisine et activités manuelles et créatives pour les garçons, participation au chantier de construction pour les filles.

Au Népal, d'autres jeunes ont participé à un projet favorisant l'accès égalitaire à l'éducation des garçons et des filles, en poursuivant la construction d'un centre éducatif à Katmandou, permettant de lutter contre la déscolarisation des enfants.

Au total, **32 400 €** ont été alloués en 2024 aux six projets (30 000 € dans le cadre d'Initiatives Jeunes Solidaires et trois bourses d'un montant de 800 € soit 2 400 € dans le cadre de la Bourse Mobilité Solidaire) ayant eu une approche spécifique sur le genre.

Orientation

Afin d'encourager les jeunes Alto-séquanais à mener des projets solidaires à l'international et à conduire des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, les dispositifs Initiatives Jeunes Solidaires et Bourse Mobilité Solidaire ont été renouvelés par le Département en 2025.

➤ **L'égalité au travers des fonds européens**

Le Département, en tant qu'organisme intermédiaire (O.I.) assure la gestion des crédits du Fonds social européen plus (FSE+). Le **Fonds Social Européen Plus (FSE+)** impose le respect de principes horizontaux à tous les projets financés dont celui de **l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Les opérations financées doivent respecter et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette obligation doit être intégrée à toutes les étapes du projet : conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. La démarche implique une approche d'intégration de la dimension de genre garantissant que toutes les opérations prennent ouvertement et activement en compte leurs incidences sur la situation respective des femmes et des hommes dans la perspective d'une lutte contre les inégalités. Afin d'être en mesure de fournir la preuve de l'impact à cet égard, le porteur de projet doit indiquer de quelle manière et par quel type d'actions il prend en compte ce principe dès sa demande de subvention, et doit rendre compte de l'atteinte de ces objectifs dans son bilan d'exécution.

Le Département en tant qu'O.I. traduit les exigences européennes en critères opérationnels pour les porteurs de projets. Il se doit d'**accompagner et former** les bénéficiaires sur les enjeux d'égalité et de non-discrimination. Il **contrôle et évalue** la prise en compte de ce principe de non-discrimination dans les projets. Enfin il **valorise les bonnes pratiques** et mutualise les retours d'expérience.

Bilan

Deux appels à projet FSE+ ont été lancés en 2024 et ont permis une mise en œuvre effective de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Le premier est relatif à l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés. Le second est destiné au développement de l'offre d'accompagnement des publics des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.) et ateliers et chantiers d'insertion (A.C.I.).

Seize projets ont été sélectionnés, et chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse technique de la correcte application du principe horizontal relatif à l'égalité femmes-hommes. Quinze projets externes sont portés par les acteurs œuvrant dans l'insertion socio-professionnelle du territoire alto-séquanais et un projet interne a été porté par la direction de l'insertion et du retour à l'emploi du Pôle Solidarités.

Résultats en participants femmes-hommes

Nom	Statut	Hommes	Femmes	Total
ACI SPORT SOLUTION 92	Externe	13	13	26
SOLICLYCLE CLICHY	Externe	12	6	18
HALAGE GENNEVILLIERS	Externe	12	4	16
Chantier d'insertion des berges de seine	Externe	10	2	12
PLIE CLICHY PARTICIPANTS 1	Externe	88	124	212
PLIE DE COLOMBES	Externe	30	30	60
GIP MAISON DE L'EMPLOI / FORMATION 1	Externe	61	61	122
ASSOCIATION ESPACES NANTERRE	Externe	12	3	15
PLIE CLICHY PARTICIPANTS 2	Externe	225	175	400
PLIE GENNEVILLIERS PARTICIPANTS 1	Externe	216	247	463
PLIE GENNEVILLIERS PARTICIPANTS 2	Externe	35	35	70
GIP MAISON DE L'EMPLOI / FORMATION 2	Externe	65	65	130
ACCOGLO CD92	Interne	1 050	1 050	2 100
		1 829	1 815	3 644
		50,19%	49,81%	

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif Curious Lab' Egalité femmes-hommes à destination des collégiens, le Département a répondu à un appel à projet FSE+ lancé par l'Académie de Créteil en qualité d'organisme intermédiaire sur la « Lutte contre le décrochage scolaire ».

Orientation

En 2025, de nouveaux appels à projets seront soumis au principe horizontal d'égalité femmes-hommes, dont des appels à projets destinés à promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies dont les femmes et les enfants.

Cette démarche intégrera la poursuite de la sensibilisation des porteurs de projets internes et externes à l'obligation de prendre en compte le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

➤ L'égalité à travers la commande publique

Le Département veille à ce que chaque opérateur économique désireux de soumissionner à un marché public du Département, respecte la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

En 2024, le Département a par ailleurs mené des actions spécifiques en faveur de la lutte contre la discrimination de genre dans la commande publique.

La collectivité contrôle ainsi l'obligation de transmettre une déclaration sur l'honneur mentionnant explicitement que le candidat :

- n'a pas été condamné pour discrimination, ou pour ne pas avoir respecté les dispositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévues par le code du travail ;
- a mis en œuvre l'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur la suppression des écarts de rémunération et la qualité de vie au travail.

En 2024, dix procédures de passation concernant des marchés publics d'un montant supérieur à 40 000 € HT intégraient un critère de notation lié à des engagements sociaux ou RSE permettant de valoriser les démarches en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce critère permettait aux candidats de valoriser leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exécution du marché. Parmi ces procédures, cinq mentionnaient explicitement des actions en faveur de l'égalité de genre comme élément d'évaluation. Par ailleurs, le Département a conclu quinze marchés de moins de 40 000 € HT ayant pour objet principal la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Orientation

En 2025, les services départementaux en charge de la commande publique informeront et sensibiliseront les directions métiers à la mise en œuvre des considérations sociales liées à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils veilleront notamment à concilier l'objectif d'efficacité économique et de promotion de l'égalité de genre.

➤ Les podcasts Femmes remarquables

Le Département a lancé une série de Podcasts *Portraits de femmes remarquables des Hauts-de-Seine*. Cette série de podcasts a pour objectif de valoriser des femmes aux parcours inspirants, notamment pour les plus jeunes. Ces podcasts sont autant de témoignages de la richesse et de la diversité des talents féminins dans les Hauts-de-Seine.

Bilan



Au cours de l'année 2024, le Département a réalisé la saison 2 de ces podcasts qui a permis de mettre en lumière cinq nouveaux portraits de femmes, aux profils variés : Dorine Bourneton, première femme handicapée au monde pilote de voltige, Achrène Dyrek, astrophysicienne, Souaad Gargari, entrepreneuse, Marie Carbonnel, qui a participé à la première greffe utérine à l'hôpital Foch, ou encore Séverine Bouisset, directrice du théâtre Les Gémeaux Scène nationale.

Disponibles sur le site internet du Département mais aussi sur les plateformes de streaming et relayés par les réseaux sociaux, ces podcasts, facilement accessibles, sont diffusés largement afin de toucher le plus grand nombre.

On comptabilisait près de 900 écoutes à fin décembre 2024.

Orientation

En 2025, le Département poursuivra cette série de podcasts, avec la réalisation et la diffusion de la saison 3, qui permettra de présenter cinq nouveaux portraits de Femmes remarquables des Hauts-de-Seine. Le Département prévoit d'intensifier la communication, notamment sur les réseaux sociaux, pour mettre encore plus en lumière ces parcours inspirants du territoire altoséquanais.

c) Accompagner et favoriser les pratiques sportives et culturelles des femmes et des filles

➤ **La politique départementale de soutien au sport féminin**

Bilan

En 2024, la pratique féminine régulière augmente, par rapport à 2023, d'un point (56 %) et l'écart femmes-hommes se resserre (avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : 4 points, contre 8 points en 2023). La pratique occasionnelle féminine suit la même tendance : les différences selon le sexe se réduisent, 73 % d'hommes, pour 68 % de femmes (contre respectivement 75 % et 66 % en 2023), déclarent pratiquer une activité sportive occasionnellement (soit un écart de 5 points en 2024 avant les Jeux de Paris 2024 contre 9 points d'écart en 2023)^[1].

Le décrochage de la pratique sportive féminine se fait quant à lui très tôt, et s'accentue à l'adolescence. Un tiers des collégiennes ne fait plus aucun sport en dehors de leur établissement scolaire, dès la classe de troisième (transformation du corps, estime de soi, inappétence pour les pratiques compétitives, ...).

Le soutien du Département à la pratique sportive féminine est **l'un des piliers de la stratégie départementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Le Département est ainsi particulièrement attentif :

- à valoriser le sport féminin : en 2024, le Département, en partenariat avec l'Institut des Hauts-de-Seine, a mis en place des conférences « le Sport Santé au Féminin » et des ateliers sportifs au sein des Ecoles Françaises des Femmes dans les Hauts-de-Seine afin de sensibiliser les apprenantes aux bienfaits du sport sur la santé et sur l'épanouissement personnel ;
- à favoriser et à développer l'accessibilité des filles et des femmes à la pratique sportive, notamment dans le cadre de dispositifs sportifs départementaux, en particulier ceux destinés aux jeunes et qui peuvent avoir une valeur d'exemplarité éducative, comme Azimut ou les Trophées des collèges Football et Rugby. Le Département intervient notamment dans les forums Giga la Vie organisés par l'Institut des Hauts-de-Seine pour les collégiens. En 2023-2024, 21 collèges ont ainsi participé au stand du Département lors de huit demi-journées ;
- à proposer une grande variété de sports, comme dans le cadre de Vacan'Sports ou Plein Air Collèges. Pendant l'année 2024, le dispositif Vacan'Sports a accueilli 15 236 filles (soit près de 43 % des participants) ;

^[1] Source : INJEP, ministère des Sports, CREDOC, Baromètre national des pratiques sportives 2024

- et à soutenir le sport féminin de haut niveau, ainsi que des actions spécifiques menées par des Comités sportifs départementaux.

S'agissant du haut niveau, les dispositifs sportifs départementaux mis en place ont été élaborés pour l'ensemble des équipes ou sportifs. **Les subventions ou primes accordées, sont calculées sur la base de critères communs à tous, femmes et hommes, quelle que soit la catégorie.**

En 2022, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département a décidé de **renforcer sa politique départementale de soutien au haut niveau sportif, dont le haut niveau sportif féminin**. Dans le cadre des dispositifs de soutien aux clubs évoluant en D1/D2 et paraport pour la saison 2024/2025, **1,6 M€, soit 45% des subventions votées, ont été attribués à des équipes féminines.**

Le Département soutient également **les centres de formation**, agréés par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, des équipes professionnelles et notamment ceux de **Paris 92**, le club de handball des Hauts-de-Seine, et des **Mariannes 92**, le club de volley-ball des Hauts-de-Seine, permettant ainsi aux espoirs du club d'accéder au haut niveau sportif tout en menant parallèlement leur projet de formation scolaire et professionnelle.

Par ailleurs, dans le cadre des bourses annuelles individuelles allouées aux sportifs de haut niveau, **17 athlètes féminines ont été soutenues à hauteur de 59 500 € durant la saison 2024-2025.**

Cette bourse a pour objectif d'aider les sportifs de haut niveau licenciés dans un club des Hauts-de-Seine, figurant sur les listes Elite et Senior du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative et pratiquant une discipline inscrite au programme des Jeux Olympiques de Milano Cortina 2026, ou de Los Angeles 2028.

Le Département a par ailleurs développé des partenariats « **Clubs des Hauts-de-Seine** » véhiculant des valeurs fortes partagées, comme la solidarité, l'exemplarité, le courage, le respect, l'engagement, la ténacité ou encore l'humilité. Parmi les sept clubs qui portent les couleurs des Hauts-de-Seine, **cinq clubs représentent plus particulièrement le sport féminin de très haut niveau :**

- **BLR 92**, le club de fleuret des Hauts-de-Seine – Equipe féminine Vice-Championne de France 1^{ère} division
- **Boulogne 92**, le club d'aviron des Hauts-de-Seine,
- **CAM 92**, le club de hockey sur gazon des Hauts-de-Seine,
- **Paris 92**, le club de handball des Hauts-de-Seine,
- **Les Mariannes 92**, le club de volley-ball des Hauts-de-Seine - Champion de France de Ligue A féminine (saison 2023/2024)

Enfin, à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 a été lancé un programme de mobilisation de volontaires. **119 volontaires, dont 88 femmes**, parmi les agents du Département ont participé à des missions d'accueil et d'orientation aux abords des sites olympiques, en particulier au stade départemental Yves-du-Manoir.

Plusieurs actions menées par les **comités sportifs départementaux** sont également soutenues par le Département telles que les actions « Fillofoot » organisées par le District des Hauts-de-Seine de Football ou encore le Tournoi international des Nations U20 féminin de handball rassemblant des nations fortes de la discipline.

Ainsi, le sport féminin, qu'il soit de haut niveau ou non, est promu au niveau départemental par une politique d'animation par les acteurs fédéraux du territoire qui permet l'élargissement de la pratique pour toutes, ainsi que la mise en valeur des joueuses de haut niveau des clubs qui représentent les Hauts-de-Seine.

L'engagement départemental pour le sport féminin a représenté **un montant total de 2,8 M€ pour la saison sportive 2023-2024 et de 2,9 M€ pour la saison sportive 2024-2025.**

Orientation

L'inclusion des différents publics est une priorité de la politique sportive du Département.



©CD92/OLIVIER RAVOIRE

Afin de **favoriser la pratique sportive des jeunes filles**, le Département intensifiera ses actions de communication dans le cadre des opérations de sensibilisation auprès des jeunes, en intervenant notamment dans les forums Giga la Vie organisés par l'Institut des Hauts-de-Seine pour les collégiens.



©CD92/STÉPHANIE GUTIERREZ-ORTÉGA

Des projets ciblés par ailleurs sont en cours de construction afin de toucher **les jeunes filles des quartiers prioritaires de la politique de la ville**, et de mieux répondre à leurs attentes.

➤ **La politique départementale de soutien à la pratique culturelle féminine**

En 2024, le Département a mis en œuvre ou soutenu différentes actions contribuant à favoriser la pratique culturelle féminine.

❖ **Festivals et programmations artistiques**

Bilan

En 2024, le Département a fortement contribué aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans la filière musicale. Une attention particulière a été portée à la programmation des deux festivals du Département, *La Défense Jazz Festival* et le festival *Chorus des Hauts-de-Seine*, en veillant à la représentation des femmes musiciennes et en position de leader, dans le jazz et les musiques actuelles. Sur les 26 groupes programmés à *La Défense Jazz Festival*, 50 % ont mis en avant une femme en lead, soit une part supérieure de 30 points à la moyenne des festivals de jazz français (Source : Centre national de la musique, *Visibilité des femmes dans les festivals de musique*, 2019). La programmation de musiciennes à *Chorus*, *Chorus des Enfants*, *Emergence Day* et week-ends confondus s'est élevée à 26 %, une moyenne supérieure de 14 points à la moyenne des festivals musiques actuelles (Source : Centre national de la musique sur les festivals de musiques actuelles - 2022).

À l'occasion de ces deux festivals, deux rencontres professionnelles sur les questions d'égalité femmes-hommes dans l'émergence musiques actuelles et jazz ont par ailleurs été organisées.

De fait, les sélections du Prix Chorus, du Concours National de Jazz 2024, et du PAPA (Parcours d'Accompagnement à la Professionnalisation d'Artistes) présentaient des projets en adéquation avec les engagements affichés. Le Prix Chorus a été décerné à une artiste féminine, Nina Versyp, et le prix d'instrumentiste du Concours National de Jazz de La Défense a été décerné à la violoniste Moeun Son.



Nina Versyp ©KilianBizais



Moeun Son ©Yongdoe Jeong

Au total sur le Prix Chorus, on compte en 2024 46 % de représentation féminines sur scène sur les cinq candidats, dont quatre sur cinq avec des femmes en lead. Le total pour le Concours National de Jazz de La Défense 2024 est également important : 21 % de musiciennes sur scène pour les six candidats, dont quatre avec des femmes en lead. Les jurys du Prix Chorus et du Concours National de Jazz de La Défense étaient tous les deux paritaires.

Le dispositif PAPA 2024 a également largement contribué à faire émerger cette scène féminine des Hauts-de-Seine au sein des musiques actuelles : sur quatre projets accompagnés, trois d'entre eux étaient « 100% féminins ».

Le Département a ainsi largement contribué en 2024 aux questions d'égalité femmes-hommes dans la filière musicale. Ses deux festivals, *Chorus* et *La Défense Jazz Festival*, traduisent par des actions concrètes son engagement sur ces questions. Les dispositifs d'accompagnement des artistes émergents qui y sont associés, le Prix Chorus, le Concours National de Jazz de la Défense et le PAPA assurent eux, pour ce secteur, un avenir plus mixte.

Pour la deuxième édition du Jeune Jury du Jazz, douze jeunes se sont par ailleurs glissés dans la peau d'un jury dans le cadre du Concours National de Jazz. Six jeunes filles ont, en participant à ce parcours, été sensibilisées à la place des femmes dans ce genre musical.

Toujours en 2024, le Département a, pour la première fois, mis en place un dispositif complet de lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels dans le cadre du festival *Chorus*. Deux référentes formées étaient présentes pendant toute la durée du festival et un protocole de prise en charge des victimes a été organisé par les services départementaux et partagé avec toutes les équipes du festival (restauration, bars, technique, artistes, organisation...). Une campagne de sensibilisation a également été réalisée et largement diffusée avant et pendant le festival, sur les réseaux sociaux *Chorus* et sur place à *La Seine Musicale*. Le partenariat avec le dispositif les Bienveilleur-euses du collectif *Kluster* a permis la mise en place d'un stand de sensibilisation ainsi que le déploiement de déambulations dans tous les espaces de *Chorus* pour veiller à la sécurité de tous.

Les crédits réalisés pour la mise en œuvre de ce dispositif se sont élevés à **5 500 €**.

Orientations

En 2025, outre la suspension du festival *Chorus*, l'ensemble de ces actions et dispositifs seront poursuivis. Un dispositif complet de lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels sera mis en place dans le cadre de *La Défense Jazz Festival*.

❖ La Science se livre

Bilan

Rendez-vous de la science dans les Hauts-de-Seine depuis 1996, la manifestation *La Science se livre* contribue notamment à sensibiliser les jeunes filles aux carrières et à la culture scientifiques. Labellisée Olympiade Culturelle dans le cadre des Jeux de Paris, l'édition 2024 a porté sur les liens entre sports et sciences. 70 actions de médiation ont été proposées au public dans 27 communes, avec près de 19 000 participants, dont 49 % de jeunes.

Le Département incite les acteurs culturels à convier des femmes chercheuses pour des conférences ou des rencontres. À cette fin, la collectivité prend appui sur la Journée internationale des femmes et filles de science impulsée par l'ONU chaque 11 février. Pour l'édition 2024,

44 % des participants aux ateliers étaient des filles ou des femmes et 43,5 % des intervenantes étaient des femmes.

L'édition 2024 du Prix La Science se livre a par ailleurs mis en avant des ouvrages écrits ou co-écrits par des autrices et chercheuses en sciences. Deux ouvrages sur les trois récompensés au total lors de cette édition ont été écrits ou co-écrits par des femmes.

Les crédits réalisés pour La Science se livre en 2024 s'élèvent à **52 500 €**.

Orientations

L'année 2025 sera particulièrement importante puisque la thématique de la manifestation est entièrement dédiée aux femmes, avec « Femmes et sciences » et une matinée de rencontre entre des jeunes collégiens et collégiennes et des femmes scientifiques inspirantes.

❖ Dispositifs d'éducation artistique et culturelle

Bilan



Le comité de pilotage de **Collège au Cinéma** s'attache à ce que la programmation reflète la richesse de l'histoire du cinéma, la complémentarité des esthétiques, la diversité des nationalités et l'équilibre entre les femmes et les hommes. Pour l'année scolaire 2023-2024, une attention particulière a été portée aux films réalisés par des femmes mais aussi à ceux mettant en avant un personnage féminin. Ainsi, a notamment été proposé *Lumineuses*, un programme de cinq courts-métrages qui met à l'honneur des personnages de femmes. Cette attention portée aux réalisatrices féminines, ainsi qu'aux films valorisant des personnages féminins, est poursuivie pour l'année scolaire 2024-2025, notamment avec les films *Les racines du monde* de la réalisatrice mongole Byambasuren Davaa et *Une seconde mère* de la réalisatrice brésilienne Anna Muylaert.

Pour ce qui concerne **Chemins des arts** en 2024-2025, sept parcours interrogent plus particulièrement la place des femmes dans la société, notamment Héritages, porté par la Compagnie Mâle à Montrouge, et Gisèle Halimi, une farouche liberté, porté par L'Azimut à Châtenay-Malabry en lien avec la Maison de Chateaubriand.

Dernier né des itinéraires d'éducation artistique et culturelle, le dispositif « **1 mois, 1 œuvre** » a pour objectif d'installer des œuvres d'art contemporain issues du Fonds départemental dans des lieux qui ne sont pas traditionnellement dédiés à la culture : pôles sociaux, EHPAD, centres d'insertion, mais aussi collèges. 80 % des œuvres exposées par le dispositif sont réalisées par des artistes féminines. On peut citer par exemple l'œuvre « *Le Portrait* » de Golnaz Payani exposée au sein de la médiathèque pour la Maison des femmes à Asnières en novembre et

décembre 2024, ou la vidéo « Drop out bodies » de Ludivine Large-Bessette exposée à la résidence autonomie Les nymphéas à Villeneuve-la-Garenne en avril 2025.

Chaque projet **Entrée des Artistes**, programme d'éducation artistique et culturelle du Département dédié aux publics des solidarités, est le fruit d'un partenariat entre un acteur culturel et une institution sociale ou médico-sociale. En 2023-2024, 486 personnes ont été touchées dont 70 % de femmes (la prépondérance des femmes s'expliquant principalement par la part plus élevée de femmes dans les EHPAD et résidences autonomie). La moitié des projets et concerts ont quant à eux été portés par des femmes artistes.



Images ©CD92

Pour la saison 2023-2024, une attention particulière a été portée, dans le cadre du dispositif de pratique chorale **VOCO**, à la place des femmes dans le spectacle vivant à travers le programme « *Kyniska, la femme olympique* », œuvre originale du compositeur Julien Joubert. VOCO continue, en 2024-2025, à encourager la place et la représentation des femmes, notamment avec la programmation de l'artiste invitée, la compositrice et cheffe d'orchestre Leïla Olivesi (Prix Django Reinhardt 2022) et la cheffe de chœur Lucie Larnicol.

Dans le cadre de **DEMOS**, dont l'objectif est de favoriser l'accès à la pratique artistique pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'année 2024 correspond à la troisième et dernière année du cycle de trois ans lancé en 2022 avec la participation de sept communes : Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Clichy-la-Garenne, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne. 69 enfants de 7 à 12 ans, dont 47 filles, participent ainsi à l'Orchestre Demos Hauts-de-Seine.

La question des passerelles est conjointement réfléchie avec les co-porteurs afin de permettre aux enfants désireux de poursuivre après les trois ans dans l'Orchestre de pouvoir le faire dans les établissements d'enseignements artistiques, notamment pour les jeunes filles qui ont représenté 79 % des enfants qui ont poursuivi un cursus musical, à l'issue du cycle 2019-2021.

Les crédits réalisés pour DEMOS en 2024 s'élèvent à **100 000 €**.

Orientations

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle seront poursuivis. Le dispositif DEMOS ayant terminé sa dernière année du cycle de trois ans, un bilan complet sera fait.

❖ Les équipements culturels

Le musée départemental Albert-Kahn se veut un lieu d'éducation à l'image et par l'image où le débat et l'échange sensibilisent les publics à des problématiques sociales, sociétales ou esthétiques. La place et la représentation des femmes y sont donc essentielles.

Depuis sa réouverture, une attention particulière est portée à la place des femmes parmi les intervenants de la vie scientifique et l'offre culturelle du musée (parité au sein des jurys de sélection pour la résidence de la *Salle des Plaques* et le festival *Mondes en commun* ou encore co-commissariat paritaire de l'exposition temporaire *Natures Vivantes*, parité des artistes contemporains représentés dans l'exposition, parité des membres du comité scientifique de l'exposition temporaire 2025-2026...).

En parallèle, une réflexion en interne est lancée pour mettre en avant le rôle des femmes dans la constitution de la collection des Archives de la Planète, et de l'œuvre d'Albert Kahn en général, dont on connaît principalement les intervenants masculins. Cette réflexion a été initiée et sera développée dans les années à venir.

Enfin, l'établissement s'associe activement aux politiques départementales en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes : le musée départemental Albert-Kahn a été retenu comme « Lieu Sûr » (« Safe place ») dans le cadre du partenariat du Département avec l'application UMAP, lancé en mars 2025.

Le Jardin des métiers d'Art et du Design accueille treize femmes et sept hommes artisans. Une table ronde y a été organisée le 6 mars 2024 sur le rôle de la femme dans les métiers d'art et du design à laquelle ont participé l'équipe d'animation et les occupants du JAD. Plusieurs freins sont ressortis de ces échanges, notamment le sujet du congé de maternité pour une artiste-auteur ou auto-entrepreneuse.

La Seine Musicale, outre son rayonnement national et international, se positionne comme un lieu de découverte et d'apprentissage avec, parmi ses résidents, soutenu par le Département, l'orchestre en résidence *Insula orchestra*, dirigé par Laurence Equilbey, l'une des rares femmes chefs d'orchestre qui ne sont que 11 % dans le monde, et l'*Académie musicale Philippe-Jaroussky*, qui propose quant à elle des programmes de formation musicale (Jeunes Apprentis, 7-12 ans) et d'insertion professionnelle (Jeunes Talents, 18-30 ans).

Insula orchestra a proposé 26 programmes sur l'année 2024. Sur les 16 programmes dirigés, 8 étaient dirigés par une femme, sur les 14 programmes avec solistes, 12 sont des solistes femmes. Un programme a présenté l'œuvre de la compositrice Emilie Mayer, une redécouverte défendue par *Insula orchestra*. Dans la programmation de la saison artistes invités, la compositrice Sivan Eldar a créé une nouvelle composition pour le chœur Accentus.



Laurence Equilbey - Montréal © Antoine Saito

La promotion de Jeunes Talents et de Jeunes Apprentis pour la saison 2024/2025 a été nommée « Lili et Nadia Boulanger », en l'honneur de ces deux grandes femmes compositrices, et l'accent est mis tout au long de cette saison sur les femmes compositrices, notamment à travers une collaboration avec l'association Elles women composers. Cela se traduit notamment dans la programmation des masterclass publiques et des concerts, avec en particulier un concert « Soir d'hiver » le 20 décembre 2024, entièrement consacré aux compositrices. L'Académie Jaroussky veille, depuis le lancement de son projet, à respecter la parité dans les promotions de Jeunes Apprentis et des Jeunes Talents. Ce respect de la parité s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Académie de favoriser un accès à la pratique musicale pour toutes et tous. En 2024, la répartition des deux dispositifs Jeunes Apprentis et Jeunes Talents est la suivante : 55 % de filles et 45 % de garçons.

Dans le cadre du Hors Scènes en 2024, une attention particulière est portée à la programmation d'artistes féminines, avec Melissa Weikart et Milla Leika, pour les Impromptus du mardi (concerts organisés par la Direction de la culture en accès libre le 1^{er} mardi de chaque mois) ; par ailleurs, le SeineLab a mis à l'honneur la création en réalité augmentée Berlioz Trip de l'artiste Géraldine Aliberti-Ivañez, œuvrant dans le domaine de la création sonore en lien avec des interfaces numériques, encore peu investi par les femmes.

La présence des femmes dans l'offre culturelle de **la Maison de Chateaubriand** est l'occasion de mettre en valeur à la fois des femmes contemporaines, artistes, auteures, créatrices ou même compositrices, mais aussi des figures historiques pour certaines contemporaines de Chateaubriand, amies ou muses de l'auteur. On peut notamment citer :

- L'exposition des œuvres de l'artiste Marie Denis, en partenariat avec la Galerie Alberta Pane (Paris et Venise),
- Le cycle « Nature et littérature au XIX^e siècle » avec une conférence hommage à George Sand, « Les jardins selon Sand : faire monde et faire nature », proposée et animée par Pascale Auraix-Jonchière, professeure des universités en littérature du XIX^e siècle, Université Clermont Auvergne,

- Les Musicales de la Vallée-aux Loups hommage aux femmes compositrices du XIXème siècle, en particulier à des compositrices encore à découvrir telles que Cécile Chaminade ou Pauline Viardot. : concert consacré au répertoire romantique féminin et des grands airs d'opéra interprétés par trois jeunes solistes interprètes, deux mezzo-sopranos Marielou Jacquard & Fiona McGown et une pianiste Elena Rozanova,
- L'ouverture de l'exposition Atala, 1801, avec une immersion dans l'univers de Chateaubriand et de son héroïne féminine Atala, une femme qui inspira de nombreux artistes, et dont le courage en fit une des premières égéries du romantisme français.

➤ **La carte jeune PASS+**

Bilan

45 344 garçons et 40 211 filles ont été bénéficiaires de la carte jeune Pass+ pour l'année scolaire 2023-2024.



La carte jeune Pass+ propose, aux jeunes Altoséquanais, filles et garçons, six services :

- Une aide financière pour les activités sportives et culturelles de 80 € (majorée à 100 € pour les jeunes boursiers),
- Une offre de bons plans (invitations gratuites et réductions pour des événements sportifs ou culturels),
- Une inscription à la restauration scolaire pour certains collégiens,
- Un service gratuit de soutien scolaire en ligne,

- Une aide financière pour la carte Imagine'R des collégiens boursiers,
- Le don d'ordinateurs portables pour les collégiens.

Statistiques sur l'utilisation de ces aides

Pour l'année scolaire 2023-2024, les garçons ont davantage dépensé l'aide financière pour des activités sportives et culturelles (56 %) que les filles (44 %). Comme pour les inscriptions, la tendance est stable par rapport à l'année précédente.

Autant de filles que de garçons ont en revanche eu recours à l'aide financière pour la carte Imagine'R en 2023-2024.

Afin que les collégiens retrouvent à leur domicile un environnement de travail proche de celui du collège, la carte jeunes Pass+ propose, sous condition de ressources des familles, un service de don d'ordinateurs. Ainsi, en 2023-2024, 5639 collégiens en ont bénéficié, dont 47 % de filles, ce qui est stable par rapport à l'année précédente.

Le budget réalisé en 2024 pour la carte jeunes Pass+ s'élève à **4,4 M€**.

Orientation

Le dispositif, qui concourt à développer la pratique sportive et culturelle des collégiens, et en particulier des filles, sera poursuivi.

➤ **Le soutien du Département aux pratiques sportives et culturelles féminines à travers les Contrats de développement**

Le Département, par le biais des Contrats de développement, soutient des actions et dispositifs s'inscrivant dans un objectif d'égal accès au sport et d'égalité dans le sport. Un grand nombre de Communes soutiennent et encouragent le développement de la pratique sportive féminine.

En 2024, **plus de 2,3 M€** ont été versés dans les Contrats de développement, au titre des activités sportives des Communes et des associations, dont celles relatives au sport féminin.

Le Département, toujours dans le cadre des Contrats de développement, soutient les politiques artistiques et culturelles des Communes et des associations et porte une attention particulière aux actions qui visent à encourager les femmes à s'inscrire dans une pratique culturelle.

En 2024, **plus de 3,3 M€** ont été versés dans les Contrats de développement, au titre des activités culturelles, toutes cibles confondues.

d) Des aménagements publics pour des usages mixtes et partagés

➤ Les collèges des Hauts-de-Seine

Bilan

Le Département s'est engagé à réinventer les bâtiments de demain sous le prisme de la performance environnementale mais aussi pour l'amélioration du cadre de vie des usagers de la communauté éducative. La création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs des collèges est un des actes de cette stratégie.

L'un des objectifs visés par ces aménagements consiste à améliorer le cadre de vie des collégiens en développant la végétalisation des sites et les espaces de convivialité et de détente, dont la question de l'occupation et de l'appropriation inégalitaires des espaces, notamment des cours de récréation.

Conçus pour être des lieux de convivialité partagés, les espaces sont pensés afin de permettre une répartition plus équitable de leur utilisation. Pour cela, des espaces végétalisés et de nombreux lieux d'échanges et de discussion sont créés, et l'espace réservé aux sports de ballon, par exemple, est modifié pour qu'il soit moins central tout en demeurant un espace majeur pour la pratique sportive, tant des filles que des garçons.

Quatre aménagements ont été livrés en 2024 (aux collèges Thomas Mazaryk à Châtenay-Malabry, Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux, Paul Eluard à Nanterre et Georges Pompidou à Ville-neuve-la-Garenne) portant à onze le nombre d'établissements équipés d'un îlot vert.

➤ La pratique cycliste urbaine féminine

Bilan

Seulement 31 % des cyclistes du quotidien sont des femmes en Île-de-France⁴¹. Parmi les principaux freins à la pratique cycliste urbaine des femmes, ressort le besoin de sécurité, c'est-à-dire **le besoin de circuler sur des infrastructures dédiées, confortables à l'usage, distantes et distinctes de celles conçues pour les modes motorisés**.

A ce titre, le déploiement, depuis 2020, d'aménagements cyclables transitoires, a permis une meilleure appropriation par les femmes des infrastructures départementales : elles sont en effet plus larges que les aménagements préexistants, équipées de séparateurs vis-à-vis des voitures et mieux connectées entre elles. Le résultat de ces expérimentations, ainsi que les nouvelles recommandations du CEREMA⁴², ont encouragé le Département à poursuivre sa politique ambitieuse en matière d'aménagements cyclables.

Capitalisant sur ces aménagements, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité le 18 février 2022 le « **plan vélo départemental** » (budget voté : 150 M€ pour six ans). Ce schéma directeur cyclable départemental est accompagné d'un plan d'action sur la période 2021-2028 organisé autour de deux axes, les infrastructures et les services.

⁴¹ Source : Enquête régionale sur la mobilité des Franciliens, Institut Paris Région, 2024

⁴² Cerema : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.

Ce plan d'action, qui contribue au développement de la pratique cycliste urbaine, dont celle des femmes, propose un ensemble de huit objectifs parmi lesquels le développement d'un réseau cyclable structurant continu (120 km à réaliser d'ici 2028), ainsi qu'une offre de stationnement adaptée aux usages urbains locaux, dès que cela est possible.

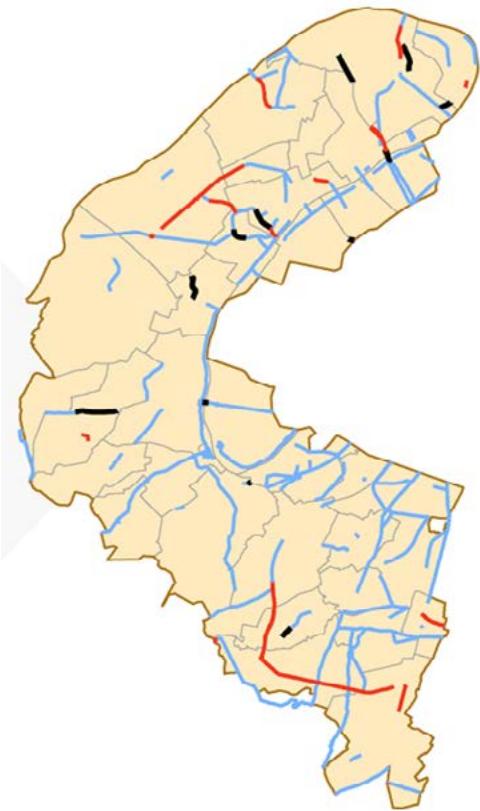
A titre d'exemple, à proximité d'écoles ou de commerces, les stationnements se voudront plus larges et plus nombreux, permettant le stationnement des vélos cargos ou vélos allongés.

Les premiers aménagements à avoir vu le jour sont **ceux de la RD 106 à Colombes, achevés fin 2023**. Ces aménagements sont un bon exemple de ce que réalise le Département comme projets qui permettent des connexions avec les itinéraires existants (à Colombes).

S'agissant de la **RD 131 à Nanterre**, des aménagements transitoires ont été réalisés entre la Boule et la rue des Venêts. Ils renforcent un itinéraire cyclable transitoire sur un axe majeur, dans l'attente des aménagements définitifs liés aux grands projets de transport collectif (métro, tramway).

En 2024, le Département a porté la maîtrise d'œuvre des aménagements réalisés suivants :

- Boulogne-Billancourt : RD907 Pont de Saint-Cloud
- Clichy / Asnières-sur-Seine : Pont de Clichy (RD911)
- Courbevoie : RD993 entre la rue Louis Blanc et la rue Segoffin-Serpentines
- Garches / Marne-la-Coquette : RD907 entre la RD407 et l'avenue Joffre
- Gennevilliers : Passerelle Louvresses
- Gennevilliers : RD9 entre la RD20 et la rue de la Bongarde
- Gennevilliers/ Asnières-sur-Seine : RD19 Boulevard Intercommunal
- Issy-les-Moulineaux / Meudon : RD989 Carrefour Verdun/Vaugirard
- Neuilly-sur-Seine / Levallois-Perret / Paris : RD908 entre la rue Villiers et la rue Cino de Luca.



Etat d'avancement fin 2024 du Plan Vélo départemental

Photomontages des aménagements prévus sur la RD 910 à Chaville





Orientation

Les études opérationnelles se poursuivent par ailleurs sur de nombreux autres tronçons (RD913 Lénine à Nanterre, RD911 Jaurès à Clichy, RD991 Colmar à Rueil-Malmaison, RD1 Quai d'Issy à Boulogne-Billancourt, RD63 Guesde à Sceaux, Passerelle modes doux d'Asnières-sur-Seine, RD908 Pont de Courbevoie, RD9-998 Leclerc-De Gaulle à Villeneuve-la-Garenne, RD 910 à Chaville).

Les études opérationnelles seront prochainement soumises à des outils internes à la direction des mobilités pour une meilleure prise en compte des enjeux de genre et d'inclusivité dans l'espace public.

➤ **La conception des espaces publics au droit des voiries départementales**

Bilan

Dans le cadre des projets de requalification de voirie, le Département ambitionne **de systématiser les aménagements adaptés à l'ensemble des publics, favorisant l'appropriation de l'espace public par les femmes, dans un cadre d'usages mixtes.**

Les secteurs aménagés par le Département présentent la particularité d'être majoritairement des lieux de passage, l'infrastructure départementale étant le support de la mobilité du quotidien. L'ambition est de les transformer pour en faire des lieux de destination, offrir de nouveaux usages aux riverains et usagers.

En 2024, un partenariat avec l'Université Paris-Nanterre a abouti à la production d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes dans les projets d'aménagement départementaux. Ce dernier présente une revue de littérature sur le sujet et une évaluation des projets et démarches d'aménagement du Département. Il propose également un **outil de diagnostic permettant d'intégrer dans les futurs projets des aménagements favorisant une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes**.

L'outil de diagnostic prend la forme d'une grille d'analyse des projets par le prisme des thématiques suivantes :

- **Sécurité et sûreté,**
- **Sentiment de sécurité,**
- **Circulation,**
- **Usages diversifiés de l'espace,**
- **Représentation et symbolique,**
- **Participation inclusive dans la fabrique urbaine.**

A titre d'illustration, cet outil a été expérimenté pour faire le diagnostic de la RD106. La méthode consiste en une analyse des données socio-démographiques, des observations (des usages de l'espaces, des espaces pratiqués par des femmes ou non, des personnes statiques ou en mouvement, des itinéraires pratiqués), des entretiens avec des habitants et habitantes. Cela permet de réaliser une cartographie sensible, qui est un outil méthodologique qui rend compte des formes subjectives de perception de l'espace. Elle est pensée comme une alternative aux modalités de représentation objectivante de l'espace. Du fait de sa nature subjective, la carte sensible est un travail de création participatif avec les acteurs du terrain enquêté⁴³.

Orientation

Cet **outil de diagnostic** réalisé avec l'Université Paris-Nanterre est en cours d'amélioration pour le rendre plus adapté et opérationnel.

De nouvelles clauses ont été ajoutées à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre utilisé pour la majorité des opérations d'aménagement de la direction des mobilités. Il s'agit de critères d'évaluation du mémoire technique rendu par les entreprises dans le cadre de marchés subsequents. Durant l'analyse des offres, chaque opérationnel devra s'assurer de la bonne prise en compte effective des enjeux d'apaisement, d'égalité et d'inclusivité dans la conception et la réalisation des aménagements.

➤ Des études pour mieux comprendre la mobilité des femmes

Bilan

En amont des projets d'aménagement, le service des Politiques et Offres de Mobilité mène des études afin de mieux connaître les pratiques et les besoins des usagères et usagers du

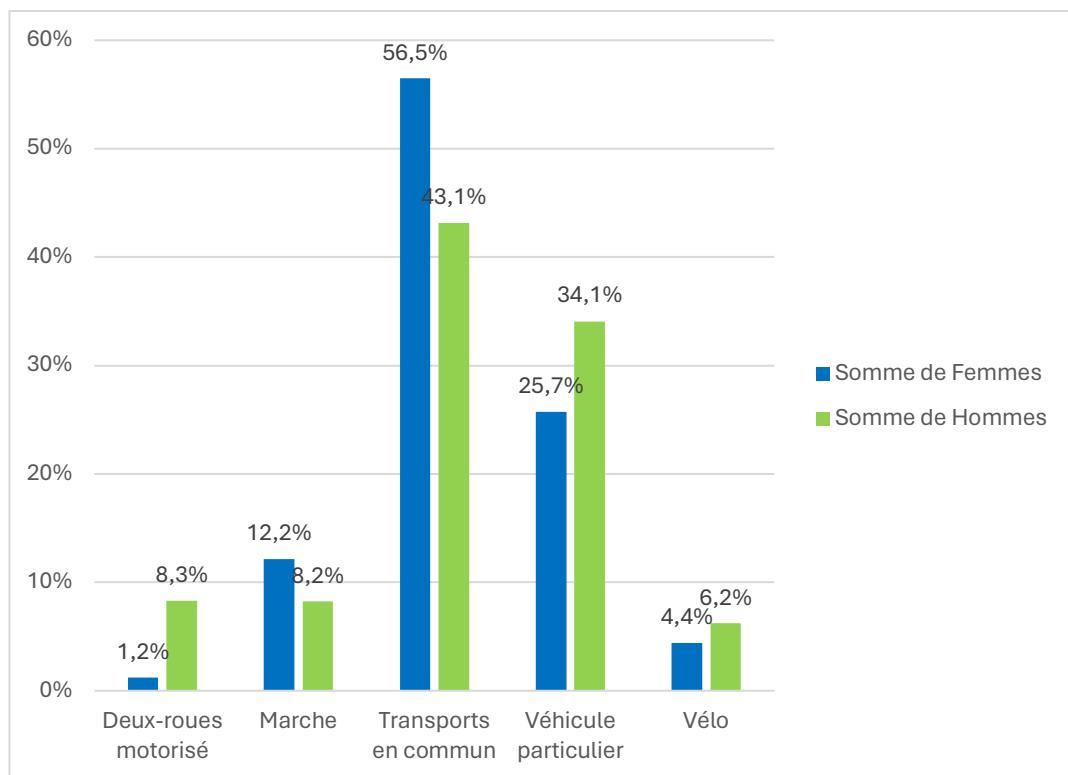
⁴³ « Cartographie sensible », Performascope : Lexique interdisciplinaire des performances et de la recherche-création, Grenoble : Université Grenoble Alpes, 2021).

territoire. Il peut s'agir de comptages et d'enquêtes sur la mobilité, menées à plus ou moins grande échelle, mais aussi d'analyses de données sur les transports et les déplacements.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des enjeux de ces études. En effet, avoir une meilleure connaissance de la mobilité des femmes habitant et travaillant dans les Hauts-de-Seine est important pour mieux les prendre en compte dans les politiques d'aménagement et de transport.

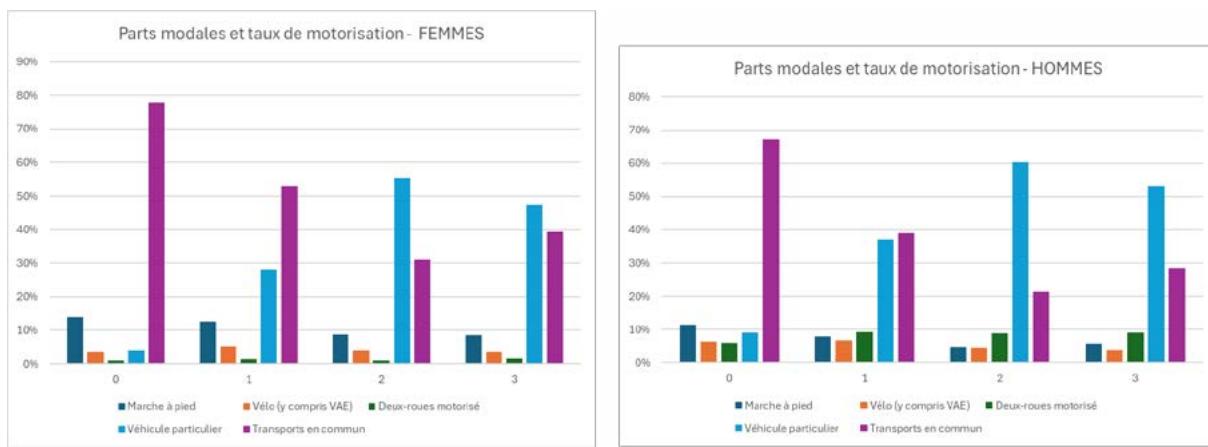
Ainsi, l'étude des données de l'INSEE⁴⁴ sur les déplacements domicile-travail, issues du recensement de population, permet de mettre en évidence les différences de comportements entre les hommes et les femmes en matière de mobilité professionnelle. Les analyses montrent notamment une plus grande dépendance des femmes aux transports en commun, ainsi qu'un usage du vélo plus faible que chez les hommes (voir ci-dessous).

Comparaison de la part des différents modes de transport en fonction du genre (2021) :



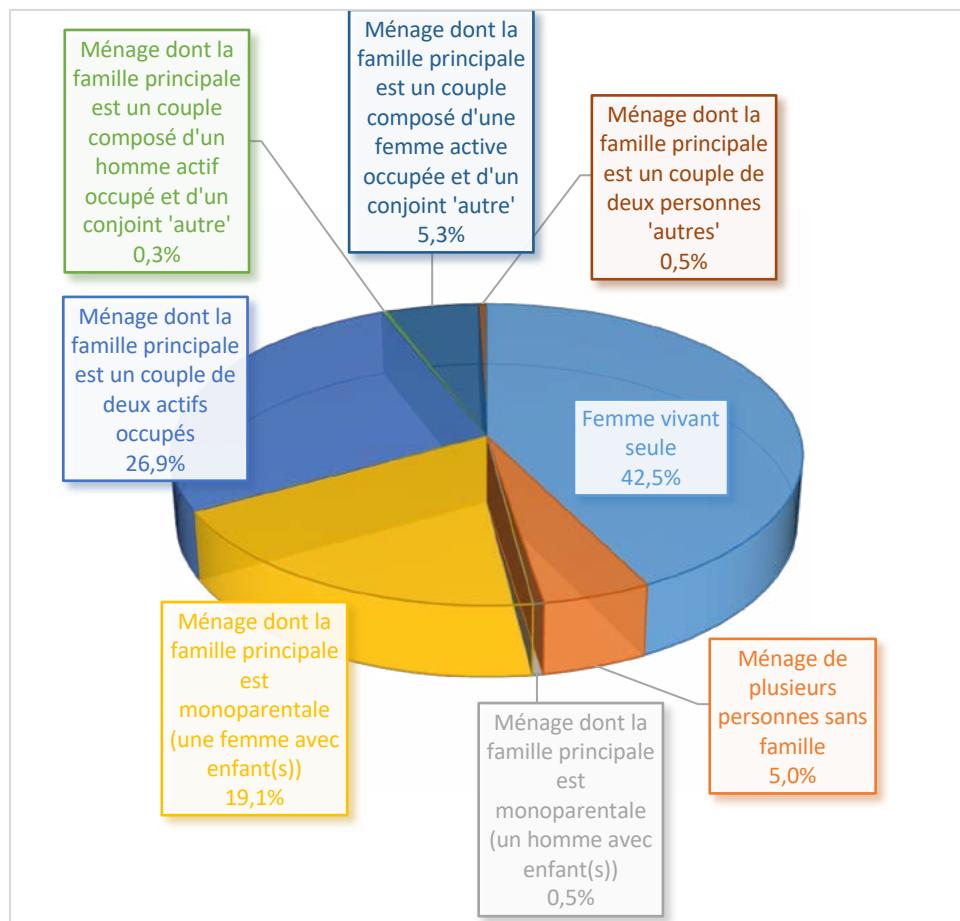
⁴⁴ Source : INSSE, Recensement de la population (RP) 2021, données traitées par le PACT/DM/SPOM/UESM/DL.

Choix des modes de transport en fonction du taux de motorisation et du genre (2021) :



Les femmes issues des ménages ne possédant pas de voiture sont très dépendantes de transports collectifs pour se rendre au travail. Dans les foyers possédant une voiture, ce sont les hommes qui l'empruntent davantage pour leurs déplacements domicile-travail, tandis que les femmes se reportent sur les transports en commun.

Caractéristiques démographiques des ménages sans voiture dans les Hauts-de-Seine (2021) :



Parmi les actifs des Hauts-de-Seine, les catégories les moins motorisées sont les femmes seules et les femmes de ménages monoparentaux avec enfants à charge. L'accès à une offre de

transports collectifs est donc un enjeu majeur, notamment pour les femmes qui sont à la fois précaires en termes de revenus et en termes de moyens de transports.

Orientation

Les études des pratiques et des besoins des usagères et usagers du territoire que le service des Politiques et Offres de Mobilité mènent sont régulièrement mises à jour avec l'actualisation des données par l'INSEE et sont enrichies par d'autres études menées par d'autres organisations comme l'Institut Paris Région et l'Apur.

➤ Des parcs adaptés à des usages mixtes

Bilan

Dans le cadre du plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes, la société BVA Xsight a réalisé, pour le compte du Département, **une enquête pour mieux comprendre les usages, perceptions et ressentis des femmes dans trois grands parcs** : le parc de Sceaux, le parc André Malraux à Nanterre, et le parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne. Réalisée en mars 2024 auprès de 630 femmes, cette enquête visait à diagnostiquer les points de satisfaction et les freins éventuels à une fréquentation sereine des espaces verts.

De manière générale, les femmes expriment une bonne satisfaction vis-à-vis des parcs, notamment en ce qui concerne les aires de jeux et la qualité des espaces sportifs. Toutefois, ces derniers gagneraient à être davantage adaptés à un usage féminin. La fréquentation importante, l'entretien globalement soigné des lieux et la praticabilité des chemins renforcent le sentiment de sécurité.

Cependant, ce sentiment reste relatif : si 95 % des femmes déclarent se sentir en sécurité, une partie d'entre elles adopte des stratégies d'évitement, notamment à certains moments de la journée (en soirée) ou dans des zones spécifiques perçues comme moins sécurisées. Les deux principales causes d'inconfort identifiées sont la mauvaise fréquentation de certaines zones et le manque de surveillance. Ces stratégies d'évitement se retrouvent de façon générale chez les femmes : en France, neuf femmes sur 10 indiquent avoir déjà renoncé à des actions ou modifié leur comportement pour ne pas être victimes de sexisme voire d'une agression et 57% déclarent avoir déjà renoncé à sortir ou faire des activités seule⁴⁵.

Même si des disparités existent entre les trois parcs, tous présentent des marges de progression, notamment sur l'adaptabilité des équipements sportifs, les sanitaires, les aires de jeux et la signalétique **pour les rendre plus inclusifs**.

Orientations

Le Département s'oriente vers une démarche visant à rendre les parcs départementaux plus accessibles, confortables et sûrs dans le cadre d'usages mixtes. Cette démarche se concrétisera **à travers une programmation d'aménagement structurée et progressive, étudiée dans**

⁴⁵ Source : Etude toluna harris interactive pour le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes - Baromètre Sexiste, vague 4 (novembre 2024).

le cadre des schémas directeurs élaborés pour chaque parc départemental. Trois axes de travail sont proposés :

- L'adaptabilité des équipements sportifs, des sanitaires, des aires de jeux et de la signalétique, pour repenser et mieux répondre aux besoins d'un public diversifié. Des aménagements spécifiques seront programmés dans chaque parc selon les priorités identifiées dans les schémas directeurs. On peut citer des actions comme installer des toilettes bien indiquées, avec une signalétique visible depuis les allées principales, et des cabines équipées de crochets, miroirs, et adaptées à la taille des enfants.
- Une réflexion plus large sur l'aménagement inclusif dans les espaces de nature, afin d'intégrer pleinement les attentes exprimées en matière de confort, de sécurité et d'usages variés. On peut indiquer pour les aires de jeux, la création de modules multi-générationnels.
- Cette stratégie sera accompagnée d'un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'ajuster les interventions en fonction des retours d'usage.

Ces orientations visent à faire évoluer les parcs pour des espaces mieux partagés, accueillants et accessibles à tous, contribuant à un espace public plus égalitaire dans les Hauts-de-Seine.

5. Sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes et développer la culture du respect

a) Sensibiliser les jeunes

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation.

Comme chaque année, la réussite scolaire des collégiens et la sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté sont au cœur des priorités du Département qui, avec sa politique volontariste, encourage un climat scolaire serein, tolérant, propice aux apprentissages et au bien-être des élèves.

Le Département a ainsi décidé, depuis 2023, de renforcer ses actions en faveur de l'égalité et du respect entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, avec la mise en œuvre d'un programme volontariste global, avec plusieurs dispositifs départementaux complémentaires autour des thématiques suivantes :

- Ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons (notamment autour des filières et métiers) ;
- Sensibiliser à l'égalité et déconstruire les stéréotypes ;
- Éduquer les jeunes à la vie affective et relationnelle, et les filles à des thématiques de santé féminine.

En 2024-2025, on comptabilise environ **38 500 participations de collégiens et collégiennes** aux actions de sensibilisation proposées ou soutenues par le Département (pour près de 17 500 en 2023-2024).

b) Ouvrir et accompagner le champ des possibles des filles et des garçons

Au-delà des appétences personnelles, voire de genre, tant les filles que les garçons peuvent en effet être amenés à s'autocensurer et à dupliquer, en termes d'orientation, certains schémas professionnels ou familiaux :

- 62 % des femmes de 15-24 ans n'ont pas envisagé de s'orienter vers des métiers techniques et scientifiques, 58 % vers des métiers de la protection et de la sécurité ;
- 59 % des hommes de 15-24 ans n'ont pas envisagé de s'orienter vers des métiers littéraires et artistiques, 57 % vers des métiers du soin et 54 % vers des métiers de l'éducation⁴⁶.

Une étude réalisée par la société BVA Xsight⁴⁷, en novembre 2024, sur les jeunes altoséquanais de 11 à 25 ans, met en exergue que seules 19 % des filles-femmes ont déjà envisagé de s'orienter vers les métiers techniques, scientifiques ou numérique, pour 43 % des garçons/hommes. Cet écart est encore plus marqué chez les plus jeunes (11-14 ans), avec respectivement 15 % des filles et 53 % des garçons. Inversement, seuls 16 % des garçons-hommes se sont déjà projetés dans les métiers de la santé, du service ou de l'aide à la personne, pour 36 % des filles-femmes.

L'autocensure est particulièrement développée chez les jeunes filles et jeunes femmes : en 2023⁴⁸, 22 % des femmes âgées de 25 à 34 ans indiquaient avoir déjà redouté ou renoncé à s'orienter dans les filières et métiers scientifiques ou toute autre filière à métier majoritairement composé d'hommes, surtout par crainte de ne pas y trouver leur place ou de s'y sentir mal à l'aise.

A l'inverse, environ un quart des hommes âgés de 15 à 34 ans pensent que les hommes sont meilleurs en maths que les femmes, qu'ils sont plus performants dans les carrières scientifiques et techniques et qu'ils sont davantage faits pour être patrons.

La part des femmes dans chaque domaine de l'enseignement supérieur suit la tendance des orientations au cours du lycée⁴⁹ :

- Les arts, langues, lettres et sciences humaines attirent 23 % des femmes pour 11 % des hommes,
- La santé et le social attirent 12 % des femmes pour 4 % des hommes,
- L'ingénierie, les sciences et staps attirent 23 % des hommes pour 13% des femmes,
- L'industrie et la production attirent 21 % des hommes pour 4 % des femmes.

S'agissant des métiers⁵⁰, huit salariés sur dix exercent un métier dit « non-mixte ». A noter que les femmes représentent 91 % des aides-soignants, 85 % des infirmiers, 95 % des aides à domicile

⁴⁶ Source : Baromètre Sexisme (2024), étude réalisée par Viavoice pour le Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

⁴⁷ Source : « Egalité, stéréotypes, discriminations envers les femmes et les hommes : la perception et le vécu des jeunes des Hauts-de-Seine », étude réalisée BVA Xsight pour le Département des Hauts-de-Seine (novembre 2024)

⁴⁸ Source : Baromètre Sexisme (2023), étude réalisée par Viavoice pour le Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes

⁴⁹ Source : Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur - 2025, Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse

⁵⁰ Source : Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations - Chiffres clés édition 2023 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes »

et aides ménagères mais seulement 18 % des ingénieurs de l'informatique et 27 % des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie.

29 % des effectifs du numérique en France sont des femmes en 2020⁵¹ (dont 16 % dans les métiers techniques et 22 % dans les postes de direction).

Le manque de visibilité des femmes ou des hommes pour certaines filières est également un frein à l'orientation⁵².

Afin de déconstruire les stéréotypes professionnels et d'encourager toutes les ambitions, des filles comme des garçons, le dispositif **Curious Lab' Égalité femmes-hommes**, lancé en 2023, permet ainsi aux collégiens, filles et garçons, de réfléchir sur des métiers et sur les stéréotypes liés à ces métiers. Le Département a également décidé de soutenir l'association **Elles bougent**, association nationale référente en matière de sensibilisation des jeunes filles à la mixité des métiers dans l'industrie et la technologie.

➤ **Curious Lab' Egalité femmes-hommes**



Le Département est à l'origine de la création, en juin 2023, d'un outil d'intelligence collective nommé « Curious Lab' Égalité femmes-hommes » autour des métiers et des stéréotypes liés à certains métiers.

L'**objectif de ce dispositif, destiné principalement aux classes de 5^e, est de conduire les collégiens à déconstruire les stéréotypes sur les filières et les métiers**, à mener une réflexion concrète sur l'égalité et à ouvrir le dialogue, en débattant ensemble, de façon encadrée, d'un métier donné, de son image, de son accessibilité aux femmes et aux hommes, ou encore des obstacles qu'ils identifient pour sa pratique.

Les objectifs pédagogiques sont pluriels :

- Lutter contre les plafonds de verre dus au genre ;
- Découvrir une multiplicité de métiers et leurs différentes facettes, ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons ;
- Prévenir le décrochage scolaire, en levant les autocensures ;
- Apprendre à travailler et échanger en groupe ;
- Réaliser une œuvre collective.

Pour l'année scolaire 2024-2025, onze séances ont été organisées, qui ont bénéficié à **1 330 collégiens, issus de 22 collèges, implantés dans 19 villes du département**. L'année scolaire précédente, 865 élèves avaient participé, au cours de sept séances, pour un total de 2 195 élèves en deux ans.

⁵¹ Source : BVA People Consulting « Rapport de situation comparée Femmes/Hommes 2023 ». Fédération Syntec, 2023

⁵² Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations (janvier 2020)

Pour 2024-2025, 270 élèves provenaient de REP ou REP+, soit **20,3 % des collégiens bénéficiaires**.



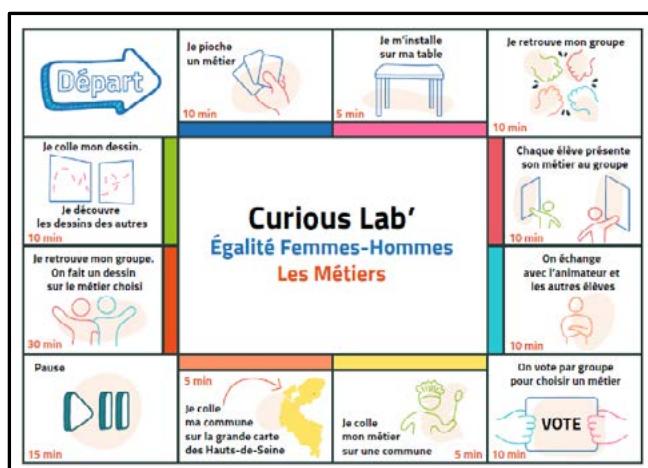
© CD92

Ces séances leur ont permis d'échanger autour d'une centaine de métiers, notamment des métiers et filières en tension (métiers du numérique, métiers du soin à la personne, filières sociales, ...), avec une approche mixte (moins de filles dans les filières informatiques et numériques, moins de garçons dans les filières sociales par exemple).

En 2024, le dispositif a connu deux évolutions majeures :

- La réalisation et la mise à disposition des collèges **d'un kit pédagogique**, leur permettant de préparer en amont les ateliers et d'assurer un suivi de l'action dans les collèges pour accentuer leur bénéfice ;
- La présence aux ateliers de **marraines lauréates du Trophée départemental Elles en Seine**, rôles modèles pour les jeunes et qui témoignent de leur expérience et de leur parcours, ainsi que des ressorts et motivations qu'elles ont mobilisés pour surmonter les difficultés et obstacles qu'elles ont rencontrés.

Le budget alloué à ce dispositif en 2024 s'est élevé à **35 000 €**.



Orientation

L'objectif du Département est l'amélioration continue de ce dispositif, qui connaît une forte demande. Pour 2025-2026, il est envisagé d'optimiser et de compléter les outils pédagogiques, avec notamment l'appui d'un support autour d'une exposition, « Tous les métiers sont mixtes »,

de déployer le Curious Lab' à un public de jeunes encore plus large, en l'ouvrant, par exemple, hors temps scolaire à des publics de jeunes fragiles, ou encore, de créer une dynamique territoriale vertueuse, autour d'un « Club des collèges du Curious Lab' » qui rassemblerait la communauté éducative.

Le Département a par ailleurs **remporté un appel à projet FSE+** sur ce dispositif, qui permettrait de percevoir en 2028 une subvention de 304 000 € pour financer l'action de septembre 2025 à août 2027.



➤ Soutien à l'association *Elles bougent*



L'association *Elles bougent* est une association nationale référente en matière de sensibilisation des jeunes filles à la mixité des métiers dans l'industrie et la technologie. L'association, déclarée d'intérêt général depuis 2005, bénéficie de l'agrément de l'éducation nationale.

Afin de permettre aux jeunes filles de s'identifier et de se projeter, l'association s'appuie notamment sur des visites, d'entreprises ou de salons, et sur les témoignages de marraines, femmes ingénieurs, techniciennes ou étudiantes. Forte de 12 200 marraines bénévoles, l'association organise chaque année 700 événements dédiés à la découverte d'un secteur en particulier, pour les 2 031 collèges et lycées inscrits à son programme.

Elles bougent place la rencontre entre ses marraines et les jeunes filles au cœur de tous ses événements afin de :

- Faire découvrir aux collégiennes, lycéennes et étudiantes les métiers scientifiques, techniques et technologiques,
- Montrer que ces métiers, dits plutôt « masculins », sont accessibles aux filles,
- Permettre aux adolescentes de s'identifier et de se projeter pour susciter des vocations.

Bilan

Pendant l'année scolaire 2024-2025, **1 842 collégiennes altoséquanaises, de 44 collèges et 27 villes du territoire, ont participé à 36 actions *Elles bougent***, pour 884 collégiennes de 20 collèges et 16 villes différentes en 2023-2024.

Outre les actions nationales, pour lesquelles les collèges altoséquanais ont systématiquement une priorité d'inscription, tous les collèges du territoire peuvent solliciter *Elles bougent*, pour une intervention « personnalisée » dans leurs murs, permettant ainsi de toucher un nombre important de jeunes filles au sein même de leur établissement. Quinze interventions de ce type ont ainsi eu lieu, entre janvier et mars 2025 (période des choix d'orientation), dans treize collèges différents.

Par ailleurs, des marraines de l'association ont également participé à des actions organisées par le Département, comme par exemple, une matinée d'échanges, sur le thème « La Science, pourquoi pas moi ? », avec 133 collégiens dans le cadre du dispositif départemental

La Science se livre - Femmes et Science, en février 2025, Journée internationale des femmes et des filles de science.

La subvention allouée à l'association s'est élevée à **12 718 €** pour l'année scolaire 2024-2025

Orientation

Le soutien à l'association *Elles bougent* sera reconduit pour l'année scolaire 2025-2026. Comme pour l'année scolaire 2024-2025, le premier axe de ces actions concernera des rencontres sectorielles, à l'occasion de grands rendez-vous, comme la Semaine de l'industrie. Le deuxième axe permettra aux collégiennes de participer, avec les marraines, à des salons professionnels. Des marraines *Elles bougent* pourront également intervenir sur des actions du Département, notamment en direction des collégiens.

➤ **Les parcours autour des visites des Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence**

Bilan

L'orientation des élèves étant déterminante pour leur futur, et afin d'assurer à tous les élèves des chances égales dans le processus d'orientation, un nouveau dispositif a été expérimenté au cours du premier semestre 2024 afin d'ouvrir le champ des possibles des jeunes, filles et garçons, et de leur faire découvrir des filières d'avenir et créatrices d'emploi.

Ce dispositif a permis **à trois classes de 4^e de visiter un des Campus des Métiers et des Qualifications suivants : les Campus d'excellence « Industrie du futur » à Evry et « Patrimoine et artisanat » à Versailles (patrimoine bâti, métiers d'art et de design, horticulture et espaces paysagers, gastronomie, tourisme culturel)**. Ces Campus, qui regroupent sur un territoire donné des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et des entreprises, sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional, pour développer une large gamme de formations.

Les visites ont compris notamment la découverte des Campus, des explications sur les différentes techniques et technologies, la présentation des parcours d'orientation et des métiers correspondants, avec des cursus allant du CAP au BAC + 8, de la voie professionnelle à la voie générale. Elles ont été accompagnées d'un atelier organisé par l'association Nemow Lab dont l'objectif était de déconstruire les stéréotypes de genre sur les métiers et faire évoluer les représentations des élèves de manière concrète.

Ces rencontres-pilotes ont ainsi permis une immersion des élèves au sein de deux secteurs, au cours d'une demi-journée interactive d'échanges et de réflexion.

Cette expérimentation s'est poursuivie durant l'année scolaire 2024-2025, étendue à six classes, en approfondissant l'articulation entre la visite du Campus et l'atelier sur les stéréotypes de façon à mieux exploiter les différentes informations liées à la découverte du secteur d'activité d'une part et développer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les métiers d'autre part.

Un parcours avec des temps distincts complémentaires a ainsi été proposé aux six établissements participants dans le cadre d'un partenariat enrichi avec un Campus supplémentaire, le Campus « Industrie Circulaire de la Mobilité » à Flins.

Orientation

Une immersion dans une entreprise du secteur d'activité lié au Campus visité est à l'étude pour clore le parcours et ainsi permettre aux élèves d'avoir une connaissance plus complète et concrète des métiers et des fonctions qui seraient davantage incarnés dans leur environnement.

➤ La découverte des métiers en réalité virtuelle

Le dispositif de réalité virtuelle Évasion, initialement déployé dans les structures pour personnes âgées, a été étendu dans l'éducation durant l'année 2023-2024 **dans une dizaine de collèges volontaires**, en partenariat avec l'Éducation nationale, sur les trois axes de travail suivants :

- La découverte des métiers, notamment ceux en tension ou peu connus,
- La culture,
- Le bien-être.



©CD92 Stéphanie Gutierrez Ortega

Cette technologie immersive (réalité virtuelle, réalité augmentée et vidéo 360) ouvre de nouvelles opportunités pédagogiques en proposant des expériences captivantes, adaptées aux besoins des élèves, et répondant aux priorités éducatives du Département. Les casques de réalité virtuelle se révèlent être un levier précieux pour apaiser les élèves et faciliter des échanges constructifs dans un contexte propice au dialogue. L'immersion favorise également le développement des compétences psychosociales : gestion des émotions, empathie, connaissance de soi et des autres.

Trente-deux contenus, autour de divers secteurs d'activités, ont été proposés, dont 22 portant directement autour de la découverte de métiers, mettant en scène aussi bien des femmes que des hommes pour une grande partie d'entre eux.

Sur l'année 2024 (du 1/01 au 29/11), les dix collèges ont lancé **2 683 contenus** joués pour une durée de 247h46.



➤ **La politique numérique éducative et les concours de programmation**

Bilan

Par un égal accès aux équipements numériques déployés dans les collèges, la politique numérique éducative menée par le Département permet depuis de nombreuses années, notamment aux jeunes filles, d'acquérir des compétences numériques pour les préparer au monde professionnel.

Au printemps 2024, **70 % des collèges ont répondu à l'appel à projets numérique**. La robotique, les kits sciences et kits média ont été largement plébiscités par les collèges, en cohérence avec les programmes scolaires.

A cela s'ajoutent **les concours robotique Rob'Hauts-de-Seine et de création de jeux vidéo** préparés tout au long de l'année scolaire 2023-2024 par **98 équipes**, accompagnées par leurs enseignants et animateurs. Les équipes sont venues présenter leurs productions et travaux lors du festival Hauts-de-Seine Digital Games. La composition de ces équipes était globalement mixte avec une répartition des rôles en fonction des appétences des uns et des autres. L'ensemble de ces actions sont autant d'occasions de valoriser les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) auprès des collégiennes.



©ADDV/Melissa_Rachou

Orientation

Les concours Rob'Hauts-de-Seine et de création de jeux vidéo seront reconduits en 2024-2025, pour poursuivre la dynamique engagée autour du codage et de la programmation et permettre aux jeunes, filles et garçons, de développer des compétences transverses, et notamment :

- Techniques, pour concevoir et programmer des jeux, des bornes interactives ou encore des robots,
- Artistiques, à travers le design graphique et la mise en forme de leurs créations,
- Oratoires, avec des présentations devant un jury au cours du festival, où chaque équipe explique sa démarche et ses choix.

➤ **Le festival du jeu vidéo et du numérique Hauts-de-Seine Digital Games**

Bilan

Le Département a initié en 2022 un nouveau festival, le Festival du jeu vidéo et du numérique « **Hauts-de-Seine Digital Games** », permettant, à travers une thématique qui leur est proche, de fédérer les jeunes et de les amener à réfléchir à leurs pratiques numériques.



Cet évènement, à travers les différentes activités proposées, promeut la culture du numérique notamment auprès des jeunes filles, en leur faisant découvrir toutes les facettes de cette filière.

La troisième édition s'est tenue Porte de Versailles les 24 et 25 mai 2024 et a réuni **17 000 visiteurs** (les données genrées ne sont pas disponibles).

Cet évènement fédérateur, ouvert aux établissements scolaires et au grand public, permet de mettre en avant les usages pédagogiques et éducatifs du jeu vidéo et du numérique, avec de nombreux ateliers et conférences, de s'informer sur les formations et les métiers du jeu vidéo et du numérique, en particulier les métiers en tension et ceux dans lesquels les femmes sont sous-représentées, de valoriser les équipes engagées dans les différents concours (robotique et création de jeux vidéo) et de sensibiliser aux usages numériques des jeunes.

Cette nouvelle édition du festival a été l'occasion d'élargir encore davantage l'espace de sensibilisation pour accueillir de nouveaux acteurs et approfondir la thématique de l'égalité femmes-hommes, avec notamment la participation d'Elles Bougent, Women In Games, ou encore des personnalités comme Kayane, joueuse professionnelle de jeux vidéo et animatrice TV ou encore TheFairyDina, championne olympique de Just Dance. Des ateliers et conférences ont également été organisés **pour sensibiliser les visiteurs à la place des femmes dans le numérique et les jeux vidéo**.

Orientation

La quatrième édition du festival se tiendra à la Seine Musicale au printemps 2025. Cette année 2025 sera celle de l'Année Européenne de l'Education à la Citoyenneté. Dans ce cadre, le volet sensibilisation sera encore renforcé pour accompagner les jeunes aux bons usages du numérique avec des conférences et tables rondes sur des thématiques essentielles telles que le harcèlement et cyberharcèlement, la surexposition, le sexism, l'addiction, la désinformation et les infox, ainsi que l'impact du numérique sur le développement durable.

➤ Allure et équilibre

Bilan

Depuis 2023, le Département propose aux jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance les projets Allure et Equilibre qui allient la pratique du vélo ou de l'équitation et la découverte du milieu professionnel par une sensibilisation aux différents métiers présents dans ces

secteurs sportifs. Ces deux dispositifs visent également à développer les compétences psychosociales des jeunes participants, mobilisables dans leur processus d'autonomisation mais aussi à travailler la relation à l'animal vecteur de bien-être et de confiance en soi.

Sur l'année 2024, le dispositif **Equilibre** a accueilli **71 jeunes dont 45 jeunes filles** entre 10 et 19 ans qui ont pu participer à au moins un stage d'équitation au Domaine départemental du haras de Jardy à Marnes-la-Coquette ou au poney-club départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

Le dispositif **Allure** a quant à lui accueilli **17 jeunes dont 5 jeunes filles** entre 16 et 17 ans, au parc départemental du Pré-Saint-Jean.

Orientations

A l'issue d'une évaluation des dispositifs ayant accompagné la première année de mise en œuvre, une réflexion est en cours afin d'approfondir la dimension « bien-être » de ces dispositifs, favorisée par la relation à l'animal, et mieux accompagner le développement des compétences psychosociales, tous deux vecteurs de confiance en soi.

c) Sensibiliser les plus jeunes à l'égalité et déconstruire les stéréotypes

➤ Le dispositif Ô LAB citoyen !

➤ Bilan



Le dispositif « **Ô LAB citoyen !** » a pour objectif de contribuer au développement des valeurs citoyennes chez les collégiens en participant, dans une dynamique de travail ludique et collective, à la construction de leur discernement et de leur réflexion. Il s'agit de réaliser une œuvre suivant un thème différent chaque année, choisi par le Département, et en lien avec les programmes scolaires.

En 2023-2024, les 1 200 collégiens de 46 classes, accompagnés par leurs enseignants, ont travaillé sur la thématique « Egalité filles/garçons : donne ta vision et mets-la en scène ». De cette réflexion ont émergé des œuvres audiovisuelles, photographiques ou sous la forme de bande-dessinées qui ont ensuite été exposées sur l'ENT départemental.

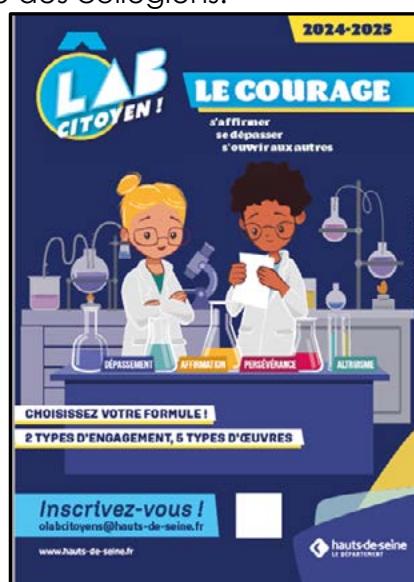


En récompense du travail réalisé, un concert dédié, avec la chanteuse Maëlle, a été offert aux élèves pendant le Festival Chorus Hauts-de-Seine.

Le budget réalisé en 2024 pour Ô'LAB citoyen s'est élevé à **100 000 €**.

Orientation

Pour l'année scolaire 2024-2025, le dispositif « **Ô'LAB citoyen !** » sera reconduit, permettant, à travers la réalisation d'œuvres artistiques sur la thématique du courage, de contribuer au développement de l'esprit critique des collégiens.



➤ **Les Rencontres de l'éloquence**

Bilan

Le dispositif « Les Rencontres de l'éloquence » s'inscrit dans la volonté partagée du Département et de l'Education nationale de préparer les collégiens à devenir des citoyens responsables et éclairés, en favorisant notamment la maîtrise de l'expression orale, la prise de parole en public et la culture du dialogue et du débat citoyen. Le dispositif rencontre un grand succès auprès des collèges avec la participation d'une quinzaine d'entre eux chaque année.

En 2023-2024, la quatrième édition, qui portait **sur la thématique des stéréotypes**, notamment entre les filles et les garçons, a conservé la dimension inter-degré initiée l'année précédente avec la participation de 26 classes de CM1/CM2 qui s'ajoutent aux 13 classes de collèges. **Ce sont ainsi près de 1 000 élèves qui ont été formés à l'art oratoire et ont débattu autour des stéréotypes.**



©CD92 Stéphanie Ortega Gutierrez

Les élèves des collèges et écoles participants se sont réunis à l'occasion des Rencontres de l'éloquence qui se sont tenues le 7 juin 2024 au théâtre de Suresnes Jean Vilar. Les candidats ont pu incarner en équipe leur discours et prendre position sur des questions polémiques comme :

- Les médias (dessins-animés, émissions de télévision, jeux vidéo ...) renforcent-ils les stéréotypes ?
- Les stéréotypes de genre ont-ils les mêmes effets pour les filles et pour les garçons ?
- Y-a-t-il des jouets, des sports, des loisirs (lecture, jeux vidéo...), des études, des métiers réservés aux femmes et d'autres aux hommes ?
- Les stéréotypes de genre influencent-ils nos choix (orientation scolaire, métiers, sport, loisirs ...) ?
- Peut-on faire disparaître les stéréotypes ?
- Peut-on toutes et tous être victimes des stéréotypes ?
- Peut-on rire des stéréotypes ?

Formés tout au long de l'année par l'association Eloquentia, les collégiens et notamment les jeunes filles qui, à cet âge, peuvent manquer d'assurance et d'estime de soi, développent ainsi un plus grand sentiment de confiance en soi en acquérant des compétences oratoires utiles tout au long de leur vie, dans leur parcours scolaire avec l'oral du brevet et le grand oral du baccalauréat, mais aussi dans leur vie professionnelle, personnelle et de futur citoyenne, capable d'exprimer ses idées, de défendre son point de vue, de se confronter à l'altérité et de s'engager.

Lorsqu'on interroge les jeunes Alto-séquanais de 11 à 14 ans, sur les actions qui leur paraissent prioritaires à mettre en place pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, plus d'un tiers d'entre eux (37 %) souhaitent « apprendre à l'école à communiquer et à dialoguer : débattre, argumenter et s'exprimer à l'oral dans le respect mutuel ». Les filles quant à elles sont également plus d'un tiers (35 %) à souhaiter des actions qui leur permettraient de « développer la confiance en soi des filles ». ⁵³

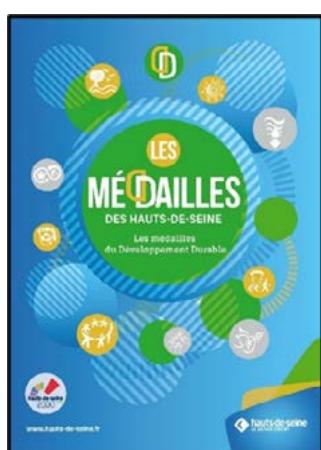
Le budget réalisé en 2024 pour les Rencontres de l'éloquence s'est élevé à **120 000 €**.

Orientation

Le dispositif sera reconduit en 2024-2025 et visera à encourager les élèves à « Oser le courage ! ». Une trentaine de classes allant du CM2 à la 3^e travaillera sur ce sujet et s'interrogera sur des questions telles que :

- Le courage se cultive-t-il au quotidien ?
- Le courage est-il encore une valeur actuelle ?
- Tout le monde peut-il être courageux ?
- Est-ce que les enfants peuvent montrer autant de courage que les adultes ?
- Est-ce difficile d'être courageux ?
- Le courage peut-il faire évoluer les sociétés ?

➤ Les MéDDailles des Hauts-de-Seine



Afin de valoriser le travail des collégiens preneurs d'initiatives en matière de développement durable, le Département a mis en place un dispositif de sensibilisation et d'éducation, les MéDDailles des Hauts-de-Seine, les médailles du développement durable (avec deux D comme développement durable).

Partie intégrante de l'Agenda 2030 du Département dans l'enjeu « S'engager pour mieux vivre ensemble », il s'agit d'un dispositif annuel qui s'inscrit dans la démarche Eco-collèges et qui permet aux collégiens et à leurs enseignants de s'engager concrètement et de façon pédagogique sur des projets durables.

⁵³ Source : Enquête bva Xsight pour le Département des Hauts-de-Seine - Egalité, stéréotypes, discriminations envers les femmes et les hommes : la perception et le vécu des jeunes des Hauts-de-Seine (novembre 2024).

Bilan

En 2024, **50 collèges ont pris part à ce dispositif** et se sont impliqués dans leur établissement et 130 médailles ont été décernées. Parmi eux, quatre collèges ont présenté dans la catégorie « respect/civisme » des projets autour de l'égalité filles-garçons. L'objectif étant de toucher l'ensemble de l'établissement pour ces quatre actions, **2 230 collégiens ont pu être sensibilisés grâce à ces initiatives.**



Cérémonie des MédDDailles à la Seine Musicale en juin 2024
Collège Robert Doisneau à Montrouge - ©CD92/Willy Labre

En juin 2024, lors de la cérémonie des MédDDailles à la Seine Musicale, le prix du jury a été attribué au collège Robert-Doisneau à Montrouge pour son projet *Les colleuses-semaine de l'égalité*.

Orientation

Le dispositif est poursuivi en 2025, avec toujours la possibilité pour les collèges de présenter des projets autour de l'égalité filles-garçons.

➤ Le dispositif ERMES

Bilan

Chaque année, le Département propose aux établissements publics et privés, avec le dispositif ERMES, de s'investir dans des projets éducatifs s'articulant autour de leur projet d'établissement et s'inscrivant dans trois thématiques : bien-être et climat scolaire, persévérance scolaire, citoyenneté.

Le sujet de l'égalité femmes-hommes est un sujet qui est régulièrement proposé. Pour l'année scolaire 2023-2024, dix projets avaient pour thème général l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parmi eux, on peut citer le projet du collège Henri Wallon à Malakoff qui a organisé pour tous les élèves une action autour de femmes inspirantes.

Le collège Maison Blanche à Clamart a quant à lui organisé des ateliers sur les femmes dans les sciences tout au long de l'année avec des élèves de 3^e (30 séances) ainsi qu'une visite au CNAM dans le cadre du prix *Littérathon* pour découvrir l'exposition "Où sont les femmes ?".

Différents établissements ont fait appel à des structures pour mener des interventions auprès des classes : association Le Refuge, Alter Egaux, En avant toutes ou encore le CIDFF.

Orientation

Le dispositif a été reconduit en 2024-2025.

➤ Les médiateurs éducatifs

Les **83 médiateurs éducatifs** jouent un rôle majeur sur la thématique de l'égalité auprès des collégiens, en pilotant ou copilotant des projets avec les équipes éducatives des collèges, mais aussi plus largement en sensibilisant tous les élèves et en repérant des situations complexes.

Bilan

Au total, **127 actions sur l'égalité ont été menées en 2024**, portant sur le consentement, la lutte contre les stéréotypes, les relations filles/garçons, la mixité des filières d'orientation, ainsi que sur les risques pré prostitutionnels.

Au collège **Évariste Galois à Bourg-la-Reine** par exemple, l'ensemble des classes a travaillé sur cette thématique. Au collège **Georges Pompidou à Courbevoie**, la thématique a été quant à elle abordée dans le cadre du passage CM2/6^e. Les élèves de CM2 et du collège ont participé à des animations intitulées « Apprendre à dire NON ».

La **formation EVARS** (Education à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité) des médiateurs s'est poursuivie en 2024 avec 28 médiateurs formés. Les compétences acquises leur permettent de coanimer les heures dispensées au sein des établissements scolaires et d'aborder, entre autres, la question du risque pré prostitutionnel. À ce titre, au collège **Henri Bergson de Garches**, la médiatrice a coanimé un atelier avec l'association du Mouvement du Nid pour des classes de 4^e et est intervenue sur les stéréotypes auprès d'une classe de 3^e.

Orientation

L'année 2025 sera marquée par la continuation du déploiement de la formation aux EVARS permettant, à terme, de toucher l'ensemble des médiateurs. Par ailleurs, un travail spécifique de formation sur les questions de santé mentale devrait également être engagé.

➤ Le Grand Collège

Initié dans le cadre de l'Agenda 2030, le *Grand Collège* est un nouveau dispositif lancé en 2024 dont le concept est d'ouvrir les portes des collèges aux acteurs du territoire pour des conférences, animations et expositions en dehors du temps scolaire sur des thématiques en lien avec les objectifs de développement durable (ODD). L'autre intérêt de ce dispositif est

de renforcer les liens entre tous les publics fréquentant de près ou de loin l'établissement à savoir les collégiens, l'équipe pédagogique, les parents, les acteurs éducatifs, les riverains, ...

Pour l'année scolaire 2024-2025, le thème retenu est « l'égalité filles-garçons dans le sport » porté par l'ODD N°5 « Egalité entre les sexes » avec le partenariat de l'association Little Miss Soccer (LMS). Le contenu proposé par LMS repose sur le constat que le sport porte des valeurs magnifiques, comme le goût de l'effort, le dépassement de soi, le respect ou le travail d'équipe. Et à tout cela, il faut évidemment ajouter l'égalité entre les genres. La mixité dans la pratique du sport est ainsi une manière de dépasser les préjugés ou les incompréhensions entre garçons et filles.

LMS propose ainsi de sensibiliser les collégiens mais aussi les adultes (communauté éducative, parents, voisins...) à l'égalité des genres dans le sport à partir d'une exposition et de la projection d'un film tourné sur des filles et des femmes qui pratiquent le football à travers le monde.

Trois événements ont été programmés sur l'année scolaire 2024-2025, en présence des fondatrices de l'association Little Miss Soccer et de la Directrice exécutive d'ONU Femmes France :

- Le 1^{er} octobre 2024 au collège les Bons Raisins à Rueil-Malmaison : projection de film, conférence, animation, exposition et débat ont animé les espaces du collège dans une démarche inclusive et inspirante autour du football.
28 collégiens ainsi que 40 adultes ont participé à l'événement.
- Le 25 novembre 2024 au collège Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne : l'action a ciblé des parents, des voisins, des collégiens, des enseignants et équipes pédagogiques, et des acteurs associatifs.
57 collégiens et 35 adultes ont participé à cet événement.
- Le 6 mai 2025 au collège de la Cité scolaire Michelet de Vanves, avec 98 élèves et 63 adultes.



Exposition Little Miss Soccer au collège les Bons Raisins à Rueil-Malmaison ©CD92/Julia Brechler

Les crédits alloués en 2024 aux deux dates 2024 du Grand Collège s'élèvent à **5 000 €**.

Orientation

En dehors de l'événement du 6 mai 2025, l'année scolaire 2025-2026 couvrira un autre thème que celui de l'égalité filles-garçons dans le sport.

d) Éduquer les jeunes à la vie affective et relationnelle et les filles à des thématiques de santé féminine

➤ Actions mises en œuvre auprès des jeunes par les Centres de Santé Sexuelle

Bilan

Dans le cadre de son action d'accompagnement des jeunes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle, le service départemental de PMI, via les Centres de Santé Sexuelle, met en œuvre des actions, notamment d'Education à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) pour le 1^{er} degré, et d'Education à la vie Affective, Relationnelle, et à la Sexualité (EVARS) pour le 2nd degré, pour les filles et les garçons, en privilégiant les actions dans les collèges :

- Pour l'année scolaire 2023-2024, **des séances d'actions collectives** EVAR et EVARS ont été organisées dans 7 écoles, 86 collèges (4^e et 3^e) et 26 lycées du département ou lors de manifestations en direction des jeunes, en lien avec l'Education nationale. Pour l'année scolaire 2024-2025, 11 écoles, 87 collèges (6^e à la 3^e) et 30 lycées. Face à l'augmentation des violences sexistes et sexuelles, les interventions accordent une place particulière à l'égalité filles-garçon et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées notamment sur l'identité de genre ainsi qu'à la notion de consentement. Il s'agit également d'aborder la prévention et la protection des mineurs face à la prostitution et la pornographie en lien avec les usages des réseaux sociaux numériques et internet.

Les objectifs suivants sont ainsi poursuivis :

- Permettre aux jeunes d'acquérir des compétences psycho-sociales indispensables à la construction et à la qualité des relations à soi et aux autres,
- Prévenir les grossesses non désirées,
- Réduire les infections sexuellement transmises (dont le virus du Sida, le virus du papillome humain), notamment par l'information sur les moyens de prévention,
- Promouvoir le libre choix, le respect, la responsabilité envers l'autre et soi-même et l'égalité dans les relations amoureuses et les pratiques sexuelles des jeunes,
- Permettre aux jeunes de construire, parallèlement à leur développement psycho-affectif, des compétences personnelles et de poser des choix responsables,
- Prévenir la violence dans les relations amoureuses, et sur le plan plus général dans les relations entre filles et garçons,
- Déconstruire les stéréotypes sexistes et homophobes.

- **Des actions partenariales** ont également été organisées, notamment avec la Maison des Adolescents, l'Institut des Hauts-de-Seine, les Espaces Santé Jeunes, l'Hôpital Béclère, les foyers qui reçoivent un public vulnérable, le Mouvement du NID, ACPE (Agir contre la Prostitution des Enfants), Oppelia, pour développer des consultations ado sexo dans deux CSS du Département, pour des mineurs en situation ou en risque de prostitution, ou bien encore une consultation au CSS de Levallois-Perret, avec le Mouvement du NID, un à deux vendredis par mois.
- **Notamment à l'occasion de temps forts :**
 - o La Semaine de la contraception, en septembre,
 - o Octobre rose,
 - o La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en novembre,
 - o La lutte contre les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) en décembre,
 - o La Journée mondiale de sensibilisation aux HPV (Human Papillomavirus) et la Journée internationale des droits des femmes, en mars,
 - o La Semaine mondiale de la vaccination en avril,
 - o Et la Semaine de la santé sexuelle, en juin.

Le Département travaille sur la mise en place de formations initiales et continues, en direction des professionnels habilités à intervenir sur cette thématique auprès des jeunes (professionnels des CSS, médiateurs éducatifs agents du Département, professionnels des foyers comme l'ESSOR par exemple). Cinq formations (deux formations continues et trois formations initiales) ont été mises en place durant l'année scolaire 2023-2024, soit 72 professionnels formés. Une quatrième formation initiale a été mise en place en octobre 2024. **Au 31 décembre 2024, 93 professionnels auront été formés.**

Orientation

Plusieurs formations initiales et continues seront organisées durant l'année scolaire 2024-2025 (deux formations initiales en octobre 2024 et février 2025 pour 35 professionnels, une formation continue en juin 2025 avec 15 professionnels) et durant le premier trimestre de l'année scolaire 2025/2026 (une formation initiale EVARS prévue en octobre 2025 et une formation continue en novembre 2025, ainsi qu'une première formation de quatre jours, en direction des assistants familiaux fin septembre-début octobre 2025).

➤ Les Forums Giga la Vie

Bilan

Depuis 1994, les forums itinérants « **Giga la Vie** », organisés par l'**Institut des Hauts-de-Seine**, offrent aux collégiens et jeunes en situation de handicap, âgés de 11 à 16 ans, un parcours éducatif personnalisé et préventif se déroulant sur une ou deux journées. Une quarantaine de stands, répartis par pôles, permet une approche souple de l'éducation à la santé et à la citoyenneté pour s'adapter à la demande et aux besoins des jeunes tout en respectant leur désir d'anonymat.

La réussite de ces forums repose sur des partenariats avec diverses structures institutionnelles et associatives : l'Inspection Académique, la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie (CPAM), la police nationale, les Centres de Santé Sexuelle du Département, le Centre Relier, Forum & Projet pour le Développement Durable, le Mouvement du Nid ou encore l'association Cler. Chaque année, plus de 120 professionnels sont mobilisés.

Grâce à cette collaboration étroite, les jeunes Alto-séquanais abordent une multitude de thèmes, allant de la santé (sexualité, addictions, hygiène, activité sportive), aux dépistages (visuel, auditif, santé bucco-dentaire, dyslexie), en passant par la vie quotidienne (citoyenneté, environnement, violences, dangers d'internet, image de soi, sécurité).

A l'issue de chaque forum, les élèves repartent avec un livret intitulé « Le parcours santé du collégien » reprenant l'intégralité des thématiques abordées sur les stands. Par ailleurs, de nombreuses brochures éducatives et des produits d'hygiène (dentifrice, brosse à dents, crème, etc.) sont distribués sur ces stands.

Fort de son expérience sur le terrain, l'Institut des Hauts-de-Seine réalise également des **supports de prévention** en collaboration avec des médecins urgentistes, généralistes et spécialistes. Avec plus de 20 références, le fonds documentaire de l'Institut des Hauts-de-Seine aborde les thématiques essentielles de la santé et de la vie quotidienne pour répondre aux préoccupations et aux besoins immédiats des collégiens.

En 2024, **27 960 brochures de prévention ont été distribuées sur les forums Giga la vie et 15 600 ont été livrées essentiellement dans des établissements accueillant des collégiens** (infirmeries, espaces jeunes, PIJ, ...).

En 2024, 5 682 collégiens âgés entre 11 et 16 ans ont bénéficié de dépistages gratuits et d'entretiens personnalisés, dans le cadre des forums Giga la vie et du forum de Prévention spécialisée.

La subvention départementale pour l'année 2024 s'est élevée à **510 650 €** pour cinq forums organisés sur six jours.

Orientation

Le soutien du Département pour la mise en place de ces forums a été renouvelé pour l'année 2025 et permettra à cinq Communes de bénéficier de ce dispositif : Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Le Plessis-Robinson et Sèvres.





@Institut des Hauts-de-Seine

➤ Accompagnement des jeunes filles : puberté et précarité menstruelle

Bilan

En France, **28 % des femmes concernées limitent et réduisent, pour des raisons budgétaires, leur consommation de protections périodiques.** Elles sont ainsi 15 % à ne pas disposer de suffisamment de protections hygiéniques pour elles-mêmes ou leurs filles. **8 % indiquent par ailleurs que leur fille a déjà renoncé à sortir pour voir des amis ou faire du sport car elle n'avait pas de protections hygiéniques, par manque d'argent.**⁵⁴

Outre des répercussions sur la santé de ces femmes, ce manque de protections hygiéniques a également des conséquences importantes sur la scolarité, la vie étudiante ainsi que sur la vie personnelle et professionnelle des jeunes filles et des femmes impactées.



@Institut des Hauts-de-Seine

La campagne « Toutes Culottées » a été lancée par l’Institut des Hauts-de-Seine le 8 mars 2022 à l’occasion de la Journée Internationale des femmes pour lutter contre la précarité menstruelle tout en sensibilisant les collégiennes sur la santé féminine. Dans le cadre de petits groupes encadrés par de jeunes professionnelles de santé (médecins internes en 5^e année minimum et étudiantes sage-femmes), ce dispositif permet d’aborder, de façon libre et sans tabou, des thématiques essentielles, autour de l’anatomie féminine, de la puberté, du cycle menstruel ou encore des protections hygiéniques. À l’issue de ces

⁵⁴ Source : Baromètre hygiène et précarité - Etude IFOP pour Dons Solidaires (février 2023). Questions posées aux femmes réglées et à celles ayant une fille réglée au foyer, soit 28% de l’échantillon.

ateliers de prévention, une culotte menstruelle et des brochures médicales informatives sont offertes à chaque collégienne.

Initialement destiné aux classes de la 5^e à la 3^e, ce dispositif, plébiscité par les collèges, a été renforcé durant l'année scolaire 2023-2024, avec l'ouverture, en janvier 2024, des ateliers à l'ensemble des collèges publics et privés et ce, dès la 6^e.

Entre janvier et juin 2024, 6 596 culottes ont ainsi été distribuées à 6 485 collégiennes, de la 6^e à la 3^e, dans 27 collèges du territoire.

Pour l'année 2024, ce sont 11 849 collégiennes qui ont participé à des ateliers.

Cette action poursuit le double objectif d'aborder et accompagner les bases d'une santé intime féminine adaptée à l'âge des collégiennes et de lutter contre la précarité menstruelle avec la distribution de culottes périodiques.

Le Département a alloué une subvention de **495 600 €** à l'Institut des Hauts-de-Seine pour le déploiement de la campagne « Toutes culottées » dans les collèges publics des Hauts-de-Seine pour l'année 2024.

Orientations

La campagne « Toutes culottées » sera poursuivie pour l'année scolaire 2024-2025, auprès de l'ensemble des collèges publics et privés, de la 6^e à la 3^e.



www.hauts-de-seine.fr